



Restitution de la journée du 7 octobre 2015



LES ÉDITIONS

de la **MÉTROPOLE** EUROPÉENNE DE LILLE



OUVERTURE

PRÉSENTATION DU PLAN
D'ACTION MÉTROPOLITAIN
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE 2015-2020





Damien CASTELAIN,

Président de La Métropole Européenne de Lille

Mesdames et Messieurs, je tiens tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue à ces Assises de l'économie sociale et solidaire, organisées par la Métropole Européenne de Lille. Je suis heureux de vous accueillir au sein de notre grande Métropole et, plus particulièrement, à la Cité des Échanges – et je te remercie mon cher Frédéric – qui nous héberge aujourd'hui.

La Cité des Echanges – nous en parlions tout à l'heure – est un haut lieu de l'économie dite traditionnelle, mon cher Frédéric, et qui va résonner tout au long de la journée au sein de l'Économie sociale et solidaire.

Il y a encore quelques années, cela aurait été inimaginable, mon cher Frédéric : trop de clichés, trop d'a priori mais fort heureusement les stéréotypes ont donc disparu, sont tombés progressivement et chacun pense désormais à s'accorder que l'Économie sociale et solidaire est bien dans ce mouvement d'ensemble de l'ensemble de cette économie métropolitaine.

Vous êtes nombreux ce matin, c'est très clair, à avoir répondu à l'invitation de La Métropole Européenne de Lille. J'ai rencontré de nombreux élus ; je ne vais pas tous les saluer mais particulièrement les collectivités locales

qui sont venues nous rejoindre, je pense à Strasbourg et Nantes et, bien sûr, permettez-moi de saluer tout particulièrement mon collègue Marc Godefroy, maire de Lezennes et conseiller métropolitain auquel j'ai souhaité confier cette délégation extrêmement importante de l'Économie sociale et solidaire qui est à l'origine, mon cher Marc, de la mise en place de ces Assises.

Vous venez tous, j'ai pu voir la liste impressionnante, d'horizons très différents et vous représentez, tous ensemble, la diversité et la richesse de l'Économie sociale et solidaire : associations, coopératives, mutuelles, fondations, sociétés reconnues d'utilité sociale. J'ai pu, avant d'entrer dans le café, voir l'ensemble de l'exposition qui montre toute cette diversité et je vous invite à la regarder car elle est effectivement extraordinaire.

Pour nous, Métropole Européenne, c'est extrêmement important, puisque nous recensons sur notre territoire près de 4 000 structures, majoritairement associatives, ce qui représente, et ce n'est pas un chiffre négligeable pour la Métropole que je préside, 52 000 emplois, c'est-à-dire 11 % de l'emploi salarié de la métropole. C'est-à-dire, que c'est une véritable force de frappe économique que vous représentez tous sur la métropole, une force qui est d'abord mise au service de l'humain, dans une démarche d'inclusion économique et sociale.

L'ESS peut avant toute autre, et mieux que toute autre développer les outils adaptés, à la reprise d'activité pour les plus fragiles d'entre nous, replacer en dignité ceux que le marché économique a éloignés du monde du travail.

C'est tout le champ de l'insertion par l'économie, des chantiers école, des contrats aidés, des coopératives d'activité et d'emploi. C'est une mission d'autant plus fondamentale, que les métropoles connaissent un développement économique soutenu et porté essentiellement par des filières d'excellence, mais avec le risque que ces filières d'excellence ne bénéficient pas à tout le monde. Je le dis clairement, et devant vous tous, j'ai besoin de vous, Mesdames et Messieurs, pour que la MEL soit la métropole de tous, une métropole inclusive, où chacun d'entre nous puisse trouver sa place quelque soit son niveau de formation et son niveau de compétence. Loin de moi pourtant l'idée de réduire l'ESS à une stricte économie de réparation, ce serait oublier que l'ESS, et nous l'avons vu tout à l'heure, est une véritable économie de l'innovation, et de l'intelligence des territoires. Car l'intelligence des territoires, c'est l'ADN même de l'ESS et tout part de là. L'ESS peut aussi porter les emplois générés par quelque chose qui me tient à cœur : la Troisième Révolution Industrielle (TRI). Car l'ESS est particulièrement investie dans le champ des réseaux, du développement durable, de l'économie de la fonctionnalité, de l'économie circulaire et, surtout, de l'économie collaborative. Avec mon collègue Marc Godefroy et dans la poursuite du travail réalisé par Christiane Bouchart, précédemment, que je voulais aussi saluer, nous avons voulu justement que ces assises mettent en valeur et stimulent cette force d'innovation, cette intelligence collective que vous portez au service de l'ensemble du territoire et de l'ensemble de ses habitants.

Ces Assises, mon cher Marc, auront aussi l'occasion, de présenter en avant-première, le PMDESS – voilà un nouvel acronyme dont vous allez beaucoup entendre parler ce matin. Ce plan métropolitain 2015-2020 sera soumis au Conseil de la Métropole Européenne vendredi prochain. L'élaboration de ce plan, mon cher Marc, a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des réseaux de l'ESS mais aussi avec les territoires, les villes et tous

les acteurs économiques. Il s'agit d'un document stratégique qui vous sera présenté tout à l'heure et qui porte une véritable conviction et une véritable ambition. Une conviction : celle de l'ESS, qui est une part entière, tout en étant originale, de l'économie dite traditionnelle. Une ambition : celle que tu portes, mon cher Marc, de **faire de l'ESS un des moteurs fondamentaux de l'innovation et de l'intelligence des territoires sur La Métropole Européenne de Lille.**

L'innovation, c'est bien évidemment EuraTechnologies, French Tech et les nombreuses initiatives portées par l'Économie sociale et solidaire et vous tous. Un exemple sur lequel j'ai souhaité que La Métropole Européenne de Lille puisse avancer, c'est celui de la monnaie d'échange locale. **Est-ce que c'est le hasard de l'histoire que Monnaie d'échange locale cela veut dire aussi MEL ?**

Voilà une belle idée, mon cher Marc, d'avancer et de travailler sur cette MEL, cette MEL monétaire au sein de notre territoire. J'ai donc demandé aux différents services et à toi, Marc, de faire cette étude de faisabilité sur l'ensemble du territoire. Voilà un des axes de ton PMDE dont tu nous rappelleras tout à l'heure les axes stratégiques et, en quelques mots, l'accompagnement et le financement, l'animation territoriale, la recherche et le développement, la sensibilisation, la formation, la promotion et enfin les emplois et ressources humaines.

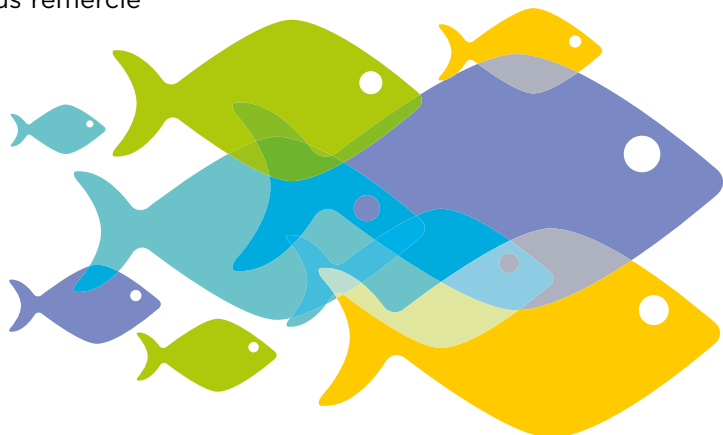
“ Je voulais saluer cette force d'innovation, cette intelligence collective que vous portez au service de l'ensemble du territoire et de l'ensemble de ses habitants”.

Pour répondre à cette ambition, mon cher Marc, La Métropole a mobilisé des moyens conséquents. **Plus de 700 000 euros sont affectés chaque année au soutien de l'Économie sociale et solidaire.** L'appel à projet dont j'ai vu de nombreux exemples, Entreprendre Autrement, lancé par la MEL depuis 2011, a permis de soutenir 47 projets pour 630 000 euros de financement attribué. Quant aux partenariats développés entre la MEL et les structures d'accompagnement, ils représentent plus de 1 200 projets sur lesquels vous avez travaillé, Christiane Bouchart et toi, Marc, tout au long de vos différents mandats.

Je terminerai tout simplement mon propos en rappelant que, plus que jamais, nous devons nous rassembler et unir nos forces dans toute la diversité de nos parcours pour bâtir une économie métropolitaine plus collaborative, plus solidaire et plus inclusive ; une économie sociale et solidaire exemplaire en la matière, capable de répondre pied à pied aux attaques de toute sorte qui pourraient être portées contre elle. N'oublions pas, Mesdames et Messieurs, que nous sommes à la veille d'une échéance aux conséquences déterminantes pour notre région, notre économie et l'Économie sociale et solidaire. Je sais pouvoir avoir confiance en vous tous pour les échéances du 13 décembre.

Pour continuer à nous alimenter avec des idées neuves, n'hésitez pas à nous bousculer, à nous faire sortir de nos schémas de pensées habituels. La Métropole Européenne de Lille et mon cher Marc seront toujours à votre écoute. Je sais que vous allez passer une excellente journée ici et je vous souhaite d'excellents travaux. Et maintenant – comme je le dis souvent quand il y a un feu d'artifice, il y a toujours un bouquet d'artifice final – je passe la parole à mon cher Marc. Je vous remercie de votre attention.

“ Nous devons nous rassembler et unir nos forces dans toute la diversité de nos parcours pour bâtir une économie métropolitaine plus collaborative, plus solidaire et plus inclusive ”.





Marc GODEFROY,

Conseiller métropolitain délégué à l'Économie sociale et solidaire à la Métropole Européenne de Lille
Maire de Lezennes

Merci Président, merci de ces propos. Premières Assises de l'Économie sociale et solidaire même si ce n'est pas le premier mouvement de l'Économie sociale et solidaire. Merci à toi, Damien, de les avoir introduites par tes propos et d'avoir choisi de désigner, au sein du Conseil communautaire, un conseiller délégué à l'Économie sociale et solidaire à la suite de Christiane Bouchart. Je suis heureux d'assurer cette mission, d'accueillir les plus de 400 inscrits à cette manifestation, de remercier les partenaires de l'État, de la Région, des villes et du Département d'apporter leur soutien et tous les intervenants, de ce matin et de cet après-midi, de donner leur sève à cette journée. Mes remerciements aussi aux services de la MEL, particulièrement ceux avec lesquels je travaille, qui ont permis avec tous les intervenants techniques et de la communication la préparation de cette journée.

Cette journée marque ni un départ ni un aboutissement mais vraiment une étape. Je suis heureux d'être le référent de La Métropole

Européenne de Lille pour cette mission à la demande du président Castelain. Il se trouve que j'ai dirigé ou animé pendant 30 ans différents organismes de l'ESS et contribué à en organiser les réseaux. Je salue d'ailleurs les membres de l'AROFCEP présents dans cette salle. C'est donc avec un regard bienveillant, exigeant et conscient des difficultés que je tente d'assumer cette mission que tu m'as confiée, Damien.

La MEL, c'est un projet en marche. En matière d'ESS, un travail majeur a été entrepris depuis 2011. **Je veux saluer Christiane Bouchart, porteur du projet pendant les six années du précédent mandat, et faire hommage à son travail dont on va voir qu'il est fort structurant de notre projet.** Faire à ce sujet la promotion de l'unité sur ce projet plutôt que de la division en politique. Et donc, je me réjouis de cette capacité de travailler ensemble sur ce sujet concret.

“ Cette journée marque ni un départ ni un aboutissement mais vraiment une étape”.



avec les différents thèmes qui ont été abordés et enfin un objectif de plus d'équité entre les territoires avec l'association de quatre villes et plus de 100 acteurs locaux.

Ces Assises sont l'occasion d'un court arrêt sur images pour nous interroger sur l'identité de l'ESS. Trois idées que je développerai dans quelques instants : cette identité d'abord révèle une grande diversité qui repose sur des valeurs ; elle est confortée par la loi de juillet 2014 mais je n'y viens pas tout de suite ; elle se caractérise par des chiffres, bien sûr, que nous avons demandé à l'INSEE d'approfondir et, en quelques images, nous évoquerons le contexte dans lequel elle prend place.

“ D'abord, dans un monde qui explose, l'ESS est une urgence ”.

D'abord, l'ESS, c'est une grande diversité, une composante de l'économie générale et soumise au même soubresaut, avec des leviers spécifiques pour la mutation et le développement. C'est le sens de notre présence dans cette enceinte. C'est l'inscription dans l'économie générale. Je ne crois pas que l'économie sociale et solidaire soit une espèce d'îlot isolé ; c'est bien une des façons d'entreprendre. Nous nous trouvons au seuil d'un changement d'échelle et d'une organisation en banc de poissons, j'y reviendrai. L'ESS est faite d'une multitude de micro-initiatives et ces micro-initiatives peuvent ressembler à la baleine présente sur le document d'invitation à ces Assises dès l'instant où ces poissons de toute taille se mettent ensemble pour entreprendre un chemin.

L'ESS est une affaire d'hommes et de femmes bien sûr, donc d'entrepreneurs. C'est une affaire de territoire. Le territoire, c'est quelque chose de prégnant pour ces entrepreneurs de l'ESS et, pour autant, ce n'est pas le clocher qui les intéresse mais le sens que procure l'action dans le territoire. Et puis, c'est une affaire de principe. L'ESS met, on le voit, l'humain au cœur du projet, la distribution plutôt que l'accumulation, la coopération plutôt que la compétition ou la concurrence, l'action plutôt que la simple consommation, l'utilité collective plus que la satisfaction de besoins individuels, la gestion démocratique plus que la gestion d'un seul homme, le financement décidé collectivement plutôt que les hasards du marché. C'est la diversité des ressources, l'hybridation des ressources publiques, des ressources privées et bénévoles ; c'est l'évaluation permanente envisagée, partagée comme support de l'action et enfin l'ancrage territorial qui caractérise cette identité de l'Économie sociale et solidaire. Rien de tout cela ne se veut prétentieux ou donneur de leçons. Il s'agit d'un modèle particulier, d'un carburant spécifique et dynamique et d'une chance d'associer les entrepreneurs et les citoyens qui cherchent du sens dans l'économie d'aujourd'hui. Loin de la logique sectaire, même si parfois, ici ou là, il faut s'en méfier, il s'agit d'une logique alternative et complémentaire, pour tous et qui nous invite tous.

Alors, quelle est l'identité de l'ESS ? Ce sont effectivement ces principes, un contexte et notamment une loi sur laquelle on va revenir.

D'abord, dans un monde qui explose, l'ESS est une urgence. C'est une réponse à des phénomènes d'exclusion, de perte de sens, de perte d'emploi. C'est une réponse à l'économie qui peut exclure, pas simplement l'ESS comme un mode réparation mais aussi comme un mode alternatif d'entreprendre, contributif à un autre modèle de développement. C'est une réponse aussi à une économie qui privilégie la satisfaction de besoins individuels en recherchant des réponses collectives aux besoins sociaux et environnementaux. Cette ESS se déploie aussi dans un monde qui s'organise et c'est le sens de la loi de l'ESS en proposant un cadre légal et sociétal à cette ambition. On entendra tout à l'heure Monsieur Hamon nous présenter ce qu'il pense du niveau de mise en œuvre de cette loi aujourd'hui. Des collectivités se mobilisent aussi pour l'ESS. C'est enfin un monde qui lutte parce que les acteurs de l'ESS sont confrontés aux enjeux des mutations.

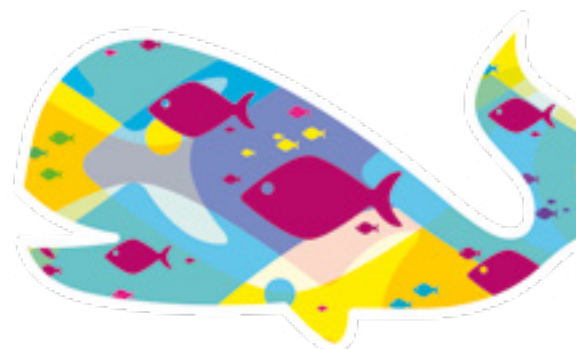
Loin de nous, loin de moi, l'idée de considérer qu'aujourd'hui l'ESS est dans un monde de Bisounours. Elle est confrontée à la baisse des financements publics, aux mutations qui s'imposent, aux changements de l'économie globale, à la mutation des compétences, aux logiques de marché parfois mal maîtrisées.

Mais, dans ce monde qui lutte, l'Économie sociale et solidaire représente une chance dans un monde qui change et une possibilité d'exploiter toutes les nouvelles ressources que la technologie des réseaux, la technologie des échanges mettent à notre disposition.

Dans ce cadre-là, quel est le rôle de la collectivité ? C'est d'abord de légitimer l'ambition de l'Économie sociale et solidaire. Merci Damien d'avoir placé haut la barre de cet enjeu. C'est d'accompagner les acteurs, créer les cadres qui permettent d'entreprendre, mettre les ressources publiques au service du modèle, de la formation, de la recherche, des marchés des financements ; c'est donner à voir, à entraîner, c'est accompagner les mutations de l'emploi... Voilà les points dont nous allons parler.

Je pense que nous avons quelques slides supplémentaires qui montrent que l'ESS en métropole, ce sont 3 900 organismes et 52 000 salariés, tu l'as souligné Damien, 11% des emplois de notre métropole. On ne parle pas là d'une sorte de mousse marginale mais bien d'une composante importante de l'économie régionale. On le voit sur ce graphique, elle est majoritairement composée d'associations, de coopératives, de mutuelles, de fondations et d'entreprises sociales. Elle s'appuie sur un certain nombre de secteurs que nous avons pu déployer. Je voudrais maintenant passer au Plan métropolitain de développement de l'Économie sociale et solidaire, qui nous occupe aujourd'hui.

“ Il s'agit d'un modèle particulier, d'un carburant spécifique et dynamique et d'une chance d'associer les entrepreneurs et les citoyens qui cherchent du sens dans l'économie d'aujourd'hui”.



PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION MÉTROPOLITAIN DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2015-2020



Ce Plan métropolitain comporte des principes. D'abord, l'ESS, on vient de le voir, est une composante originale de l'économie générale, une façon d'entreprendre légitimée par une nouvelle donne, la loi de juillet 2014, qui irrigue tous les domaines de l'activité humaine. L'ESS, c'est aussi une ambition métropolitaine ancrée, en saluant encore une fois les acquis de la période 2011-2014, et ambitieuse à travers le PMDESS de 2015-2020 que nous allons adopter au prochain Conseil, tu l'as souligné mon cher Damien. L'ESS, c'est un besoin de développement, à la fois urgent et possible : urgent, on l'a vu, parce que notre société rencontre des problèmes de valeurs, de sens et possible en raison justement du champ des possibles ouvert par les nouvelles technologies, la logique des réseaux et les nouveaux modes de communication.

Quels sont les enjeux du PMDESS de 2015-2020 ? Il s'agit de poursuivre les actions engagées dans le plan précédent et d'accompagner la mise en économie d'initiatives de production de communs, en soutenant l'émergence des modèles économiques alternatifs. On reviendra dans la journée sur cette notion de communs. C'est un thème qu'abordera la Chaire de l'ESS que nous avons également contribué à créer et cette réflexion sur la production de communs sera l'occasion de soutenir des modèles économiques

alternatifs. Il s'agit de renforcer l'intervention de l'ESS dans les territoires en souffrance, notamment les quartiers politiques de la ville. J'en profite pour saluer mon collègue en charge de cette politique. Ce plan sera aussi l'occasion d'accompagner un changement d'échelle de l'ESS en rapport avec la capillarité des initiatives. On sent bien que l'ESS est à la fois une économie de proximité, qui a besoin de taille modeste et une économie qui a néanmoins besoin de passer à une échelle différente. C'est sans doute la constitution de réseaux, des réseaux à intelligence répartie comme j'aime à les caractériser, qui permettra de consolider financièrement les structures et les mutualisations nécessaires. C'est aussi développer la synergie entre l'ESS et la métropole innovante en intégrant toutes les formes d'innovations : le covoiturage, le co-working, l'économie de la fonctionnalité, l'économie circulaire, l'économie de la consommation, tu l'as évoqué Damien... Nous allons essayer d'explorer tous les champs de cette Troisième Révolution Industrielle.

Le PMDESS est enfin une ambition transversale et métropolitaine. Il faut le dire, elle s'articulera au Plan métropolitain de développement économique que nous adopterons un peu plus tard en décembre et, finalement, la copie que nous allons sortir lors du prochain Conseil le 16 octobre permettra de s'inscrire dans le Plan métropolitain de développement de l'économie générale, PMDE, de notre métropole. **C'est un processus de concertation et d'alliance avec les autres politiques de La MEL** – je veux parler de l'économie, l'habitat, les déchets, les transports, l'énergie, l'innovation – autant de politiques qui peuvent être en soutien ou soutenues par des actions de l'Économie sociale et solidaire ; **c'est un processus de concertation avec les territoires et les villes.** Nous le verrons, nous articulons villes, grandes et petites, regroupées ou non, qui décideront de s'engager sur ce thème de l'Économie sociale et solidaire. C'est enfin un processus de concertation avec les autres acteurs économiques et ce sera le sens de la dernière table ronde de cette journée :

«Comment l'Économie sociale et solidaire irrigue et est irriguée par l'économie générale?». Je ne dirai ni classique, ni ordinaire mais l'économie générale.

C'est un modèle d'animation et de gouvernance avec des groupes projet pour la structuration de ces acteurs de la finance solidaire, des recherches en immobilier. C'est un appui en expertise de la MEL sur sa compétence en ESS auprès d'autres politiques publiques, avec différentes dimensions : l'intervention en capital, dans les Scic, le travail en mode projet avec la Direction de la recherche et développement. C'est la responsabilité sociale des entreprises, c'est le travail sur les ressources humaines. Donc, des groupes projet, une animation territoriale des acteurs, notamment dans le cadre de l'organisation des rencontres comme les pépites de l'ESS, la mise en réseau des filières de l'ESS, pour poursuivre l'animation qui a été entraînée par Madame Christiane Bouchart. Et puis ce sont ces premières Assises métropolitaines de l'ESS, qui, je l'espère, se réuniront régulièrement. On pense que **tous les trois ans seraient une belle échéance pour donner au mouvement économique de l'ESS sa dimension, son identité et sa façon d'avancer.** C'est un Comité métropolitain de l'ESS, instance pilotage du Plan, qui se réunit deux fois par an et l'évaluation permanente avec un laboratoire qui nous accompagne de façon à mesurer en permanence les progrès réalisés et les résultats obtenus. C'est aussi un soutien financier. Je veux saluer le soutien financier de la Région Nord - Pas-de-Calais, saluer le soutien financier de la Caisse des Dépôts et Consignations qui a décidé, récemment, de s'associer au Plan de développement. Je pense que nous aurons à rechercher les soutiens de l'Europe avec un peu plus de facilité. Au niveau des moyens, un Conseiller métropolitain délégué, votre serviteur. C'est une thématique identifiée au sein du Pôle de Développement économique, avec une équipe dédiée que je salue : Malika Monnier, Clara Schmidt et, je ne veux pas en oublier, mais l'ensemble de l'équipe. C'est une petite équipe mais je peux vous dire qu'elle a peu dormi ces temps derniers. Elle a fait preuve d'un dynamisme exceptionnel. C'est un budget d'investissement et de fonctionnement spécifique, comme l'a souligné Damien. Au passage, un petit salut à la Maison de

l'Économie sociale et solidaire qui va s'ouvrir à Lille et qui bénéficie d'un soutien de plus d'un million d'euros – d'1,8 million – de la part de La Métropole.

Voilà des engagements, Monsieur le Président, qui marque notre soutien à l'Économie sociale et solidaire. C'est enfin un bouquet de partenaires financiers que je veux ici remercier. Vous en apercevez les logos.



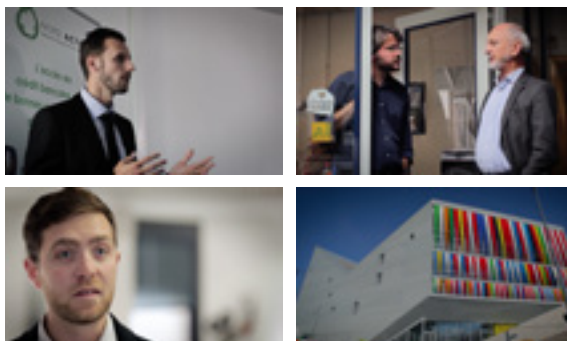
Sur les priorités opérationnelles de ce Plan, nous avons déterminé cinq axes qui, finalement, prolongent pour une part l'activité du plan précédent et puis l'infléchissent, le dynamisent à certains endroits, le modifient à certains autres. C'est le soutien aux créateurs, aux réseaux, aux financements ; c'est s'articuler au territoire, c'est chercher à innover, c'est former et diffuser, c'est améliorer les ressources humaines et l'emploi. Tu les as cités Damien et je t'en remercie. C'est le maintien par ailleurs d'une partie des actions du précédent Plan avec de nouvelles inflexions, prenant d'une part en compte les besoins en terme de consolidation financière de bon nombre de structures de l'ESS – La MEL ne pourra pas participer en capital à toutes les structures de l'ESS mais elle pourra tenir compte de ces questions de consolidation financière - et puis c'est la mise en synergie et l'approche réseau pour favoriser la visibilité, l'approche des nouveaux marchés, le maintien de l'emploi, l'implication des structures de l'ESS.

AXE 1 :

ACCOMPAGNEMENT ET FINANCEMENT

C'est l'axe majeur, c'est l'axe dominant. Il s'agit d'encourager et d'aider au démarrage et au développement de l'activité de l'ESS sur le territoire de la MEL, particulièrement dans les quartiers relevant de la politique de la ville. Il s'agit d'encourager et d'accompagner les démarches de mutualisation et de coopération économique - c'est une inflexion nouvelle - et, éventuellement les nouveaux statuts que constituent les sociétés coopératives d'intérêt collectif, comme support, vous le savez, à de nouvelles formes d'entreprendre et de nouveaux partenariats d'entreprendre très intéressants. C'est soutenir la visibilité, la lisibilité et la mobilisation des outils financiers existants et enfin d'encourager de nouveaux modes de financement.

On aura cet après-midi un atelier. Je vous invite à regarder quelques illustrations de ce premier axe : accompagnement et financement.



Diffusion de témoignages illustratifs du premier axe : accompagnement et financement.

Voilà, au passage, vous venez de voir une image du centre d'innovation socio-économique de la Maison de l'Économie sociale et solidaire que soutiendra la MEL de la façon que j'ai évoquée tout à l'heure. Alors, pour l'accompagnement et le financement, quelques inflexions nouvelles mais la mobilisation de ressources financières, la création de collectifs de réponse - on a beaucoup dit notamment d'aller chercher les fonds européens et je pense qu'on a de quoi mobiliser les moyens - et puis c'est aussi un accompagnement en recherche de locaux dans une stratégie immobilière qui peut servir particulièrement l'Économie sociale et solidaire, y compris dans les quartiers avec notamment les espaces de co-working.



Mais **un exemple d'action, c'est ce fameux appel à projet Entreprendre Autrement avec La MEL**. C'est soutenir le démarrage et le développement d'activités économiques solidaires en insistant dans ce projet sur la mutualisation et la coopération entre acteurs. Comment les réseaux sont-ils une réponse aux questions de développement que pose l'organisation de notre économie. C'est la participation financière du Conseil Régional du Nord - Pas de Calais ainsi que des fondations de Lille, la Fondation AG2R LA MONDIALE, la Fondation MACIF, de la Caisse des Dépôts, du Pôle de la finance solidaire, de Nord Actif et de la participation des villes et réseaux d'acteurs. Il faut saluer tous ces acteurs, toute cette convergence de moyens dont la métropole va bénéficier pour ces entrepreneurs de l'Économie sociale et solidaire. C'est tendre vers un objectif - je le dis avec prudence mais je le dis - de 50 % de projets issus ou répondants aux habitants et aux besoins des territoires en difficulté. Ce sont des moyens affectés de 120 000 euros par an au moins, sur les 700 000 dont nous parlions tout à l'heure, dont 150 000 de co-financement. 20 à 25 projets sont financés par an, 90 % d'entre eux sont encore présents au bout de trois ans, ce qui montre la vitalité de ce projet.

AXE 2 :**ANIMATION TERRITORIALE**

Il s'agit de permettre d'affirmer le rôle de chef de file de La MEL, garante de la stratégie et de la cohérence globale de la politique de l'ESS sur son territoire et de conforter les plans d'action des communes engagées dans l'ESS ; animer, accompagner les initiatives des territoires en visant à développer l'ESS, en s'appuyant sur des dynamiques locales et aller vers davantage d'équité territoriale.

Voici par exemple le témoignage de la ville de Roubaix :



Diffusion d'un témoignage illustratif du deuxième axe : l'animation territoriale

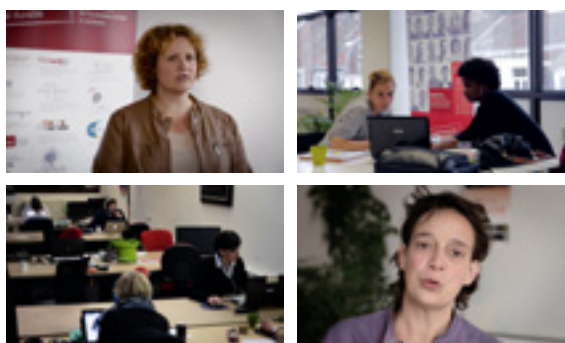
Voilà, une ambition particulièrement nécessaire dans une métropole multipolaire comme la nôtre. Ce sont de nouvelles inflexions à ce Plan, avec des rendez-vous réguliers avec les huit territoires de La MEL pour la présentation des projets de La MEL et leur déclinaison opérationnelle. Et puis c'est le renforcement de la participation aux différents réseaux transfrontaliers, nationaux, européens, voire internationaux et aux dynamiques des autres métropoles. On en aura un exemple dans cette matinée.

Un exemple d'action, l'appel à manifestation

d'intérêt auprès des communes. Il s'agit de recueillir les informations sur les projets des communes ou des intercommunalités en matière d'Économie sociale et solidaire, d'identifier et de proposer l'accompagnement à mettre en place, de proposer les réponses aux besoins exprimés, d'associer les services de La MEL - coordination des territoires, relation aux usagers, les territoires, les villes, les réseaux d'acteurs - et, sur le calendrier, l'appel à manifestations d'intérêts sera lancé au dernier trimestre 2015 et les moyens dédiés entre 50 et 100 k€ par an, sauf si cela évolue, Monsieur le Président, et possibilité de mobiliser l'ingénierie des dispositifs, la mobilisation des appels à projets, des réseaux et du dispositif local d'accompagnement. On attend trois à cinq projets de territoires initiés par an.

AXE 3 :**RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION**

Il s'agit d'abord de soutenir la recherche dans la perspective de sa contribution à la structuration, au développement et au changement d'échelle de l'ESS. Soutenir la recherche, c'est la Chaire de l'ESS, on en parlera juste un peu après ; c'est soutenir les démarches innovantes, soutenir les sociétés coopératives d'intérêt collectif qui sont une nouvelle forme d'entreprendre ensemble et qui offrent de multiples possibilités. Nous allons être particulièrement attentifs au soutien, parfois à la participation, mais toujours au soutien, de ces Scic qui se créaient dans notre territoire. C'est proposer de nouveaux modes de faire, consolider et maintenir la place de l'ESS dans les concepts économiques émergents. Quelques exemples en vidéo, initiativesETCité et CATALYST.



Diffusion d'une vidéo illustrative du troisième axe : recherche, développement et innovation.

“ Animer, accompagner les initiatives des territoires en visant à développer l'ESS, en s'appuyant sur des dynamiques locales et aller vers davantage d'équité territoriale”.

Voilà, donc, ce troisième axe, la recherche, le développement et l'innovation, sera infléchi un tant soit peu, plus exactement poursuivi à travers la Chaire interdisciplinaire de l'ESS dont nous parlerons dans l'axe suivant ; la transformation de Sociétés coopératives d'intérêt collectif, de certaines initiatives qui permettra de lui donner corps et durée. Par exemple, le Pôle territorial de coopération économique qui pourrait devenir cette Scic à laquelle participerait La Métropole. Et puis, c'est le soutien à l'innovation sociale et aux expérimentations dans les champs de l'économie collaborative, de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité. On rejoint là notre souhait de participer, en tant qu'Économie sociale et solidaire, à la Troisième Révolution Industrielle et à tous ces développements et déploiements. L'Économie sociale et solidaire est particulièrement configurée pour être proactive dans cette TRI.

Un exemple d'action de cette recherche et développement, c'est la mise en œuvre de cette monnaie complémentaire qui a été évoquée par notre Président tout à l'heure.

Une monnaie complémentaire à l'échelle de La MEL, pour soutenir l'économie et les savoir-faire locaux ; étudier la faisabilité de la participation de La MEL au travers de sa commande publique. Les partenaires impliqués seront l'APES, qui va nous aider dans l'ingénierie de ce projet, le Crédit municipal de Lille et de Roubaix, les services de La MEL dans la définition de la mise en œuvre opérationnelle de cette monnaie complémentaire. Une monnaie complémentaire qui peut donner visibilité et sens à un certain nombre de richesses spécifiques et de valeurs spécifiques de l'ESS et de la proximité.

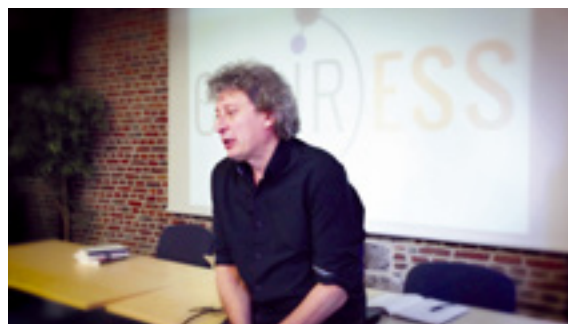
Nous espérons pouvoir, dans les dix-huit mois qui viennent, donner corps à ce projet et lui donner sens en tant que première expérimentation. Je rappelle que, sans la volonté de la puissance publique, une monnaie ne peut pas exister. Il faut frapper monnaie, donner confiance à la monnaie, créer le mouvement qui va permettre de mettre en œuvre cette monnaie complémentaire qui pourra irriguer, distiller, insuffler de nouvelles initiatives et de nouvelles solidarités.

AXE 4 :

SENSIBILISATION, FORMATION ET PROMOTION

Notre souhait, et ces Assises en sont un exemple, c'est de rendre visible et lisible l'ESS auprès de différents publics. C'est de promouvoir ce mode d'entreprendre en mobilisant différents leviers et c'est d'agir en faveur de l'ESS, dans le cadre de la commande publique.

Un exemple : la Chaire de l'ESS que nous accompagnons et qui se déploie et va se déployer dans les mois et années qui viennent.



Diffusion d'un film illustratif du quatrième axe : sensibilisation formation, et promotion

Voilà, on aura besoin de la coopération conflictuelle pour faire avancer nos relations et nos projets. De nouvelles inflexions : sensibilisation et formation des étudiants des universités et des grandes écoles à l'entrepreneuriat social ; sensibilisation des élus, des techniciens des collectivités et des porteurs de projet ; sensibilisation du grand public dans des lieux de grande fréquentation, les marchés et les centres commerciaux, et contribution de la mise en place du schéma des achats responsables de La MEL - je rencontre bientôt, cher Damien, ma collègue qui s'occupe de la commande publique - de façon à potentialiser notre force économique d'acheteur dans l'Économie sociale et solidaire.

Un exemple d'action : la sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat social. C'est une combinaison d'actions de sensibilisation et l'accompagnement des projets de partenariat social ; c'est l'association de différents professionnels à cette formation des étudiants, entrepreneurs sociaux, collectivités et acteurs de l'ESS ; ce sont 2 000 étudiants sensibilisés, 320 étudiants accompagnés par an, huit établissements de l'Enseignement

supérieur partenaires de ce projet, 24 projets collectifs réalisés par an, des partenaires impliqués comme Enactus ou Ticket for Change, quelques moyens dédiés à hauteur de 15 000 euros. Donc, notre enjeu, c'est de permettre que quelques entrepreneurs de demain soient des entrepreneurs de l'ESS ou qu'ils y aient été sensibilisés ou formés.

AXE 5 : EMPLOIS ET RESSOURCES HUMAINES

Je le disais tout à l'heure, on sent bien que l'ESS est, comme d'autres, confrontée à la contraction, à la crise, aux difficultés. En conséquence, il faut l'accompagner dans le maintien de l'emploi dans les structures de l'ESS ; c'est garantir la qualité de l'emploi dans les structures de l'ESS ; promouvoir la Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) territoriale, peut-être notamment dans le champ de l'insertion par l'économie dans laquelle on pourrait réfléchir aux nouveaux dispositifs et aux nouveaux métiers que l'insertion par l'économie pourrait générer ; c'est expérimenter de nouveaux dispositifs et poursuivre le dialogue social territorial. Pour cela, nous avons un acteur majeur qui nous accompagne, nous pilote et que nous soutenons. Il s'agit de la Chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire (CRESS), à qui nous demandons de prendre la parole à ce sujet.



Diffusion d'un témoignage illustratif du cinquième axe : emploi et ressources humaines

Voilà, sur ces questions de l'emploi et des ressources humaines, d'abord merci à la CRESS et de sa présence et de sa dynamique ainsi qu'à l'ensemble des réseaux de l'Économie sociale et solidaire, sans lesquels, Monsieur le Président, la politique de La MEL serait paralysée. C'est bien la résonance à travers les réseaux et à travers les acteurs qui permet à notre territoire de progresser.

“ On aura besoin de la coopération conflictuelle pour faire avancer nos relations et nos projets”.

De nouvelles inflexions dans cette politique de l'emploi et des ressources humaines. C'est l'expérience des Coopératives jeunesse services (CJS) que l'on a commencé à accompagner cet été, une sorte d'expérimentation par des jeunes de logiques d'entrepreneuriat coopératif ; c'est le suivi du dialogue social territorial porté par l'UDES, l'Union des employeurs de l'économie sociale, avec la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au sein des structures de l'ESS ; c'est l'actualisation régulière du portrait statistique en partenariat avec l'INSEE - que je salue au passage - nous avons confié à l'INSEE un travail d'observation de l'économie sociale en métropole qui permettra, au fil des années, de voir comment évolue et comment se transforme, se structure cette économie sociale et solidaire ; c'est enfin un soutien à la diversification des métiers, dans les structures adaptées d'insertion puisque l'on a là, à travers la TRI et tous ces sujets que nous avons évoqués, de véritables perspectives pour l'insertion par l'activité économique.

Un exemple d'action : la participation à la définition et au modèle économique du projet Territoires zéro chômeur, initié par ATD Quart Monde, avec le concours du Comité de Bassin d'Emploi dont je salue et les administrateurs et le directeur. Il s'agit là d'activer les dépenses passives, de permettre à des allocataires de minima sociaux de retrouver une activité, un travail, un sens. Nous choisirions trois territoires d'expérimentation, identifiés sur la base de la mobilisation et de l'adhésion de ces partenaires et de leur territoire. Il s'agirait de recruter les futurs salariés et les futurs entrepreneurs, et d'identifier les activités non solvables. Le Territoire zéro chômeur consiste à dire qu'il y a des centaines de personnes indemnisées, dans un quartier, dans

un territoire ; ces personnes indemnisées sont sans contribution particulière au développement économique, comment faire en sorte que notre engagement collectif dans l'indemnisation, dans la dépense qu'elle comporte crée de la richesse économique et, finalement, crée de la valeur, en permettant aux personnes qui en sont bénéficiaires d'être apporteurs de valeurs dans leur territoire, par l'entrepreneuriat qu'ils pourront continuer, avec l'appui de ces allocations ou de ces indemnisations, pour répondre à des besoins nouveaux identifiés dans ces territoires.

“ La baleine de l'Économie sociale et solidaire qui n'empêchera pas les petits poissons de continuer à l'être mais qui leur permettra de se donner collectivement une forme de combat, une forme d'entreprendre ”.

Voilà, ce qui pourrait être l'objet de cette recherche que nous allons tenter avec le Comité de Bassin d'Emploi notamment et sa transformation prochaine en association pour les compétences et l'emploi en métropole européenne de Lille.

En conclusion, merci de votre attention sur un sujet forcément divers, difficile et qui demande un peu d'attention. Je voudrais d'abord vous dire que vous êtes, et vous êtes nombreux, les acteurs et les développeurs de cette intention de La MEL. Ce banc de poissons que vous avez vu se transformer en baleine, à l'occasion de la création du logo des Assises de l'Économie sociale et solidaire, c'est bien l'image de ce que nous pensons. Il s'agit d'une multitude de micro-initiatives, d'une multitude de poissons de différentes tailles. Si ces poissons s'organisent en banc, ils ressemblent à la baleine.

Cette baleine, c'est ce que nous souhaitons, Monsieur le Président, constituer dans le territoire ; la baleine de l'Économie sociale et solidaire qui n'empêchera pas les petits poissons de continuer à l'être mais qui leur permettra de se donner collectivement une forme de combat, une forme d'entreprendre. Cette collectivité, La MEL - je remercie encore vivement Damien Castelain de son propos introductif tonique et confiant - se propose de vous accompagner, de mettre ses forces, ses forces de collectivité, dans la balance de votre capacité d'entreprendre. Ce sont ce que nous avons essayé de présenter, des enjeux, une gouvernance et cinq axes de travail ; ils seront évolutifs puisque chaque triennal permettra d'avoir des Assises qui viendront sans doute infléchir cette politique et, surtout, un dispositif d'évaluation qui va nous permettre d'accompagner la réalité de cette évolution, au fur et à mesure, des années qui passent. Donc, c'est le développement et la construction d'une économie et d'une société durable que nous recherchons et ce n'est pas le fruit du hasard. C'est le fruit d'un combat, d'un combat partagé. Ce n'est pas une main invisible, le marché n'est pas cette main invisible qui viendrait rendre tout le monde heureux, en tout cas, je ne le crois. C'est donc le fruit d'une volonté exprimée, partagée, confrontée, qui permettra de mettre ce combat collectif au service du développement de notre territoire et de ses citoyens.

Alors, au travail et merci.

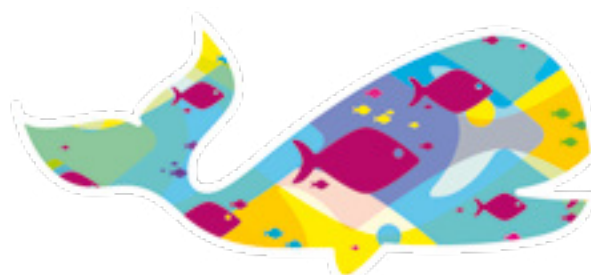




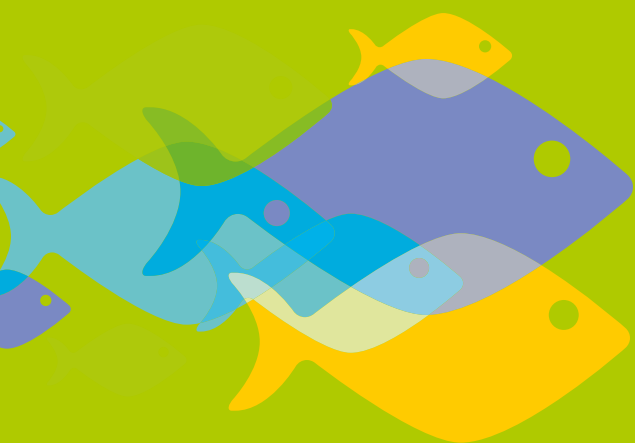
TABLE RONDE

LES MÉTROPOLES,
TERRITOIRES PERTINENTS
DE L'ESS ?



TABLE RONDE

LES MÉTROPOLES, TERRITOIRES PERTINENTS DE L'ESS ?



INTERVENANTS

- **Gilles BARSACQ,**
Secrétaire Général de la Préfecture du Nord
- **Jeanne BARSEGHIAN,**
Conseillère déléguée à l'Economie Sociale et Solidaire de l'Eurométropole de Strasbourg, Conseillère municipale de la ville de Strasbourg
- **Christiane BOUCHART,**
Présidente du Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES), Vice-Présidente de la Métropole Européenne de Lille, déléguée au développement durable et au Plan Climat, Conseillère municipale déléguée à l'ESS de la ville de Lille
- **Jean DEYSSON,**
Chargé de mission de l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF)

Pierre WOLF, animateur

Merci Marc Godefroy pour cette présentation du Plan métropolitain de développement. On va continuer plus avant sur **la pertinence de l'intervention de La Métropole, des Métropoles, dans le développement et le soutien à l'Économie sociale et solidaire**, en accueillant quatre personnes d'horizons variés pour cette première table ronde.

L'idée est effectivement, au travers de vos profils, de vos expériences, d'avoir un regard particulier sur cette question de savoir si les Métropoles sont effectivement l'échelle de territoire qui convient bien pour développer et soutenir l'Économie sociale et solidaire.

On va commencer avec vous, Jeanne Barseghian. Vous êtes Conseillère déléguée à l'Économie sociale et solidaire à l'Eurométropole de Strasbourg et Conseillère municipale de la ville de Strasbourg. Vous êtes élue depuis un an et demi mais l'Économie sociale et solidaire et La Métropole de Strasbourg, c'est une histoire nettement plus ancienne. Elle débute dans les années 90 avec une forte politique, notamment autour des clauses sociales dans les marchés publics de la Communauté Urbaine à l'époque, et puis avec des partenariats innovants avec les associations autour de l'emploi dans l'Économie sociale et solidaire. A partir de 2010, c'est peut-être là-dessus que l'on va s'arrêter dans un premier temps, vous lancez un Conseil de l'Économie sociale et solidaire, lieu de co-construction et de dialogue.

Est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur ce Conseil de l'ESS, comment il a été mis en œuvre, comment il a été promu, ce qu'il a produit et puis, forte de cette expérience évidemment, de répondre à cette question si, à votre sens bien sûr, la bonne échelle est effectivement les Métropoles pour développer l'ESS et ce qui manque aujourd'hui ? On reviendra peut-être, dans un deuxième temps, sur ce que vous attendez de la loi NOTRe et que vous voyez arriver avec satisfaction, ce qui n'est pas le cas de tout le monde, mais disons que vous y voyez l'occasion d'une clarification, d'une articulation plus efficace autour du développement de l'ESS. Revenons d'abord sur ce Conseil de l'ESS qui a été mis en œuvre et développé à Strasbourg.

Jeanne BARSEGHIAN

D'abord, bonjour à toutes et à tous. Ravie d'être avec vous et merci pour votre invitation. Effectivement, vous avez dressé le panorama de Strasbourg avec, évidemment, un contexte historique particulier du fait de son histoire. Terre pionnière de création de coopératives et de mouvements mutualistes et associatifs mais avec aussi des politiques très volontaires en matière d'Économie sociale et solidaire, dès les années 90 et notamment sous la mandature de Catherine Trautmann, avec, vous disiez, l'insertion des premières clauses sociales lors de la construction du fameux tram strasbourgeois et donc une dynamique qu'on retrouve aujourd'hui très fortement. **On a maintenant 43 % de nos marchés publics qui insèrent ces clauses sociales.** Cette politique menée très tôt, on en voit les effets aujourd'hui. Donc, effectivement, notre politique de l'ESS n'est pas nouvelle mais elle s'est réellement formalisée en 2010, avec deux délibérations cadre prises par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, avec trois objectifs majeurs : développer l'entrepreneuriat social et solidaire et l'emploi, promouvoir le secteur de l'ESS et augmenter sa visibilité et, le troisième axe, favoriser l'initiative collective des habitants et l'innovation. Pour mettre en œuvre ces trois axes stratégiques, on a deux outils principaux. Le premier, c'est notre partenariat très fort avec la Chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire, à travers des Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) - on en est à la deuxième, on est en train de terminer la deuxième CPO de trois ans et on prépare la suivante - et puis l'outil de gouvernance que vous citez, le Conseil de l'ESS, impulsé en 2010 et installé en 2011.

“ Savoir si les Métropoles sont effectivement l'échelle de territoire qui convient bien pour développer et soutenir l'Économie sociale et solidaire ”.

Donc, ce Conseil de l'ESS, qu'est-ce que c'est ? C'est d'abord une instance de dialogue entre les acteurs de terrain et les collectivités, Ville et Eurométropole de Strasbourg. On a un principe, c'est l'ouverture de ce Conseil à tout acteur de l'Économie sociale et solidaire qui le désire. C'est vraiment une instance extrêmement ouverte, avec une composition large : les acteurs de terrain de l'ESS, les coopératives, les associations, les entreprises d'insertion, évidemment les fédérations de secteur, bien sûr les élus de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole et les maires des communes de l'agglomération ; un certain nombre de têtes de réseaux, membres du Conseil d'administration de la CRESS Alsace et puis, les autres partenaires publics du territoire, Etat, Région, Département, Caisse des Dépôts et Consignations etc. Donc, la méthode du Conseil de l'ESS, ce sont ces rencontres annuelles, en plénière, avec des échanges directs entre les acteurs et les élus, et c'est ensuite un certain nombre de sujets, choisis lors des séances du Conseil de l'ESS. Un travail sur des sujets thématiques tout au long de l'année, lors d'ateliers thématiques. Et donc, c'est une réelle co-construction de notre politique de l'ESS. On peut dire que le Conseil de l'ESS, c'est une fabrique de politiques publiques et, j'insiste là-dessus, ce n'est pas seulement la fabrique de la politique de l'ESS mais c'est aussi une fabrique des politiques publiques de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, en général et en transversal.

Pour vous citer quelques exemples sur lesquels a pu travailler le Conseil de l'ESS ces dernières années : on a tout un volet sur les achats publics comme levier du développement durable, je pourrais y revenir, les initiatives collectives et les expérimentations des habitants dans les quartiers et les communes de l'agglomération, la création d'entreprises, l'innovation sociale ou encore, plus récemment, la politique de la Ville. Donc, vraiment, des sujets extrêmement divers traités lors de ces ateliers d'échanges thématiques et qui ont vraiment pour but d'être tournés vers l'opérationnel. On n'en reste pas à de grandes orientations, on n'est pas là pas là non plus pour dicter aux acteurs de l'ESS la politique qu'on va mettre en œuvre de manière unilatérale, point barre. **On n'est pas là pas là non plus pour recevoir**

les cahiers de doléances des acteurs vis-à-vis de leur collectivité. On est vraiment, et c'est cela qui intéresse, dans la recherche d'un partenariat gagnant-gagnant comme on dit entre les acteurs de la collectivité et les préconisations qui en ressortent. C'est vraiment pour améliorer, faciliter ce partenariat. Je donnais l'exemple de la commande publique. Cela aboutit de manière très concrète à l'organisation de ce que l'on appelle « un salon à l'envers de l'achat public » – où ce ne sont pas les entreprises qui accueillent sur leur stand les collectivités publiques et disent tout ce qu'elles font de bien – c'est la collectivité qui a pris l'initiative d'accueillir les entreprises pour expliquer quelles sont ses différentes politiques, quels sont ses besoins, ses différents dispositifs pour permettre aux entreprises et aux acteurs économiques du territoire de répondre au mieux aux appels d'offres ou aux différents appels à projets de la collectivité. Ce salon découlait clairement de ce qui avait été identifié durant ces ateliers d'échanges thématiques.

“ On peut dire que le Conseil de l'ESS, c'est une fabrique de politiques publiques de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, en général et en transversal ”.

Autre chose importante, je disais que c'est une instance de gouvernance particulière, le Conseil de l'ESS est sollicité, en particulier, pendant des moments stratégiques. Je pense notamment à l'organisation de la Manifestation européenne sur l'entrepreneuriat social, qui avait eu lieu en janvier 2014 à Strasbourg. Je pense aussi, plus récemment et plus localement chez nous, à la remise à plat de la feuille de route de développement économique. Le Conseil de l'ESS a été sollicité, à la fois pour travailler et donner son avis et ses préconisations sur le volet ESS mais,

plus largement, pour pouvoir contribuer à l'ensemble de cette feuille de route de développement économique et aussi pour pouvoir apporter ses réflexions innovantes sur les nouvelles formes de gouvernance et sur les modèles coopératifs. C'est vraiment pour nous une instance extrêmement précieuse et qui nous permet d'aller loin dans le partenariat et dans l'innovation sociale, clairement, avec les acteurs du territoire. J'en viens tout de suite à la deuxième question que vous posiez...

Alors, est-ce que la métropole est la bonne échelle pour développer la politique de l'Économie sociale et solidaire ? J'ai bien sûr envie de dire oui, et pas seulement parce que je suis Conseillère métropolitaine à l'Économie sociale et solidaire. Très concrètement, je pense que l'on est à une échelle extrêmement intéressante – alors là je parlais du dialogue possible avec les acteurs de terrain – mais au-delà, je pense que l'on a, en tant que Métropole, un vrai rôle structurant à jouer et, du fait de nos compétences, structurantes, dans un certain nombre de domaines, que ce soit le développement économique, bien évidemment, mais aussi l'habitat, la compétence transport, la compétence sur la transition énergétique, la politique de la ville, la conclusion des contrats de ville ou encore dans le domaine des déchets, **on est vraiment à une échelle intéressante et parfaitement pertinente pour créer une dynamique et un effet levier de création d'entreprises et emplois sur notre territoire.**

Je voulais donner un exemple que je trouve vraiment intéressant qui vient d'être mis en œuvre sur le territoire de la métropole de Strasbourg. C'est la mise en place d'un Service d'intérêt économique général (SIEG), sur la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets, notamment des déchets textiles et informatiques. Ce qui est vraiment intéressant c'est que l'on a cherché à dépasser, et à contrer, le dépôt de bennes un peu sauvage sur l'espace public et donc on s'est dit qu'il fallait que la Métropole organise la collecte de ces déchets sur le territoire. Il y a un vrai potentiel : on pourrait collecter quatre fois plus que ce qui est collecté aujourd'hui en matière de textile. Au lieu de lancer un appel d'offres ou un appel à projets classique, on a décidé

de se lancer dans cet outil, un peu compliqué à mettre en place – trois ans pour le monter – mais qui permet de travailler réellement avec les acteurs économiques et historiques du territoire : les vestiaires, les entreprises d'insertion, qui sont déjà implantés depuis des années, qui font un travail dans ce domaine. Cela a permis, sans mise en concurrence, d'organiser des différentes communes mais aussi des organismes collecteurs, des vestiaires et des organismes qui peuvent assurer le réemploi et le recyclage et la valorisation de ces textiles. Je vous donne cet exemple pour montrer la pertinence du territoire métropole dans ce lien de partenariat et de construction avec les acteurs.

Pierre WOLF, animateur

En dessous, au niveau communal, ce n'aurait pas été pertinent, il fallait vraiment se situer au niveau métropolitain pour arriver à coordonner les différents acteurs que vous avez mentionnés ?

Jeanne BARSEGHIAN

Oui, là on a vraiment une échelle intéressante. En fait, on a divisé concrètement le territoire de la métropole en dix zones géographiques et on fait en sorte, en proposant dix lots différents, de lancer un appel à candidatures sur des critères que nos opérateurs à vocation sociale, présents sur le territoire, sont en capacité de répondre. Ensuite, on construit cette répartition sur l'ensemble des 28 communes de la métropole. On aurait pu le faire à l'échelle de Strasbourg. Cela aurait été dommage parce que notre politique de déchets est mise en œuvre à l'échelle de l'agglomération et des 28 communes et puis on a un effet seuil vraiment intéressant, en terme d'organisation et de création d'emploi à la clé.

Pierre WOLF, animateur

Alors, la métropole est la bonne échelle mais ce que vous souligniez aussi – c'est la nécessité de coordination. La loi NOTRe définit la Région comme le chef de file de l'organisation du développement économique avec laquelle les Métropoles doivent s'accorder et, cela vous semble intéressant parce que c'est suivant les contextes politiques, locaux, etc. Ce n'est pas toujours évident mais, là, que cette organisation soit mise en forme et pointée comme

devant être la bonne, cela vous semble intéressant alors que, dans le cas qui est le vôtre, la coordination n'a pas été évidente jusqu'ici...

Oui, effectivement, c'est compliqué. Nous sommes dans un moment, tous, d'incertitudes assez difficiles, avec une vraie reconfiguration, à la fois des compétences des collectivités – donc, des négociations en cours qui sont loin d'être évidentes entre la Métropole et le Département, la Métropole et la Région – **et puis une reconfiguration territoriale en plus qui bouge toutes les lignes connues jusqu'à présent.** Ce n'est pas un moment facile. Vous disiez accueillir la loi NOTRe avec satisfaction, je n'irai pas jusque-là. Ceci dit, ce qui me semble intéressant, en revanche, c'est de voir que la réforme incite les collectivités à se parler et à essayer de se coordonner dans leurs démarches. De ce point de vue, c'est bien sûr intéressant et c'est une demande de notre territoire. Il est clair que si l'on n'a pas une politique un petit peu cordonnée entre la Métropole et la Région, chef de file effectivement au niveau économique, on aboutit à quelque chose de chaotique et d'illisible.

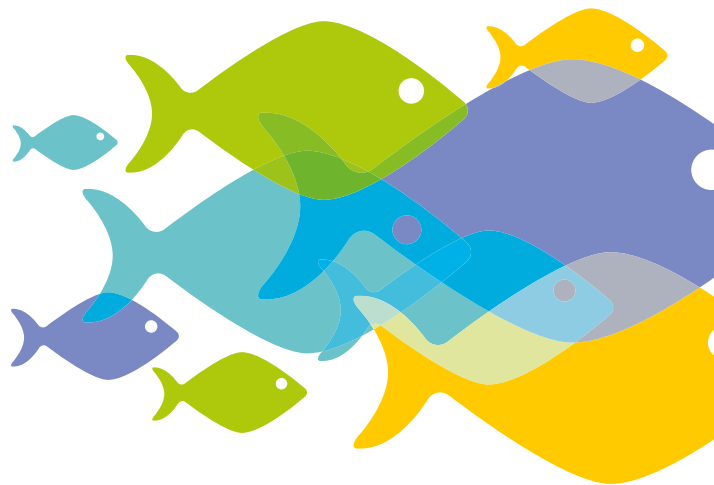
Il y a une vraie demande des acteurs du territoire et de la Métropole pour se mettre en cohérence avec les autres collectivités et aussi pour leur faciliter l'accès aux différents dispositifs pour qu'ils n'aient pas trente-six mille dossiers différents, répondant à des critères qui n'ont rien à voir et difficiles à remplir. A nous, je pense, de prendre nos responsabilités pour se mettre autour de la table et avancer ensemble. Après, reste le fait de le vouloir et la pratique. On a essayé, en cette fin de mandature régionale, d'aboutir à un accord, au moins a minima sur certains dossiers relevant de l'Économie sociale et solidaire. Malgré les différences politiques, les différentes majorités au niveau métropolitain et régional et, malheureusement, effectivement, cela n'a pas abouti jusqu'à présent. On a des échanges, le lien existe, on est présents au CORESS, le Comité régional de l'ESS, la Région et le Département, je l'ai dit, sont présents dans notre Conseil de l'ESS ; maintenant, il y a la Conférence régionale de l'ESS. Donc, on a des occasions de se voir et d'échanger, on sait ce que font les uns et les autres mais de là à parler d'une réelle coopération entre les collectivités – et le mot

est important dans le monde de l'ESS – on n'y est pas encore.

“ Il y a une vraie demande des acteurs du territoire et de la Métropole pour se mettre en cohérence avec les autres collectivités”.

Pierre WOLF, animateur

Mais on avance dans cette direction-là. C'est, au moins, l'interprétation que vous faites de la valorisation de la loi NOTRe. Merci. Je dois à ce stade excuser Maëlle Copé, de la Métropole de Nantes et qui ne peut pas être avec nous aujourd'hui. Elle aurait détaillé un autre exemple local de mise en œuvre d'une politique d'Économie sociale et solidaire à l'échelon d'une métropole.



Pierre WOLF, animateur

Et donc, on va vous donner la parole, Jean Deysson, Chargé de mission au sein de l'Association des Communautés et Métropoles urbaines de France (ACUF), et je vais commencer avec cette même question : est-ce que les métropoles sont les territoires pertinents pour l'organisation et le soutien de l'Économie sociale et solidaire. Peut-être un point qui a été évoqué à l'instant par Jeanne Barseghian, c'est-à-dire que les Métropoles sont des organisateurs de services importants ; on parlait de l'habitat, la politique de la ville, les déchets, les transports, autant de choses à l'intersection desquelles on peut promouvoir l'Économie sociale et solidaire, c'est en tout cas comme cela que vous le voyez.

Jean DEYSSON

Tout à fait, oui. Juste avant de répondre, effectivement, sur l'enjeu institutionnel et les compétences qui sont les nôtres, il faut rappeler que la réalité métropolitaine, le fait métropolitain, de fait, nécessite une action en matière d'ESS. **Quelques chiffres : la puissance économique des métropoles, aujourd'hui, c'est 39 % de la population, 43 % des emplois et près de 50 % de la valeur ajoutée du pays.** Inversement, c'est un tiers des ménages les plus pauvres en France parce qu'ils sont concentrés dans les plus grandes villes. Tout cela dans un contexte évoqué tout à l'heure de la baisse des dotations. On est sur une baisse d'investissements estimée à moins 25 % de mandat à mandat, donc un cadre qui impose de recréer de la solidarité, de réinventer une manière de rendre un service public et de redéfinir la manière dont on définit des compétences et l'ESS peut jouer dans ce cadre-là.

Vous l'avez rappelé à l'instant, **l'ADN des Métropoles, leurs compétences, leur niveau d'intégration fait qu'elles mènent, de fait, une action pertinente en matière d'ESS.** Quand on fait le tour des Métropoles, on anime à l'ACUF des groupes de travail de développement économique, d'ailleurs la Métropole Européenne de Lille y est motrice, on s'aperçoit que dans la majorité des cas, les thématiques

développement économique et emploi sont traitées de manière extrêmement forte et extrêmement combinée. L'objectif prioritaire, c'est donc bien la création d'emploi. A ce titre, l'ESS est un horizon d'attentes fort pour redynamiser économiquement ces territoires.

Par ailleurs, vous l'avez rappelé tout à l'heure, la loi NOTRe a renforcé le rôle général d'autorité organisatrice du développement des Métropoles sur leur territoire. Que ce soit en matière de développement économique, que ce soit aussi, dans de nombreux cas, les Métropoles pilotent les outils d'emploi sur leur territoire, on peut parler des PLIE, des Maisons de l'Emploi souvent en lien avec leurs agences de développement économique. Donc, il y a une action spécifique engagée dans ce cadre-là. La vraie différence entre une Métropole et une Communauté urbaine, c'est la relation qu'elle est susceptible d'avoir avec les autres acteurs. On a parlé de la Région. La loi NOTRe a créé les schémas régionaux de développement économique, d'innovation et l'intercommunalisation qui sont aujourd'hui prescriptifs pour l'ensemble des territoires des intercommunalités ; ils fixeront notamment des orientations en matière d'ESS. La spécificité pour les Métropoles, c'est qu'elles collaboreront à égalité avec les Régions. Dans le cadre de ce schéma, en cas de désaccord éventuellement avec la Région, elles seront en mesure, sur leur propre territoire, de définir leurs propres orientations métropolitaines.

“ La loi NOTRe a renforcé le rôle général d'autorité organisatrice du développement des Métropoles sur leur territoire”.

C'est un point important, qui distingue les Métropoles et reconnaît leur force motrice d'un point de vue économique. Antérieurement, la loi MAPTAM avait acté un mouvement de fond qu'on avait commencé à analyser à l'ACUF

en 2013. On avait engagé une étude sur la relation entre Communautés urbaines à l'époque solidarité pour voir de quelle manière ces intercommunalités, qui se sont structurées historiquement sur de grands services techniques urbains, allaient de plus en plus vers le citoyen et vers l'habitant dans le cadre de leur politique publique et dans une logique d'intégration. La loi MAPTAM, aujourd'hui, différencie essentiellement les Métropoles des Communautés urbaines par les capacités d'appel de compétences, que ce soit vis-à-vis de l'Etat, on parle de Droit au logement opposable (Dalo), de contingent préfectoral en matière de logement, mais aussi du Département avec la loi NOTRe. C'est une vraie possibilité de convention qui a été évoquée, sur des dispositifs spécifiques d'action sociale, le fonds social du logement. On n'est pas spécifiquement dans le champ de l'ESS, encore que si, mais on est dans une logique de prise en compte de solidarités beaucoup plus fortes dans les métropoles et de reconnaissance de l'écosystème économique, humain, social et environnemental qu'elles animent et qui renvoie aux compétences évoquées tout à l'heure d'habitat, de transition énergétique, etc.

“ L'ESS permet de redéfinir une manière de rendre du service public dans un contexte de baisse de la ressource publique mais aussi d'efficacité, de gains de coûts et de meilleure solidarité.

Il y a une capacité d'intégration, d'animation, de mise en transversalité et d'actions opérationnelles qui se renforcent et que les lois NOTRe et MAPTAM ont permis de renforcer même s'il y a toujours des gains effectivement. On est les premiers à l'ACUF et à l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF) à le reconnaître, à obtenir.

Voilà ce que je pouvais dire sur ces grandes compétences mais le mouvement, qu'on perçoit aussi chez nos adhérents, est double. L'ESS permet de redéfinir une manière de rendre du service public dans un contexte de baisse de la ressource publique mais aussi d'efficacité, de gains de coûts et de meilleure solidarité. Cela permet de réintégrer le citoyen dans l'objectif des compétences. On parlait tout à l'heure de transition énergétique, de circuit court, d'économie circulaire, de traitement des déchets, de politique agricole avec le lien urbain rural qu'il y a derrière.

Et j'en viens à mon deuxième point, c'est que **l'ESS interroge aussi les territoires entre eux. Derrière l'ESS, il y a aussi des enjeux de coopération interterritoriale.** On voit aujourd'hui que les Métropoles sont très souvent intégrées dans des Pôles métropolitains, qui sont la preuve que la réalité métropolitaine dépassera toujours les périmètres administratifs quels qu'ils soient et supposent une coordination spécifique entre acteurs, y compris sur ces sujets. Vous prenez le Pôle métropolitain du Pays de Brest, ils ont remis en place une plateforme, Eco-sol-Brest qui vise, un peu on l'a vu tout à l'heure, à fédérer les initiatives en matière d'ESS, à les accompagner, à les soutenir. Par ailleurs, le Pôle métropolitain de Lyon réfléchit aujourd'hui sur les circuits courts agricoles dans une logique d'agriculture périurbaine et de mobilisation de différents acteurs de quatre agglomérations ; c'est donc Lyon, Saint-Etienne, Valence et Bourgoin-Jallieu dans cette perspective-là.

On voit que l'ESS réinterroge, sous le prisme de la solidarité mais aussi de la performance économique, les compétences exercées par la Métropole : la façon dont elle exerce en interne mais aussi avec les autres territoires dans une logique d'animation, de solidarité et de résilience aussi face à la crise sur des grands territoires interdépendants et systémiques et, là, non seulement les Métropoles ont un rôle à jouer sur leur propre territoire, en interne, mais aussi une responsabilité vis-à-vis d'autres territoires qui les alimentent et au développement desquels elles doivent contribuer en retour.



Pierre WOLF, animateur

Est-ce que la difficulté, dans la mise en œuvre de ce que vous pointez, c'est d'arriver pour les Métropoles à être un interlocuteur adapté au foisonnement de l'Économie sociale et solidaire ? On voit que ce sont des associations, des coopératives, des Scic, des acteurs de différentes tailles, avec lesquelles il n'est pas forcément évident d'organiser une politique.

Est-ce qu'il n'y a pas là un nouvel enjeu pour les Métropoles de s'adapter à ce foisonnement-là ?

Jean DEYSSON

Si, tout à fait, c'est le principal défi auquel elles sont confrontées en matière d'ESS et cela a été plusieurs fois évoqué. **L'ESS, c'est toute une galaxie d'interventions et toute la valeur réside là-dedans.** Pour reprendre l'image du banc de poissons et de la baleine, le rôle de la Métropole, c'est un peu de permettre au grand d'avancer et de lui offrir un courant favorable. Effectivement, l'ESS, la façon dont on la voit, avec ses multiples statuts, SCOP, mutuelles, fondations, associations, je pense notamment à l'ACOME sur l'électronique embarqué, leader sur son segment, vous avez aussi des associations constituées de quasi bénévoles – il y a tout une myriade de situations qui concourent toutes, au développement économique du territoire, économique au sens traditionnel, mais qui nécessitent et c'est tout le sens de la loi ESS, qu'on prenne en compte leurs contraintes, qu'on leur offre des facilités d'accès au financement, qu'on leur donne des plateformes pour se développer et, là, **on revient sur le rôle traditionnel des Métropoles, au titre de leur compétence d'action en terme de développement économique, de mise en place de pépinières, de foncier, d'immobilier d'entreprises et d'accompagnement au développement.** Mais, effectivement, cette diversité-là, qui fait toute la richesse de l'ESS, c'est un des enjeux qui justifie que la Métropole puisse prendre un rôle d'animation, comme c'est le cas à La MEL, d'identification, de soutien et de renforcement des synergies.

“ Comment on articule un territoire économique avec un territoire vécu, un territoire de vie ? ”

Pierre WOLF, animateur

Cela sous-entend une évolution culturelle par rapport à la gestion de grands services comme vous les évoquiez ? Il y a une nouvelle façon d'aborder, de construire des politiques publiques, de les faire, comme on le voyait à Strasbourg dans ce Conseil de l'Économie sociale et solidaire, qui est vraiment dans la co-construction, dans le dialogue.

Jean DEYSSON

Sur ce changement culturel de co-construction des politiques publiques, c'est un chantier qui appelle des réponses. Je pense que la question se pose - que l'on soit sur les compétences techniques, que l'on soit sur les compétences économiques — de la façon dont on articule, dans une Métropole, un territoire qui se caractérise par le fait qu'il est inséré dans des réseaux de longue portée, qu'ils soient nationaux, européens ou mondiaux ; comment on articule l'action internationale ? Les filières d'excellence ont été évoquées, et la proximité ; comment on articule un territoire économique avec un territoire vécu, un territoire de vie ? C'est tout le défi posé aux Métropoles et qu'elles assument, notamment, via le soutien donné à l'ESS et via la manière dont elles réintègrent, intègrent tout court, la proximité dans leur politique de développement économique et la manière dont on ne met pas en opposition attractivité internationale et proximité du développement. Les deux s'alimentent. Cette réflexion des Métropoles sur international et proximité, l'articulation des différentes échelles et comment produire une politique publique au bon niveau, à la bonne taille, dans le bon timing, C'est une transition culturelle qui, pour beaucoup, a déjà été opérée dans une grande partie de leurs axes d'intervention.



Pierre WOLF, animateur

On va passer la parole à Christiane Bouchart, Présidente du Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire. Toujours sur cette question : est-ce que l'échelle métropolitaine est la bonne échelle pour développer et soutenir l'Économie sociale et solidaire ? Votre préoccupation est aussi de se dire, à l'intérieur de la Métropole, d'associer effectivement les différentes communes, les différents territoires communautaires, métropolitains, pour que cela ne soit pas une politique métropolitaine, j'allais dire générale, qui ne serait pas incarnée dans les territoires. Le premier point que vous vouliez souligner – on viendra à l'autre derrière, à la fois il faut s'intéresser au local et en même temps défendre une conception culturelle de l'Économie sociale et solidaire à d'autres échelons – mais prenons d'abord cet échelon local : pour vous, ça doit être une préoccupation et ce n'est pas forcément évident.

Christiane BOUCHART

Bonjour à tous. Je tenais en préambule à saluer Marc Godefroy, tout ce travail, et vous, présents aujourd'hui, qui démontre qu'aujourd'hui l'ESS est vraiment reconnue sur le territoire de la métropole et je remercie vraiment Marc d'avoir mis en musique l'organisation de ces Assises car je pense que c'est la reconnaissance de tout un chacun et de la place que vous avez dans l'Économie sociale et solidaire sur ce territoire. Donc, bravo à chacun d'entre vous et je tenais à le souligner d'entrée de jeu.

Je suis ici avec une casquette, non pas seulement d'élue à la Ville de Lille en charge de l'ESS, mais Présidente d'un ensemble de collectivités. Le RTES, **c'est aujourd'hui cent vingt-sept collectivités, qui regroupent à la fois des villes, des intercommunalités, des départements, des régions qui soutiennent le développement de l'ESS.** On a un site RTES.fr qui peut relater les différentes expériences qui se passent au travers du territoire français aujourd'hui et qui peuvent vous intéresser les uns et les autres.

Je voulais aborder effectivement la réflexion sous l'angle de dire que **l'ESS peut être un bon support pour aller plus loin dans les articulations entre les différents niveaux de collectivités** : d'abord parce que c'est une politique publique récente et, ensuite, et les uns et les autres l'ont déjà dit, par nature l'Économie sociale et solidaire est transversale puisqu'on est sur un modèle économique qui, aujourd'hui, peut apporter des solutions à l'ensemble des compétences des collectivités de quelque niveau qu'elles soient. C'est important de le souligner. Cela croise, comme l'a dit Jeanne Barseghian, l'ensemble des compétences. Le RTES a organisé le 3 juillet une rencontre avec les différents niveaux de collectivités, à laquelle la Métropole a participé. Je vais repartir de là pour réfléchir sur l'articulation des différents niveaux de territoire. D'abord, pour dire qu'il n'y a pas de modèle. Aujourd'hui, on s'aperçoit que le point de départ des actions qui sont menées par les communes est très divers ; **cela peut partir d'un diagnostic territorial, d'un diagnostic des actions, d'un diagnostic des acteurs** – c'est un peu ce que l'on avait sur Lille en 2002 - qui va jusqu'à repérer dans les quartiers des villes l'ensemble des dynamiques qui peuvent exister. Derrière, on voit qu'on a une approche très fine de la connaissance du territoire.

“ On voit bien que l'ensemble des modèles présents sur nos territoires peuvent être aussi des clés d'entrée de la mobilisation des communes ”.

Deuxième aspect, c'est autour des objectifs pratiques. On parle souvent, et Marc l'a souligné, du croisement avec le développement durable, avec le climat, avec la lutte contre toutes les formes de gaspillage. Je crois qu'aujourd'hui toutes les réflexions autour de l'alimentation de proximité, autour du développement des fermes urbaines et autour de l'insertion, peuvent être des clés d'entrée de

l'approche communale. Il y a aussi des aspects de volonté d'expérimentation, si je peux dire, d'innovation publique sur la base de changement de pratiques professionnelles au sein des collectivités. Je crois que, là aussi, l'ESS peut réinterroger ces modes de faire. C'est aussi la réponse aux sollicitations des acteurs associatifs que vous êtes, que ce soit ceux du monde de la formation, du monde associatif, de la culture, de l'éducation populaire, de l'épargne, des régies de quartier... on voit bien que l'ensemble des modèles présents sur nos territoires peuvent être aussi des clés d'entrée de la mobilisation des communes. Le point fort, c'est que l'ensemble de ces acteurs est à la fois inscrit dans la proximité et dans le lien social, la plupart du temps associatif, ce qui veut dire avec des périmètres d'intervention assez définis, plutôt local et très souvent innovant.

Du côté des intercommunalités, on voit qu'il y a une diversité qui existe. La politique d'ESS peut être introduite au travers des expériences à la fois des villes, je l'ai dit, pour reprendre l'exemple de Lille, c'est le plan local qui a permis d'irriguer – on était en réflexion sur le plan régional de développement de l'ESS dans ces années-là – et qui a permis après aussi d'élargir son périmètre d'intervention à l'échelle métropolitaine. Mais pour d'autres intercommunalités – je vais citer l'exemple de l'agglomération Est Ensemble – la dimension de la ville n'avait pas du tout été imaginée à la base et a été réintégrée en 2014, à l'arrivée d'élus locaux en charge de cette politique. Du côté des intercommunalités, la règle actuelle renforce l'ancrage du développement économique et je pense que c'est important. **On a toujours voulu que l'ESS soit bien du développement économique mais il faut que l'on fasse attention aussi au risque de perdre la dimension socio-économique et le développement endogène.** Je pense que c'est aussi pour cela que le couple commune et intercommunalité doit être renforcé et il doit travailler, si je peux dire, sur les deux jambes de l'ESS. Le premier étant la proximité, l'innovation, l'expérimentation du côté communal, voire l'animation des politiques commerciales par exemple. Aujourd'hui, on voit bien qu'on a des plans locaux d'animation du commerce qui font référence aux circuits courts, aux

aspects alimentation ou commerce équitable, et d'un côté, le développement économique d'entreprises du côté des intercommunalités, la structuration des filières, la mutualisation à la fois verticale et géographique des dispositifs de financement et d'accompagnement, l'articulation aussi, on l'a vu, des nouvelles compétences avec la politique de la Ville.

Là aussi, un exemple sur la mutualisation à la Communauté de communes Caux vallée de Seine. C'est tout un travail qui a été fait autour des clauses sociales, qui a permis de renforcer et de structurer ces aspects de la mutualisation. On voit bien que la solidarité et le transfert de savoir-faire sont importants. Il est dans les deux sens, aux deux niveaux et il faut que ce soit des communes et des intercommunalités. Je peux dire que La MEL a initié depuis longtemps différentes actions de partage d'expériences, de transfert de savoir-faire, de financement aux territoires communaux souhaitant une action dans le domaine de l'ESS. Il y a lieu que ces territoires communaux rentrent dans des démarches de mutualisations qui renforceront le développement économique des territoires. Là aussi, pour citer la Communauté Sud Val de Seine, qui se veut un outil au service des communes – comme elle le dit, je la cite – une force de frappe supplémentaire pour renforcer leurs actions. **Je pense que, nous, les élus, on a l'habitude de demander aux acteurs privés de renforcer leurs liens et leur cohérence pour plus d'efficacité et d'efficience. A nous aussi de savoir coopérer pour plus de cohérence sur nos politiques publiques locales.**

“ La politique de l'ESS, c'est une politique qui est récente et la loi a permis la reconnaissance territoriale ”.

Cette question de l'articulation locale, elle se rencontre aussi à tous les niveaux de l'action publique, je ne veux pas toutes les évoquer mais, comme je l'ai dit, la politique de l'ESS, c'est une politique qui est récente et la loi a permis la reconnaissance territoriale. C'est un élément extrêmement important et je fais le vœu que les conférences régionales, qui seront présidées par le Préfet et le Président du Conseil régional, ne soient pas, passez-moi l'expression, que de grands-messes mais bien des lieux de débats, des lieux où l'on met en perspective cette cohérence interterritoriale.

Pierre WOLF, animateur

Alors, articulation locale, vous le disiez, vous vouliez souligner aussi une articulation nécessaire pour défendre une conception de l'ESS qui ne se résume pas à ce que l'on appelle le social business et qui, dites-vous, pourrait être la conception minimaliste de l'Économie sociale et solidaire au niveau européen. Il faut, pour vous, défendre une conception de l'ESS qui soit, comment dire, exigeante.

Christiane BOUCHART

Moi je pense que l'on voit bien l'importance de l'articulation des différents niveaux d'échelle. On voit bien l'importance d'une politique nationale au travers de la loi. Je pense que la dimension européenne de l'ESS doit absolument être intégrée, prise en compte et réinterrogée. Aujourd'hui - Jeanne a fait référence à la manifestation qui s'est passée à Strasbourg autour de l'entrepreneuriat social, à laquelle les réseaux de collectivités étaient présents - il est important de réinterroger cette définition de l'entrepreneuriat social, qui peut avoir une définition très large. Danone, au travers de ses politiques de RSE, s'inscrit dans l'ensemble de ces démarches-là. Pour nous, il y a des éléments essentiels qu'il faut faire reconnaître et c'est en cours d'évolution : le mode de gouvernance, aspect pour moi assez incontournable, la notion d'utilité sociale, élément central et non pas simplement périphérique dans l'ESS, et donc la nature et la finalité de cette utilité sociale doit être reconnue aussi dans l'hybridation des ressources et le financement que peuvent apporter les collectivités locales dans cette dimension-là.

Aujourd'hui, les choses bougent. L'autre jour, l'ESS s'était invitée à l'Assemblée générale

de l'ONU. C'est quand même quelque chose, qui me paraît important de souligner, autour d'une déclaration commune qui vient soutenir la création de politiques publiques en faveur de l'ESS et du développement durable. On peut après se dire qu'un certain nombre de pays était signataire - on peut s'interroger sur la démocratie mais ce n'est pas forcément le lieu ni le moment - et c'est quand même important qu'il y ait aujourd'hui la signature de dynamiques de chartes comme celle-là. Cela permet de réinterroger les cadres juridique et politique du développement de l'ESS, les partenariats publics avec l'Économie sociale et solidaire, le renforcement des financements adaptés et des dynamiques de formation. Au travers de cette déclaration, c'est l'ensemble de ces points qui était recherché et je tenais à le souligner.

“ La nature et la finalité de cette utilité sociale doit être reconnue aussi dans l'hybridation des ressources et le financement que peuvent apporter les collectivités locales ”.

En même temps, cette reconnaissance au niveau international, n'est pas arrivée toute seule. Elle est le résultat de mobilisations de la société civile. Je voudrais rappeler les forums internationaux globalisant la solidarité par exemple et le combat de certaines villes comme Séoul, Québec ou de pays comme le Brésil, qui permettent de peser sur la Commission européenne, attachée à un modèle économique encore aujourd'hui néolibéral et qu'il faut arriver à dépasser par rapport aux inégalités croissantes qu'il peut générer. Il y a des signes positifs et encourageants qui sont là : le réseau européen EuroCité présidé par Nantes Métropole qui s'intéresse à l'ESS, le Comité des régions qui

va rendre un avis en octobre sur l'Économie sociale et solidaire en faveur de la croissance et de la lutte contre l'exclusion. Un premier avis avait été rendu en juin, uniquement sur la lutte contre les exclusions – on peut se réinterroger sur le fait de savoir si c'est générateur de croissance ou pas ; cela fait partie du débat que l'on peut avoir - mais l'avis précédent du Comité des régions datait de 2002. Donc, là aussi, de pouvoir réémettre un avis me paraît un point important. Le GECES, un groupe d'experts de l'économie sociale, placé auprès de la Commission européenne, a intégré un collège des représentants des territoires, notamment des élus dont nous faisons partie, et on voit aujourd'hui, au niveau d'un certain nombre de pays européens des réseaux de villes qui sont en train de se mobiliser et de s'organiser autour ce cela.

Je pense que c'est plutôt encourageant de voir que les lignes commencent à bouger. **Je crois que La MEL a un formidable atout qui est de bénéficier de cette dimension transfrontalière, en tant que Métropole européenne et en tant qu'Euro Métropole**, et je pense qu'il faut continuer à saisir ces opportunités pour pouvoir progresser sur le territoire.

Pierre WOLF, animateur

Merci Christiane Bouchart du RTES, On va passer la parole à Gilles Barsacq. Vous êtes donc Secrétaire Général de la Préfecture du Nord et Sous-Préfet de l'arrondissement de Lille. Puisque vous représentez l'Etat, deux questions. On a parlé d'un paysage en mouvement, pas encore stabilisé entre la loi NOTRe, la loi de l'ESS et la loi MAPTAM. Du point de vue institutionnel, est-ce que les métropoles sont bien un territoire pertinent pour le développement de l'ESS : premier point. Second point : Christiane Bouchart évoquait à l'instant l'équilibre à l'intérieur des métropoles ; ce que j'ai envie de vous poser comme question c'est aussi l'équilibre au regard des autres territoires de la Région, c'est-à-dire, est-ce que la métropolisation, pour l'ESS spécifiquement, doit se faire dans un souci d'équilibre avec l'ensemble de la Région et qu'il n'y ait pas un effet d'aspiration qui est assez antinomique avec l'esprit de l'ESS qui est l'équilibre, la répartition des ressources et des moyens.

Gilles BARSACQ

Merci, bonjour à toutes et à tous. Naturellement quand j'ai répondu à l'invitation de la Métropole, « Les Métropoles sont-elles un territoire pertinent ? », ma réponse immédiate était de dire oui. Mais comme je passe en dernier et comme je suis face à des acteurs de l'ESS investis et face à des acteurs métropolitains, à mes côtés, convaincus, je crois que je vais renoncer au propos policé qui aurait pu être le mien pour essayer de prendre un prisme intellectuel peut-être un peu décalé.

D'abord, il n'y a pas de postulat dans la question à trois degrés. Les Métropoles : territoires pertinents ? Cela doit se construire, on est en train de le faire et la loi NOTRe, toute récente, du 9 juillet, donne des instruments mais ce n'est pas un postulat, c'est quelque chose qui va se démontrer et on va en parler. Territoires pertinents pour l'ESS ? Encore une fois, quelle ESS ? Est-ce qu'on met dans le même panier les grandes banques, les grandes mutuelles, les 47 000 associations – j'ai repéré le chiffre – qui sont sur la Métropole de Lille, les 3 900 employeurs de l'ESS sur la Métropole de



Lille ? Comment ce monde de l'ESS peut-il se construire, se conforter et devenir un acteur majeur ? Et puis, est-ce qu'il y a un lien, est-ce que c'est un postulat ou est-ce que c'est un lien à construire entre les Métropoles qui vont être un acteur économique et l'ESS ? Dans les quelques propos que j'avais prévus mais que je ne suivrai pas, c'est un peu cela que je voulais essayer de démontrer.

“ Nous sommes naturellement des soutiens de la CRESS qui est pour nous, un acteur majeur, un acteur macroéconomique, sur lequel nous avons besoin de nous appuyer face à la myriade des autres acteurs ”.

D'abord l'ESS, c'est un secteur méconnu – je le dis devant les acteurs dont c'est le métier au quotidien – que nous devons, au quotidien, valoriser dans la société française. **En dehors des fonctions publiques, territoriales, hospitalières ou de l'Etat, c'est le premier acteur économique, c'est le premier employeur d'un territoire.** C'est 11 % sur le territoire de la métropole de Lille, c'est 15 % de l'emploi privé, c'est un acteur majeur, il faut qu'on le démontre et il faut que l'on assoie le concept d'Économie sociale et solidaire. C'est ce qu'a fait le Gouvernement avec la loi de juillet 2014, qui a posé le concept et posé le principe global de l'Économie sociale et solidaire. C'est un vrai succès, c'est déjà un thème fédérateur. C'est ce que l'on a essayé pour tous les services de l'Etat, dans toutes les régions. J'ai été en PACA où on a eu cet exercice à faire de poser les instruments de l'ESS. Nous sommes naturellement des soutiens de la Chambre régionale. La CRESS est pour nous, on l'a dit tout à l'heure, un acteur majeur, un acteur macroéconomique, sur lequel nous avons

besoin de nous appuyer face à la myriade des autres acteurs. C'est ce que l'on a essayé de faire en construisant le Conseil économique et social et environnemental régional, en donnant une place majeure à l'Économie sociale et solidaire l'année dernière. C'est ce que nous essayons de poursuivre avec le Conseil régional – mais vous aurez tous compris que la période n'est pas la plus facile – pour installer la conférence régionale. La question se pose dans le Nord pour savoir si on arrive à le faire avant les élections, ou juste après, mais, en tout cas, la pertinence de cette conférence existe.

Nous avons besoin de le démontrer au quotidien à tous les autres partenaires, et peut-être **qu'un jour, à l'issue de la mandature actuelle, la CRESS deviendra, au même titre que les Chambres consulaires, c'est une vieille revendication, un acteur pleinement reconnu au plan national.** Nous l'appelons de notre vœu en tout cas, nous avons à poser le paysage de l'ESS en France et dans chacun de nos territoires. Déjà, je salue les initiatives comme celle de La Métropole parce qu'elles font parler de l'Économie sociale et solidaire dans sa globalité et la font reconnaître comme un acteur auquel il faut penser malgré la diversité extrême de cet acteur. Il faut que chacun des petits poissons continue à exister mais il faut, malgré tout, qu'une organisation macroéconomique permette à ce secteur d'être visible, d'être en position de marquer ses attentes par rapport aux grands sujets d'actualité qui sont les nôtres et que nous puissions prendre en compte les aspirations très différentes des acteurs de l'ESS.

Deuxièmement, la Métropole. Vous l'avez dit, on vient de passer deux années passionnantes pendant lesquelles on aura fait le tour complet des scénarios possibles de l'organisation territoriale de la France. La loi MAPTAM a donné tous les espoirs aux Métropoles. **C'était l'affirmation des Métropoles donc le schéma métropolitain de développement économique s'imposait à tout le monde, c'était le cœur de la réflexion. Derrière, découlaient les volets d'Économie sociale et solidaire qui devaient être un complément.** La loi NOTRe est venue rééquilibrer ou tempérer un certain nombre d'ambitions. Elle est finalement d'une

grande prudence et d'une grande sagesse. La position de chef de file du Conseil régional à travers le Schéma Régional de Développement Economique et de l'Innovation est réaffirmée. Le fait que, derrière, en découlent un certain nombre d'autres schémas comme celui qu'on appelait l'Aménagement du territoire (SRADDT) mais maintenant le SRADDET va devenir aussi, vous l'avez dit, prescriptif. Nous avons à prendre ces deux grands cadres mais la loi NOTRe se souvient de la loi MAPTAM, dit bien qu'il y a une place éminente pour les schémas métropolitains de développement économique et de l'innovation, cite bien le fait que le schéma métropolitain doit être en accord, doit faire référence au schéma régional mais dit bien aussi que, s'il n'y a pas accord, on l'acte en tout cas dans la formulation et on se contente de faire référence.

Donc, la place des Métropoles est réaffirmée, elle est ouverte. Il s'agit maintenant de construire ces instruments. Il s'agit de travailler en bonne intelligence parce que je pense que c'est comme cela que le développement économique trouvera sa place. Il faudra qu'il y ait une convergence, une complémentarité, entre le schéma métropolitain et le schéma régional. Je pense que naturellement l'union fait la force, y compris dans ce domaine-là.

Donc, pour La Métropole, tous les clignotants sont au vert. Marc Godefroy l'a rappelé, le diagnostic du précédent schéma a été fait, le schéma métropolitain est quasiment prêt. En parallèle, les réflexions sur le volet de l'ESS sont quasiment abouties et, par un miracle du calendrier, La Métropole est en capacité de pouvoir poser son schéma métropolitain dans les prochains mois alors que le Conseil régional va devoir attendre qu'une nouvelle gouvernance, sur un nouveau périmètre Nord - Pas de Calais Picardie se pose et que cette nouvelle instance du Conseil régional se saisisse des documents qui ont été préparés, décident de les amodier, de les corriger ou de les poursuivre. Naturellement, la question du schéma régional de développement économique et de l'innovation viendra mais dans le premier semestre 2016. Il y a une vraie fenêtre pour que les Métropoles et, singulièrement, La Métropole Européenne de Lille, puissent poser leur schéma avant que le schéma régional soit

définitivement bouclé et avalisé. Il y a à la fois un hasard de calendrier, si je puis dire, mais ce n'en est pas tout à fait un, et une vraie opportunité dans ce domaine.

“ Donc, la place des Métropoles est réaffirmée, elle est ouverte. Il s'agit maintenant de construire ces instruments ”.

Le lien entre Métropole et Économie sociale et solidaire :

j'ai entendu tout à l'heure les fabriques de projets, toutes les initiatives mises en œuvre par les tous les acteurs. Moi, je voudrais rappeler les grands instruments qui se présentent à vous. A vous, acteurs métropolitains. A vous, acteurs de l'ESS. Quand on m'a demandé d'intervenir, j'ai voulu essayer de réunir quelques chiffres sur ce que l'on avait déjà comme instruments. On parle toujours des recherches de subventions et cela a été dit précédemment. Si je pose le secteur de l'appui aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) sur la métropole, je réalise que c'est 6 900 emplois que l'Etat finance et 28 millions d'euros. Si je prends tout ce que représentent les emplois aidés, c'est 12 000 emplois directs créés sur la métropole de Lille et c'est 75 millions d'euros qui sont posés sur la table. Si je prends le Contrat de Ville que La Métropole de Lille vient de signer avec l'Etat en juillet 2015, c'est un volet de 10 millions d'euros posés sur la table avec, encore une fois, quatre volets autour de l'Économie sociale et solidaire pour la faire prévaloir, pour associer les acteurs - je ne vais pas le décliner ici, je ne vais pas être techno - il y a, dans les Contrats de ville une véritable place réservée à l'ESS et à ses acteurs. Si je prends les 500 associations majeures financées par l'Etat sur la métropole, c'est 50 millions d'euros. Donc, je dirai simplement qu'avec des instruments au quotidien, 75 millions autour des contrats aidés dont les 28 millions sur les SIAE, 50 millions sur les associations métropolitaines, les 10 millions du Contrats de ville, voilà déjà des

outils dont il faudrait que l'on s'empare et que l'on puisse décliner au profit de chacun des acteurs.

Deuxièmement, le Contrat de projets Etat-Région. Pourquoi il faut que l'on trouve une passerelle indispensable entre les petits poissons qui ont toute leur pertinence dans l'initiative, au plus près du terrain, et les acteurs macroéconomiques pour aller chercher les 6 milliards d'euros du Contrat de projets Etat-Région? Comment décliner chacune des mesures? C'est un milliard par an. On a là aussi une partie de ces mesures qui peut concerner l'Économie sociale et solidaire et aussi, on l'a rappelé tout à l'heure, au travers des clauses d'utilité sociale dans les marchés publics. Je peux vous dire que pour les services de l'Etat, nous avons une mutualisation de l'achat public autour des Secrétaires généraux aux Affaires régionales. Les clauses d'utilité sociale sont obligatoires, vérifiées et indispensables dans tous les marchés publics de l'Etat. Je pense que le Contrat de projets Etat-Région offre une pertinence pour que les acteurs de l'Économie sociale et solidaire puissent se mobiliser et récupérer une partie de cette activité. Les Fonds européens, les Conseils régionaux jouent un rôle majeur. Là aussi, on a vision d'excellence que nous impose l'Europe, et d'innovation dans ces Fonds européens. A nous de pouvoir décliner ces grandes mesures générales au profit de tous les acteurs de l'Économie sociale.

Voilà, c'est ce que je voulais essayer de vous dire : la fenêtre est parfaite et les clignotants sont au vert, à savoir que les Métropoles ont toutes les cartes en main pour prendre leur place, à la fois à travers le schéma de développement économique et d'innovation et le volet de l'ESS. Marc Godefroy l'a rappelé, les deux copies sont prêtes quasiment pour La Métropole de Lille. Donc, là, on peut affirmer le cadre général, le cadre juridique dans lequel tout cela va s'intégrer. Les Régions vont se reconstruire avec leur nouvelle gouvernance au premier semestre, poser le cadre général. Nous avons entre l'Etat et les partenaires, tous les cadres posés : Contrats de projets, Fonds européens, politiques de la ville. La politique au quotidien autour de l'emploi et du développement de l'économie. Je pense que nous avons déjà des instruments financiers qui

peuvent permettre de prospérer au profit des acteurs de l'Économie sociale et solidaire.

“ Le Contrat de projets Etat-Région offre une pertinence pour que les acteurs de l'Économie sociale et solidaire puissent se mobiliser et récupérer une partie de cette activité”.

Donc, oui, je pense que les territoires métropolitains, s'ils s'organisent, s'ils savent saisir l'opportunité et le créneau qui est le leur dans les trois mois à venir, sont vraiment un territoire pertinent et, oui, l'ESS est un acteur avec lequel, dans le cadre du développement économique et social du territoire, il faut compter.

Là aussi, nous avons besoin d'acteurs macroéconomiques et nous avons besoin de poser la visibilité de l'ESS sur nos territoires parce qu'elle est encore trop méconnue.



Pierre WOLF, animateur

Merci. On arrive donc au temps d'échange avec vous. Questions, remarques... Il y a un micro dans la salle. Juste vous présenter et faire part de vos remarques ou questions.

De la salle

Jean QUÉMÉRÉ

Monsieur le Ministre, cher Marc, chère Christiane, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Secrétaire Général, vous venez d'avoir des mots qui résonnent beaucoup en moi. Chers amis, je suis le Président de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, je suis heureux que vous soyez nombreux, qu'il y ait autant de présidents, de directeurs, de cadres et d'employés de l'Économie sociale et solidaire, parce que je sais que vous faites le développement économique de l'Économie sociale. C'est, Monsieur le Ministre, le deuxième mot qui est dans la loi, après celui du mot entreprendre et, ce développement économique auquel nous participons, je veux dire que je suis heureux qu'aujourd'hui, il apparaisse grâce aux Assises – je trouve que cette manifestation est remarquable – fait sortir ce que l'on ne voit pas d'habitude. Vous venez, Monsieur le Secrétaire Général de le traduire en chiffres, et donc je ne peux que vous dire à tous mon bonheur, et je le dis au nom de vous tous, d'assister à ces Assises et vous dire combien le développement économique territorial qui se fait sans dire dans les quartiers des villes, sur les zones d'activités et ainsi de suite, sans même que l'on dise que ce soit de l'ESS pour une partie d'entre elles, dans le cadre de l'économie générale, pour reprendre le mot de Marc tout à l'heure. **Faire ressortir cela, c'est faire de nous des entrepreneurs citoyens demain, des ardents développeurs d'un territoire plus lié, socialement plus riche** et sur lequel nous pourrions mettre des indicateurs autres que les indicateurs du développement économique et du chiffre d'affaires.

Je voulais vous dire cela, et ce n'était pas une question, et je voulais vous dire une deuxième chose. On a vécu la GPEC sur le territoire, on sait l'enjeu. Je voudrais quand même vous interpeller là-dessus, de la Gestion

prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour les cadres et tous les salariés, j'ai l'habitude de dire souvent, Monsieur le Ministre, mais peut-être que vous l'avez déjà entendu, que la loi du 5 mars sur la formation professionnelle est toute aussi importante que la loi sur l'ESS pour les dix ans qui viennent. Parce que nous sommes une organisation multiprofessionnelle, j'espère que dans dix ans elle sera interprofessionnelle, et je parle là de l'Union des employeurs de l'économie sociale (UDES), et, on ne l'a pas évoquée aujourd'hui, elle est peu présente, mais j'ai assisté à la Convention nationale de l'UDES la semaine dernière et j'ai découvert un sondage que je voudrais partager avec vous. 75 % des Français disent connaître aujourd'hui l'Économie sociale et solidaire, grâce en partie à votre loi et, une partie du travail se fera demain, grâce à l'autre loi, parce que l'UDES sera demain le partenaire économique des employeurs. Madame la Ministre du Travail nous a dit, à la fin de cette conférence, qu'elle serait avant la fin de l'année, au Conseil supérieur de la Prud'homie, à la Commission nationale de la négociation collective et un troisième organisme qui leur permettra d'accéder à des financements auxquels nous n'accédons pas aujourd'hui. Cela, c'est vraiment le changement d'échelle. L'autre changement d'échelle – je me tourne vers vous et je voudrais vous interpeller – il faut à tout prix que nous construisions des organes qui permettent une visibilité beaucoup plus grande et en rappelant que le développement économique de l'ESS sur les territoires se fait grâce aux entrepreneurs et une politique visible d'appui apportée par la puissance publique. Elle est beaucoup plus importante qu'on ne le croit. Vous l'avez rendu visible et je vous en remercie.

De la salle

Bonjour, **Ferdinand NONQUE** de Beaucamps-Ligny. Je voudrais parler de la dignité au travers du travail parce que c'est aussi une question de dignité de pouvoir travailler. Moi je sais que mon père était fier d'avoir des apprentis, de donner un métier. Il était maître artisan et il avait eu un certain nombre d'apprentis et il

leur avait donné un métier. Mes grands-parents, du côté de ma mère, ont accueilli une polonaise. A l'époque, elle était réfugiée. Mes grands-parents paternels ont accueilli un allemand pour la réconciliation de l'Europe. Donc, il y a des solutions qui existent et on va passer. Je voudrais vous parler des 50 000 nomades pauvres qui sont aujourd'hui chez nous, qui voudraient faire quelque chose, qui ne veulent pas retourner chez eux mais qui, en même temps, ne peuvent pas rester à rien faire. Je pense qu'il y a là quelque chose au niveau de l'économie solidaire pour permettre à ces gens-là de trouver une utilité sociale, voire un travail. C'était mon intervention.

“ Le développement économique de l'ESS sur les territoires se fait grâce aux entrepreneurs et une politique visible d'appui apportée par la puissance publique ”.

De la salle

Bonjour, **Olivier ANGE BAR**, allocataire RSA, membre du Forum lillois. J'aurai deux trois questions à Jeanne Barseghian. Elle a parlé expérimentation des habitants. Pouvez-vous citer quelques exemples d'expérimentations ? Ces expérimentations, pour quelles catégories d'habitants sont-elles menées ? Y a-t-il des habitants défavorisés qui mènent ces expérimentations ? Sinon, comment former ces personnes aux savoir-faire, au savoir-être, aux compétences – je vais prendre entre guillemet le mot excellence qui a été cité tout à l'heure – qui leur permettra de mener une expérimentation. Et pour finir une petite remarque. **Dépassons le stade de la sensibilisation pour que ces personnes, dont je fais partie, deviennent acteurs de leur parcours,**

dans le respect de leurs droits : identité, choix, formation, moyens convenables d'existence, synonymes de dignité humaine à mes yeux. Merci de votre écoute.

Jeanne BARSEGHIAN

Oui, merci de votre question. C'est vrai que je ne me suis pas appesantie sur la dimension citoyenne et sur ce que l'on appelle l'accompagnement des initiatives collectives des habitants. Concrètement, cela a donné lieu sur différents quartiers de Strasbourg, cela est resté et c'est encore à l'échelle expérimentale, mais ce sont des expérimentations qui ont pour but d'accompagner les habitants, les citoyens, les associations, dans la mise en œuvre et la concrétisation de leur projet. Alors, cela s'adresse à tout un chacun, pour répondre à votre question, et s'est parfaitement ouvert. Le but de la collectivité, c'est de coordonner ce réseau d'acteurs, notamment avec les centres socioculturels ou avec un certain nombre d'associations pour permettre aux habitants, quand une idée émerge, de s'adresser à la Collectivité qui les met en relation avec ce réseau qui va les accompagner dans la concrétisation.

Je peux vous donner des exemples. Un groupe d'habitants qui décide, en partenariat avec un bailleur social de s'organiser pour réhabiliter l'environnement dégradé autour de chez eux. Cela peut donc être rénové ensemble une cage d'escalier, avec le soutien d'un bailleur social. A Strasbourg, on a été les pionniers dans la formalisation de l'auto partage, avec ce qui s'appelait Auto'trement, aujourd'hui une Scic appelée Citiz, qui a fait de nombreux petits et un réseau bien formalisé maintenant au niveau national mais c'est parti, au départ, de l'initiative de quelques habitants qui avaient une voiture, qui ne s'en servaient pas beaucoup et qui se sont dit « eh, bien tiens, on pourrait la partager ». C'est vraiment parti de là. Notre idée, c'est vraiment d'accompagner ce type d'initiatives. Cela peut être aussi une association de femmes qui s'organise pour permettre à ces femmes d'accéder à des spectacles à des tarifs préférentiels et à effectuer des sorties ensemble. Je vous donne quelques exemples, à géométrie variable pour vous montrer que **le but de la collectivité, c'est de favoriser**

les initiatives citoyennes dans leur foisonnement et en s'adressant à tout un chacun. Je ne rentre pas plus dans le détail. J'espère que cela répond à votre question.

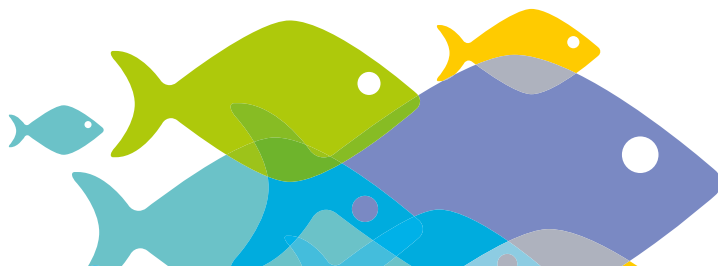
De la salle

Bonjour. **Lucien PETIT**, je fais partie de la Scic Cliss XXI. Cette Scic a été créée il y a maintenant 12 ans, en 2004. C'était la première Scic de la Région Nord - Pas de Calais. Aujourd'hui, je me félicite de l'engouement pour les Scic. J'ai beaucoup apprécié les interventions de ce matin et je voudrais particulièrement me référer à ce qu'évoquait Christiane Bouchart, une conception de l'ESS exigeante, y compris et j'ai relevé ses propos : « inscrire l'ESS dans le dépassement du modèle néolibéral ». Je voudrais revenir sur cette question. **Cela me semble important qu'au sein de l'ESS existe une composante significative qui s'inscrive dans la transformation sociale.** Je pense que c'est un point qu'il faut absolument relever. Je suis amené à rencontrer de très nombreuses personnes qui souhaitent créer de l'activité, de très nombreux jeunes en particulier. Auprès de ces jeunes, il y a vraiment une réflexion sur le sens du travail, de l'activité, qui rejoint un peu ces propos et cela me semble important de le souligner. A un moment où le Front national développe ses ambitions sur ce territoire, il me semble important de ne pas affadir notre propos, voire même affirmer qu'il existe des finalités de transformation, de changement de société. J'aime bien évoquer un mot que l'on n'a pas beaucoup évoqué ce matin. C'est le mot d'autogestion. **Au sein de l'ESS, il y a des pratiques autogestionnaires qui me semblent importantes de remettre au goût du jour.** Cela me plaît beaucoup d'insister sur ce genre de finalités. Alors, aujourd'hui, nos Assises se tiennent au sein d'un lieu fréquenté par le Medef. J'ai envie de dire, la prochaine fois, on va peut-être se tourner vers la Bourse du travail pour essayer d'élargir notre propos. Cela me semble important d'affirmer ce type de propos.

De la salle

Bonjour, je suis **Ignace MOTTE**, coopérateur de Scic depuis plusieurs années. J'ai été un peu choqué par une partie des propos de Monsieur le représentant de la Préfecture du Nord. Quand vous dites que vous mettez sur la table 150 millions ou 50 millions, je n'ai pas retenu la somme, pour l'Économie sociale et solidaire, comme si c'était au profit de l'ESS. Moi, j'ai vraiment l'impression que l'on confond marché et aides. Oui, nous sommes de gros opérateurs sur le marché de l'insertion et je vais peut-être en choquer quelques-uns. Là-dessus, c'est nous qui rendons un service à l'Etat, parce que vraiment c'est nous qui venons faire un travail qui n'est pas toujours agréable. On aime notre travail, c'est du travail de ressources humaines mais se « coller » l'insertion, c'est un boulot difficile, cela demande une ingénierie financière extrêmement compliquée et moi **j'ai l'impression qu'on vient aider l'Etat dans ses politiques d'insertion plutôt que l'inverse.** J'étais un peu choqué par cela et je tenais à vous le dire.

La deuxième chose m'est venue tout à fait au début de l'intervention, quand on a parlé des petits poissons et des gros poissons. Moi, je voudrais poser la question, soit aux gens des territoires, soit plus tard : **où sont nos poissons intermédiaires ?** Où sont nos banques ? Je ne sais pas si dans la région de Strasbourg, qui a vu l'invention des Crédits Mutuels, les banques sont-elles présentes ? Est-ce qu'elles sont présentes parmi les acteurs ? Est-ce qu'elles s'engagent ? Nous, aujourd'hui, les banques territoriales, les banques coopératives ne sont pas des acteurs qui sont actifs et je le regrette au niveau de notre territoire. Est-ce que cela avance dans d'autres territoires ? Est-ce qu'on peut espérer un jour que nos poissons moyens, ceux qui étaient tout petits il y a cent ans et sont devenus moyens, importants, est-ce qu'on va les voir un jour pour nous aider dans notre politique d'avenir ?



Gilles BARSACQ

Une réponse très rapide. Il n'est pas question de savoir qui rend service à qui. Cela n'était naturellement pas le sens de mon propos. Les politiques d'insertion, surtout les politiques d'emploi aidé, et Marc Godefroy le sait, nous sommes en partenariat complet. On se réunit très régulièrement avec tous les acteurs de façon à monter un certain nombre de politiques. **Mon but était simplement de montrer que nous avons des outils financiers à notre disposition et que nous ne les utilisons pas assez.** Donc, notre problème, c'est de savoir d'abord quels sont les outils, les identifier et, ensuite, avoir un travail collaboratif ensemble pour pouvoir utiliser au mieux toutes les ressources qui nous sont offertes et je commentais, en l'occurrence les ressources de l'Etat. Sur La Métropole, 75 millions sur une politique, et il y en a d'autres, ce n'est pas anodin, et je ne suis pas sûr que beaucoup aient fait la somme de ce qui est fait.

Bien sûr que nous sommes en politique partenariale, nous sommes en interaction en permanence, nous devons agir ensemble au profit de cette cause majeure sociale. Je voulais répondre aussi à Monsieur tout à l'heure qui s'inquiétait peut-être d'une dérive de l'ESS. Simplement, pour rappeler, s'il le fallait, qu'il y a une **nouvelle forme d'agrément, le label s'appelle l'ESUS**, que les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) vont délivrer, et je crois que les consignes sont bien données pour que les services de l'Etat, en tout cas, ne délivrent cet agrément qu'à la condition que l'esprit même de ce qui fonde l'Économie sociale et solidaire soit respecté. J'allais dire que ne se prévaut pas d'appartenir à l'ESS n'importe quel partenaire, sans qu'il y ait tout un système de vérifications. Le label est là pour être donné. Le dialogue que cela va donner avec un certain nombre d'acteurs sera naturellement une occasion de faire un travail approfondi et vous savez que derrière, il y a une forme d'accompagnement de la structure qui sera proposée et financée. Donc, je pense qu'il n'y a pas de revendication unilatérale du statut de l'ESS. C'est quelque chose qui est labellisé et contrôlé.

Jeanne BARSEGHIAN

Oui, juste un mot pour répondre à votre question. Oui, les banques à Strasbourg sont fortement présentes dans les différents dispositifs en faveur de l'ESS. Je citerai juste deux exemples un peu éclairants. Un, c'est le lancement de notre monnaie locale complémentaire sur le Bassin économique de Strasbourg, donc le Stück, que nous avons eu le plaisir d'inaugurer et de lancer samedi dernier, c'est vraiment tout récent, avec le rôle des banques pour les euros déposés, notamment un partenariat avec le Crédit Municipal et avec la NEF ; et donc ces euros déposés en banque constituent un fonds de garantie qui peut financer des projets. Un deuxième exemple est aussi intéressant : c'est la mise à disposition de locaux, le fait de favoriser l'implantation d'activités de petites et moyennes entreprises ou pour les acteurs de l'ESS ; on a un outil, une Société d'économie mixte, qui s'appelle LOCUCEM, et on a un Comité d'investisseurs et la plupart des banques du territoire sont présentes. Je ne vous dis pas que la discussion est toujours facile mais, en revanche, on a un outil intéressant et performant pour permettre aux petites et moyennes entreprises, aux entreprises de l'ESS d'accéder à des baux et à des locaux pour mettre en œuvre leur activité à des tarifs vraiment intéressants.

De la salle

Alain DESCAMPS d'Attac. J'ai bien retenu les termes de gros poissons et de requins. Les requins, pour moi, ce sont les multinationales qui, aujourd'hui, font un lobbying intense auprès des négociateurs des accords de libre-échange, notamment le Traité de libre-échange transatlantique (Tafta), entre les Etats-Unis et l'Union européenne. Des accords internationaux, vous allez me dire, quel est le lien avec la Métropole. Il suffit de regarder le mandat de négociation qui a été confié par la Commission Européenne aux négociateurs pour comprendre qu'il y a un lien. Les collectivités locales et territoriales seront concernées. Notamment, si une collectivité territoriale ou locale souhaitait localiser ou relocaliser certaines activités pour privilégier l'emploi local,

l'environnement local ou autre, ou développer l'ESS, elle pourrait se voir attaquée par ces multinationales au travers d'un mécanisme prévu dans le mandat, qui est le mécanisme de règlements des différends. Je voulais avoir votre sentiment et votre avis là-dessus.

De la salle

Florence JANY-CATRICE, je suis professeur d'économie et membre de la Chaire Économie sociale et solidaire dont il a été question tout à l'heure. Je voudrais insister sur un petit point et faire deux commentaires. Il a été beaucoup question de la question de la co-construction des politiques publiques, en particulier, au niveau métropolitain qui était le sujet de cette table ronde. Cette question de co-construction des politiques publiques pose un certain nombre de questions parce que, d'une certaine manière, cela rompt avec l'idée que l'on a tous en tête, qu'il reviendrait à l'Etat d'être le seul garant de l'intérêt général. C'est une manière de rompre un petit peu avec cette idée. Se pose alors cette question, je prolonge sans doute un peu le propos d'Attac, **comment nous assurer que dans cette co-construction des politiques publiques, les acteurs engagés dans cette co-construction soient suffisamment désintéressés pour y participer et prétendre à être eux-mêmes porteurs d'une forme d'intérêt général. C'est ma première question.**

La deuxième, tout aussi compliquée de mon point de vue en tout cas, c'est comment fait-on pour organiser d'une manière très concrète, très pragmatique, la question de la délibération commune autour de ces questions d'intérêt général. Il a été beaucoup question, entre nous, de manière assez ambiguë – Monsieur Quéméré l'a évoqué tout à l'heure – du fait que, finalement, on délibère autour du développement économique et ce vers quoi nous allons, c'est le développement économique. Mais, qu'entendons-nous par là derrière l'idée de développement économique et **le développement économique est-il toujours cohérent avec la transformation sociale ?** Je n'en suis pas sûre et cela nécessitera sans doute d'autres débats.

“ Comment fait-on pour organiser d'une manière très concrète, très pragmatique, la question de la délibération commune autour de ces questions d'intérêt général ? ”.

Pierre WOLF, animateur

Merci, qui souhaite réagir ? Il y a deux questions : la compatibilité d'un traité comme l'accord de libre-échange transatlantique avec le soutien de l'Économie sociale et solidaire – petit sujet – et cette question de l'intérêt général et des instances de délibération de la définition de l'intérêt général. Christiane Bouchart peut-être ?

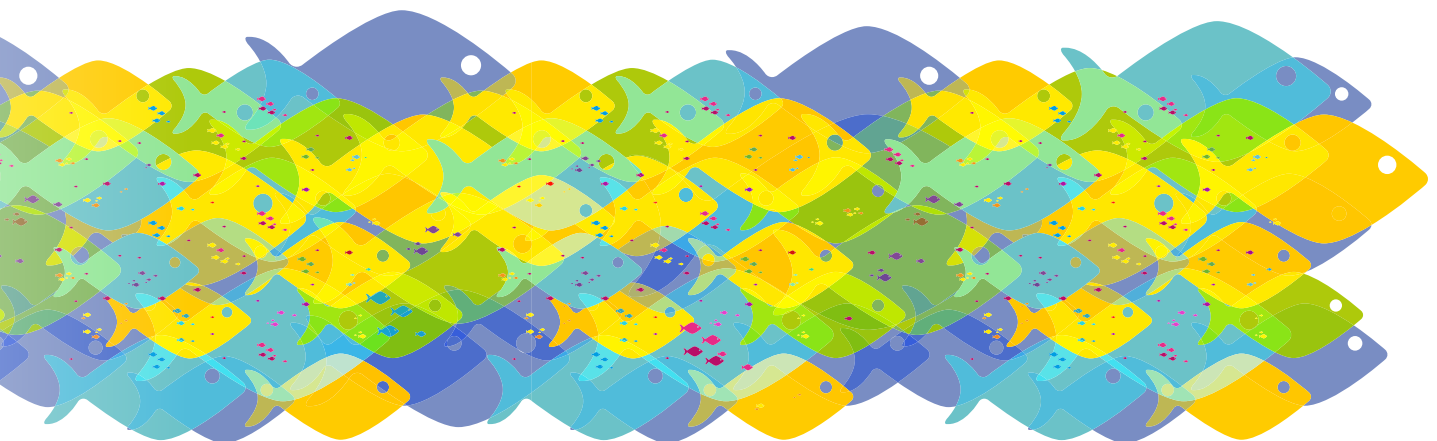
Christiane BOUCHART

Cela vaudrait un développement qui demanderait plus de temps. Merci Florence de la question. Pour répondre, et je suis très claire sur la question puisque mon groupe politique a été à l'origine d'une motion prise à La Métropole Européenne de Lille comme à la Ville en étant contre effectivement les dérives du Traité transatlantique, donc là-dessus je pense qu'on est à la fois vigilant et très clair par rapport aux dérives qui peuvent se mettre en place. Juste citer ce que vient de signer Manuel VALLS le 29 par rapport aux associations. De bien montrer aujourd'hui que, dans la continuité de ce qui avait été pris sur la reconnaissance des subventions pouvant être reversées aux associations par les collectivités ; de reconnaître le droit à l'initiative, c'est un des exemples de la co-construction mais je crois que c'est important de le souligner parce que cela a fait longuement débat ; de dire aussi que **l'on peut construire une réponse par rapport à un besoin du territoire, en collaboration entre le territoire et la politique publique**, et cela monte dans les avancées et les différentes postures - il y a, derrière cela la définition du bien commun sur laquelle on

continue à avoir une réflexion et à partager un certain nombre d'éléments – de se mettre aussi dans des postures, y compris dans des postures politiques, différentes ; d'être dans une logique de réponse avec les citoyens, un besoin du territoire. Je pense que cela renvoie à la notion du sens de la politique publique d'ESS aujourd'hui.

Jeanne BARSEGHIAN

Oui, très rapidement sur la co-construction. Je pense – je disais que notre Conseil de l'ESS était ouvert à tout acteur – que le principe d'ouverture la plus large possible et donc la transparence dans le processus est garant de l'intérêt général, ou en tout cas, d'éviter que ce soit certains groupuscules ou lobbies qui s'expriment plus que d'autres. Il me semble qu'on arrive assez bien à ce point d'équilibre au sein du Conseil de l'ESS. La deuxième réponse, c'est que, in fine, les délibérations sont votées par les Conseils municipaux et métropolitains. Et donc le débat est démocratique et les délibérations sont entérinées au sein de ces instances. Pour le Conseil municipal, instance démocratique, pour le Conseil métropolitain instance qui pourrait le devenir, encore plus quand les Conseillers métropolitains seront élus au suffrage universel direct. On espère qu'on y viendra. **Mais in fine, les décisions sont bien prises par les collectivités mais la politique, elle est à construire avec l'ensemble des acteurs du territoire.**





CONFÉRENCE

LA LOI ESS PAR SES ARTISANS



CONFÉRENCE

LA LOI ESS

PAR SES ARTISANS

INTERVENANTS

- **Benoît HAMON,**

Ancien ministre délégué à l'ESS, initiateur de la loi ESS, Député des Yvelines

- **Francis VERCAMER,**

Vice-Président de La Métropole Européenne de Lille en charge de la politique de la ville



Pierre WOLF, animateur

Benoît Hamon, aujourd'hui Député des Yvelines, ancien Ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire et à la Consommation et artisan de la loi de juillet 2014 et Francis Vercamer, Vice-Président de La Métropole Européenne de Lille en charge de la politique de la ville, auteur d'un rapport parlementaire sur l'ESS remis en 2010 au Ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives et au Secrétaire d'Etat à l'Emploi à l'époque.

Les deux textes, dont vous êtes les auteurs, pointaient le manque de reconnaissance de l'ESS et de ses acteurs, pointaient le besoin de légitimité, d'où déclinait un besoin de financement, c'est-à-dire être mieux reconnu, pouvoir mieux accéder à des moyens de financement qui permettent le développement. C'est d'ailleurs l'un des axes de la loi.

On va commencer avec vous, Francis Vercamer, est-ce que cinq ans après votre rapport, vous avez le sentiment que l'ESS sort de sa «réserve», de son côté un peu flou ? On ne sait pas bien ce que c'est, on a du mal à le légitimer. **Est-ce qu'aujourd'hui l'ESS est vraiment reconnue comme une composante de l'Économie ?**



Francis VERCAMER

Je vais vous donner un exemple personnel : ce matin, j'ai été au Grand Palais au lieu de venir à l'endroit où il y a des entreprises, donc, **vous voyez que, même moi qui ai fait un rapport parlementaire, j'oublie que l'ESS, c'est d'abord de l'économie et des entreprises.** Sur le fond, pour être plus sérieux, quand j'ai fait mon rapport, ce qui m'avait le plus frappé, c'est qu'un grand nombre de partenaires ne savait pas ce qu'était l'ESS. Moi-même je ne connaissais pas, d'ailleurs j'ai fait mes armes en faisant ce rapport. Je me souviens que j'avais rencontré des hauts fonctionnaires de Bercy qui ouvraient des yeux grands comme cela quand on parlait de l'Économie sociale et solidaire. Le temple de l'économie ne connaissait pas l'Économie sociale et solidaire. Il fallait effectivement développer une certaine politique nationale pour faire connaître et reconnaître l'ESS et ses acteurs, qui vivaient un peu dans leur monde – parfois même dans des mondes juxtaposés à l'intérieur même de l'Économie sociale et solidaire, on y reviendra peut-être tout à l'heure, entre les différents statuts – **mais peu de perméabilité entre les deux secteurs, celui de l'économie qui a l'idée de capital et celui de l'économie de personnes.** Cela a été tout l'enjeu de mon rapport, d'essayer d'éviter d'opposer les uns aux autres et de créer, avec les propositions faites, je ne vais pas dire une complémentarité, parce que l'on aurait l'impression que l'ESS est supplétif, mais, disons, une autre manière d'entreprendre, qui permette à ceux qui avaient envie d'être en société de personnes de pouvoir le faire mais sans être en concurrence avec l'économie de capital. Cela a été tout l'enjeu, donc il y a des mesures que je n'ai pas mises volontairement dans mon rapport. Je pense, par exemple, à la

représentativité parce que cela, on me l'a posé pendant mes six mois de rapport parlementaire. J'ai dit que si je mets la représentativité de l'ESS dans mon rapport, ce dernier va être enterré et toutes les autres propositions ne vont pas sortir. Je vais mettre des propositions qui évitent la concurrence, de façon à ce que ce rapport puisse être reconnu. Il a d'ailleurs servi, peut être que Benoît Hamon le dira, en partie à la loi, même s'il a mis sa touche personnelle. Je ne vais pas dire que c'est un ministre qui a simplement repris mon rapport, même s'il l'a fait beaucoup...

“ Si on veut que les Français prennent en compte l'ESS, il faut commencer par leur apprendre ce que c'est ”.

Est-ce que, aujourd'hui, l'ESS est plus reconnue ? Je n'en suis pas encore sûr. Il y a des mesures que j'avais indiquées dans mon rapport, notamment la connaissance de l'Économie sociale et solidaire au sein des manuels scolaires. Si on veut que les Français prennent en compte l'ESS, il faut commencer par leur apprendre ce que c'est. Je sais que dans les universités, des Chaires se créent, on a eu toute l'heure une représentante qui est intervenue, mais au niveau du grand public, à l'école, on en parle peu. Forcément, la reconnaissance se fait de manière discrète et difficile. Les médias ont tendance à cantonner l'ESS dans l'économie solidaire, les structures qui viennent en aide aux plus démunis, l'insertion. Je me souviendrai toute ma vie de mon interview à FR3 où, quand j'avais présenté mon rapport, j'avais été interviewé comme député du Nord, c'était pour FR3 Région et il m'avait présenté une entreprise d'insertion dans l'agriculture. J'avais dit à la journaliste « c'est vrai que c'est l'Économie sociale et solidaire, **mais l'ESS c'est aussi la grande banque mutualiste, c'est aussi les mutuelles de santé...** », et elle avait ouvert des yeux grands comme ceci parce qu'elle ne le savait pas. Elle ne le savait pas,

elle découvrait un monde. Je pense qu'aujourd'hui encore beaucoup de monde ouvre les yeux sur un monde qu'ils ne connaissent pas. Ces manifestations comme celle-là, cela permet la reconnaissance mais je pense que c'est un travail de longue haleine.

Pierre WOLF, animateur

Benoît Hamon, on est à un peu plus d'un an après l'adoption de la Loi, tous les décrets d'application ne sont pas sortis mais c'est une loi qui a fait parler d'elle. Est-ce que vous partagez l'analyse de Francis Vercamer sur le fait qu'il y a encore du chemin à faire pour faire reconnaître et légitimer l'Économie sociale et solidaire ?



Benoît HAMON

Oui, sans aucun doute. Je ne sais même pas si l'on est au milieu du guet. On a énormément de chemin à faire. Pourquoi ? D'abord parce que ce n'est pas simple, aux yeux du grand public, et même aux yeux des décideurs, de voir le point commun entre une crèche associative, la MAIF et une Scop ou une Scic, voire même une grande banque coopérative. Ce n'est pas facile de faire le lien, pourtant, ce lien, il existe, sinon ces entreprises ne relèveraient pas toutes de l'Économie sociale et solidaire. Autour de deux principes, plus ou moins bien respectés par les acteurs en question : **principe de la non lucrativité ou lucrativité limitée et de la gouvernance démocratique.** Ces deux principes, il y en a quelques autres, mais ces deux principes fondent l'Économie sociale et solidaire, le modèle entrepreneurial de l'ESS. A partir de nombreuses propositions, il a eu raison de le dire, du rapport Vercamer,

et de nombreuses propositions faites par les acteurs de l'ESS, on a voulu faire pas seulement une loi, mais une loi, parmi d'autres éléments d'une politique publique, pour permettre le changement d'échelle de l'ESS.

Est-ce que nous y sommes arrivés ? A l'évidence, aujourd'hui pas encore. Cela va prendre du temps, ce n'est pas en un claquement de doigts que l'on va y parvenir mais cela suppose aussi, et c'est le premier point, que cela continue à être porté politiquement. Cela l'est moins aujourd'hui au niveau national que cela ne l'était auparavant, ce qui ne veut pas dire que ce n'est pas porté sur les territoires. Je trouve que les territoires, qui étaient les principaux acteurs de l'ESS jusqu'ici, avaient un peu passé le relais à l'Etat et au Gouvernement au moment de la loi, ont repris le témoin et c'est plutôt heureux. Ceci étant dit, des batailles se jouent au niveau national, qui se jouent sur la question des financements, qui se jouent de la fiscalité, qui se jouent sur la question des statuts et du développement d'un certain nombre de secteurs de l'ESS. Il faut que cette politique continue à être portée au niveau national. J'attends beaucoup de la création d'une délégation interministérielle, c'est-à-dire d'une forme d'administration de l'ESS au niveau national qui prendra le relais des Cabinets ministériels qui aujourd'hui s'en occupent. On peut imaginer qu'il n'y aura pas forcément un Ministère de l'ESS logé à Bercy pendant 20 ans. **De toute façon, ce n'est pas suffisant, il faudra une administration. Voilà une première réponse.**

Ensuite, je vais commencer peut-être par fâcher certains d'entre vous mais je préfère vous dire les choses comme je les pense. Il faut être exemplaire, un tout petit peu pas totalement mais, en tout cas, faire en sorte que quand on se revendique de l'Économie sociale et solidaire, qui désigne quelque chose pour les gens, « sociale et solidaire », **on ne pose pas des actes qui, parfois, contredisent ce que désigne le nom Économie sociale et solidaire.** Je le dis, je n'ai pas compris, moi, par exemple, que l'UDES, les employeurs de l'ESS, soutiennent la mesure de plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif. Je ne m'attendais pas à ce que l'UDES soit sur ce terrain-là, parce que

les employeurs de l'ESS n'ont pas à reprendre à mes yeux les arguments selon lesquels, en sachant que l'on ne va pas à avoir à payer plus que cela pour pouvoir licencier quelqu'un de manière abusive, cela va faciliter et sécuriser l'emploi. Cet argument-là est irrecevable en règle générale. Je pense que quand on prend ce genre de position là, on trouble la perception assez logique, naturelle, qui est celle d'un citoyen vis-à-vis de l'ESS.

“ On a l'impression que, parfois, BPI France a du mal à comprendre de quelle manière être utile au développement de l'ESS”.

Après, je pense aussi qu'il faut faire en sorte que, derrière les engagements qui étaient ceux de la puissance publique, il y ait de vraies politiques. Je me réjouis, par exemple, de l'engagement qui est celui de la Caisse des Dépôts et Consignations qu'au sein de la Direction Économie et Cohésion, on double les objectifs en terme d'investissements dans l'Économie sociale et solidaire et dans l'Économie de la connaissance. Doubler ces objectifs-là, pour la Caisse qui a déjà une grande expérience de l'économie territorialisée, c'est vraiment à la hauteur de ce que nous voulions faire. BPI France, peut-être que ses représentants sont ici, va dire qu'il y a eu de vrais engagements, il y a encore du progrès à faire. Et ce sont tous les acteurs des CRESS, puisque le Président de la CRESS est là, tous les acteurs des CRESS qui me le disent : dès lors qu'on veut porter un projet en amorçage, en développement, en petit ticket, gros ticket, on a l'impression que, parfois, BPI France, a du mal à comprendre de quelle manière être utile au développement de l'ESS.

Voilà, on avait un objectif, 500 millions d'euros pour l'ESS, je pense que l'on en est très loin en termes de promesses d'engagement aujourd'hui. Il faut faire mieux. On est au milieu du guet. On a amélioré les choses en

matière de visibilité et de reconnaissance de l'ESS. Maintenant, il y a une Chambre française de l'ESS, une meilleure représentation du secteur. On a amélioré les choses en matière de structuration, avec la reconnaissance du rôle des CRESS, le rôle qui est le leur, celui de pouvoir ester en justice, le fait que **l'on ait affirmé une définition de l'ESS, même si elle n'a pas plus à tout le monde** et que les familles de l'ESS se sont un peu chamaillées dessus, mais bon, c'est normal, c'est un secteur vivant. On a amélioré les choses sur le développement, incontestablement, mais voilà il faut passer de la lettre aux actes. On est dans cette phase-là et j'espère que l'on y parviendra dans les années à venir.

Pierre WOLF, animateur

Sur les freins qui expliquent ce que vous dites. C'est quoi ? Ce sont des habitudes de pensée ? Pour reprendre plusieurs interventions de la salle, c'est aussi parce que l'ambition de l'ESS de transformation sociale, d'émancipation, n'est pas toujours perçue comme étant compatible avec le développement économique. Qu'est-ce qui explique, comme cela, que l'on ait ce que vous mettez en avant ? Peut-être Benoît Hamon et Francis Vercamer.

Benoît HAMON

Francis l'a assez bien dit, il y a des caricatures de l'ESS qui sont assez incroyables. Incroyables, et qui subsistent, qui ont la peau dure, on a vraiment du mal à lutter contre cela. Une forme d'économie résiduelle, quand on a tout essayé l'Etat, le marché, que l'on n'y est pas arrivé, on appelle l'ESS. Bref, économie de la réparation, tout cela on l'entend beaucoup et il y a beaucoup de confusion autour de l'ESS. Je crois que l'on a dissipé quelques malentendus depuis quelques années, on le doit à la loi et aux acteurs eux-mêmes qui ont beaucoup agi pour cela.

Francis avait raison de dire que le travail que nous ferons dans l'Education nationale, à l'école, par le fait – je veux le dire à Francis – que dans les programmes d'économie de Seconde, on va inscrire désormais, au-delà du modèle coopératif en tant que tel, on va apprendre ce qu'est l'Économie sociale et

solidaire. Il y a la grande question de la place aujourd'hui de l'ESS dans l'Enseignement supérieur. Cela va un peu mieux mais cela se développe en fonction des initiatives des universités et des grandes écoles. Et puis il y a un débat cher à Florence Jany-Catrice, qui est d'entretenir la pluralité du débat économique dans le monde académique aujourd'hui en France ou avec l'objectif qui est celui de nombreux économistes français de la création d'une nouvelle section d'économie qui permet justement de croiser différentes traditions académiques et universitaires, au croisement donc de l'économie, de la sociologie, de la géographie, de la démographie etc. On a là aussi besoin d'un débat économique qui soit peut-être plus vivant et qui donne à voir la pluralité des points de vue et des thèses. Ce n'est pas beaucoup ou pas assez le cas aujourd'hui.

“ Quand on a tout essayé l'Etat, le marché, que l'on n'y est pas arrivé, on appelle l'ESS ”.

Voilà, tout ce travail se poursuit. L'ESS, à bien des égards, c'est l'économie patiente, qui revendique le long terme. Il faut qu'elle accepte aussi que les processus, que l'on a engagés en terme de co-construction, prennent un peu de temps. Cela prend toujours un peu plus de temps que l'on ne le croyait. Je trouve qu'il y a un beau sujet sur lequel travailler aujourd'hui, c'est cette notion de service d'intérêt général qui ne soit plus seulement assumé par les pouvoirs publics mais se fonde sur une véritable co-construction.

Je prends un exemple : je pense que dans les régions, c'est le cas dans celle dans laquelle je travaille, l'Ile-de-France, nous avons besoin de davantage de crèches pour la prise en charge de la Petite Enfance sur des horaires décalés. Cela ne sera pas que la puissance publique qui, seule, pourra offrir ces modes de gardes à des mamans seules, qui ont des enfants, qui travaillent et qui ont besoin d'heures de garde adaptées à leur vie professionnelle mais,

indiscutablement, ce que le secteur associatif pourra faire, ce que des crèches associatives pourront faire, répondra demain à un besoin, à une demande qui relève de l'intérêt général. Là-dessus, on a besoin de faire de la co-construction, il faut être très innovant sur le plan social et c'est l'exemple type de missions d'intérêt général qui ne relèveront plus exclusivement demain des pouvoirs publics mais bien d'une initiative privé-public fondée sur un partenariat Économie sociale et solidaire et pouvoirs publics.

Pierre WOLF, animateur

Merci. Francis Vercamer, sur ces freins que vous identifiez, vous.

Francis VERCAMER

Je pense qu'il y a deux sortes de freins. Il y a un frein, j'allais dire sociétal, celui de « on ne prête qu'aux riches », qui devrait normalement s'appliquer à l'économie de capital, qui s'applique aussi à l'Économie sociale et solidaire. On voit bien qu'il y a des banques de l'ESS qui aujourd'hui ne font pas confiance à des gens de l'Économie sociale et solidaire. Donc, il y a un problème. Par d'ailleurs : **en France, on a un peu une crainte de l'initiative, de la nouveauté**, c'est assez frappant dans notre pays. Donc, l'ESS est frappée tout autant que l'économie classique. Deuxième frein, c'est aussi les lobbyings. A partir du moment où vous avez une Économie sociale et solidaire qui a tendance, ou en tout cas qui, sur certains points, va sur les plates bandes de l'économie classique, il y a des tas de gens de cette économie qui ont tendance à empêcher le développement de l'ESS. On est dans un système concurrentiel et, donc, on a un certain nombre de lobbyings qui interviennent pour éviter un trop fort développement dans un des secteurs ou un des champs qui ne les intéressent pas.

“ L'ESS, à bien des égards, c'est l'économie patiente, qui revendique le long terme ”.

C'est un vrai problème. C'est pour cela que, dans mon rapport, j'avais essayé d'éviter d'opposer les deux économies pour qu'elles puissent se nourrir l'une de l'autre. L'ESS, c'est une économie de personnes, avec du sens. **Il y a des personnes dans l'économie classique ou capitaliste qui ont envie de donner du sens à leur vie. Je trouve que c'est bien. Ce sont ceux que nous appelons les entrepreneurs sociaux.** Je trouve que c'est une bonne idée. La méthode importe peu. Ce qui est important, c'est l'objectif que l'on se fixe et moi c'est cette idée-là que je portais, en disant qu'il faut qu'on développe du sens pour l'entreprise, qu'on recrée de l'intérêt pour la démocratie à l'intérieur de l'entreprise. Une partie de mon rapport était basée sur cela. A partir du moment où dans la loi – je suis désolé de le dire à Benoît Hamon – on vient, par exemple, perturber la vente d'une entreprise, en disant deux mois avant aux salariés « vous pouvez éventuellement faire une offre », forcément on perturbe la vente d'une entreprise entre deux sociétés de capital. Forcément, ils voient cela d'un mauvais œil car on sait bien qu'une vente, cela doit être discret, qu'il a des problèmes de Bourse, de clientèle, de fournisseurs et donc vous créez un point dur entre l'économie classique et l'économie sociale. L'économie classique est tout de même le Goliath de la situation et a tendance à empêcher le David de se développer. C'est un point qu'il faut prendre en compte, je le dis à Benoît, on l'avait évoqué dans le cadre de la loi Macron puisqu'on était tous les deux dans la Commission – non, lui n'y était peut-être pas mais il est venu pour ce point-là dans la Commission spéciale Macron – lors de nombreux échanges puisque la loi Macron a essayé de modifier un peu ce dispositif-là. Moi, à l'époque, j'étais un peu réticent à cela parce que, dans mon rapport, j'avais bien cette idée-là mais c'était pour les entreprises,



notamment les PME, qui ne trouvaient pas de repreneurs. Il fallait effectivement pousser éventuellement les salariés à reprendre leur entreprise. L'entreprise n'était pas forcément destinée à être déficitaire, elle pouvait être rentable et donc il fallait permettre aux salariés de reprendre. C'était cela cette idée. Ce n'était pas de dire que quand une société est à vendre, on va essayer d'empêcher la vente à une société de capital pour la vendre à une société d'économie sociale. Avec cela, forcément, vous vous heurtez à Goliath qui vient mettre des freins.

Pierre WOLF, animateur

Alors, avant de donner la parole à Benoît Hamon, c'est la question qui a été levée par la salle : jusqu'où met-on le curseur dans la transformation ? Ce que vous dites, c'est qu'il y a des règles dans l'économie générale qui sont qu'on ne peut pas donner des informations sur la vente d'une entreprise avant qu'elle ait lieu mais, on attend de l'Économie sociale et solidaire qu'elle soit transformatrice. Favoriser la reprise par les salariés, ce qui n'est pas évident, il faut former les gens, il faut leur donner tous les éléments. Alors, la loi, c'était l'objectif initial avant que le Conseil constitutionnel censure les articles 19 et 20, sauf erreur de ma part... pardon, une disposition des articles 19 et 20, c'était l'idée. Vous, **vous mettez le curseur où dans cette différenciation entre l'ESS et l'économie classique ?**

Francis VERCAMER

Pour moi, il n'y a pas un curseur à mettre. Pour moi, l'ESS, c'est entreprendre autrement pour l'emploi. C'était cela : entreprendre, autrement, pour l'emploi. Ce n'était pas, à la place de, mais autrement. L'entreprise, ce n'est qu'un moyen dans l'affaire. L'entreprise, elle est faite pour développer de l'emploi, des produits, des services etc. Elle n'est pas faite pour avoir un statut, le but, c'est d'avoir un objectif, une vision de la société, participer à la société. C'est cela qu'il faut faire. Ce n'est pas dire « on va passer par tel chemin ou tel autre », à la limite tant mieux si certains préfèrent passer par l'entreprise de personnes – je trouve cela très bien, on y reviendra après parce que je trouve qu'il y a un secteur qui n'a pas du tout

été traité ou pas assez traité par la loi, c'est le secteur associatif - mais celui qui veut passer par une société de capital, peut le faire. A la limite, qu'est-ce que cela peut faire ? **Ce qui est important, c'est que cela ait du sens, qu'on participe à l'évolution de la société, qu'on le fasse pour l'intérêt général.** C'est cela qui est important à mon sens mais moi, je ne suis pas un Ayatollah comme Benoît Hamon. J'essaie de dire qu'il faut transformer la société et le moyen de l'Économie sociale et solidaire est peut-être le moyen le plus facile mais ce n'est pas pour cela qu'elle doit le faire au détriment de l'économie classique.

“ Pour moi, l'ESS, c'est entreprendre autrement pour l'emploi ”.

Pierre WOLF, animateur

Certes, mais à un moment si on dit que l'ESS produit plus, on va dire, d'externalités positives, que l'autre économie, l'économie générale, il faut bien à un moment donné...

Francis VERCAMER

C'est vrai mais je suis sûr que dans la salle vous avez des gens qui sont dans l'économie classique et qui font de l'intérêt général et qui vont vous dire l'inverse... **j'en connais. D'ailleurs des gens qui sont extrêmement performants en France et qui ont une vision très sociale de leur société, pourtant société de capital. Et, vous voyez, quelquefois, dans l'Économie sociale et solidaire vous avez des gens qui ne l'ont pas du tout.** Je ne vais pas citer des banques mais tout le monde sait de quoi je veux parler. On sait bien que dans l'Économie sociale et solidaire, regardez des grandes banques, ces sociétés ont créé des filiales en sociétés de capital parce qu'aujourd'hui, malheureusement, la loi ne permet pas tout. Il y a des dispositifs qui ne sont absolument pas adaptés à l'ESS et donc il faut bien s'adapter. Vous allez me dire, il suffit de changer la loi. On avait un ministre avant, il a essayé et vous voyez les décrets ne sont pas encore sortis.

Donc, vous voyez, c'est très long, c'est très long...

Pierre WOLF, animateur

Benoît Hamon, peut-être sur ce point précis de **la reprise par les salariés**.

Benoît HAMON

Bon, d'abord moi, quand on me taquine, il est possible que je réponde, surtout quand on me taquine... Bon, je vais répondre sur le droit d'information des salariés. D'abord, je vais dire une chose. Je n'ai jamais dit, comme Ministre de l'ESS, pas plus comme Ministre de l'Éducation après, pas plus comme Député aujourd'hui, qu'il y avait les bons et les mauvais, que les bons étaient dans l'ESS et les mauvais dans l'économie classique. Ce serait absurde, ce serait contredit par les faits et on trouverait d'abominables employeurs dans l'ESS et de formidables patrons dans l'économie classique en deux secondes pour me montrer que cette approche est totalement sotte. C'est sot de dire aujourd'hui que l'approche qui est la nôtre de l'ESS est une approche morale. Moi, je n'ai pas une approche morale de ce qui serait le bon et le mauvais entre deux formes d'économies.

“ Ce serait absurde, ce serait contredit par les faits et on trouverait d'abominables employeurs dans l'ESS et de formidables patrons dans l'économie classique ”.

Je revendique même d'ailleurs, et à l'initiative des acteurs de l'ESS, des expériences formidables dans le cadre des Pôles Territoriaux de Développement Économique (PTCE), qui ont été reconnus par la loi ESS, entre des acteurs économiques de l'économie classique, des acteurs de l'ESS et les pouvoirs publics pour développer des réponses qui sont des réponses thématiques, sur le recyclage, l'accès aux soins etc. Et donc, on a des coopérations qui sont, à ce point de vue-là, absolument formidables. D'ailleurs, il y a une formule, d'un personnage décédé de l'ESS, mais qui, je trouve est juste; Jean-Marc Borello disait « **statut n'est pas vertu** », et c'est vrai que, du point de vue de l'ESS, on peut des fois avoir de très jolis statuts qui vous tartinent des pages et des pages sur le solidaire et le social et découvrir qu'à l'intérieur, ce n'est pas si social et solidaire. Et puis des acteurs de l'économie classique qui eux, sans rien dire, ont une démarche et une préoccupation de leur environnement direct qui est tout à fait vertueuse.

Cela étant dit, qu'est-ce qui différencie un acteur de l'ESS d'un acteur qui n'en est pas, je le rappelle, ce n'est pas le fait qu'il y en ait un bon et un mauvais. C'est le modèle entrepreneurial. C'est le choix de la lucrativité limitée ou de la non-lucrativité et c'est le principe d'une personne égale une voix donc de la gouvernance démocratique. C'est d'abord un modèle entrepreneurial. D'ailleurs, au passage, l'ESS ne se résume pas à cela – on parle beaucoup des entreprises mais je vais dire un mot sur les salariés – l'ESS ce sont aussi des réseaux d'échange. Les systèmes d'échanges locaux, les SEL, sont aussi de l'économie solidaire et cela permet quoi ? De consommer différemment, d'échanger différemment, avec des formules qui sont “le lien est plus important que le bien”. On considère qu'il y a besoin de socialiser les individus à travers des échanges qui ne peuvent pas être forcément sous la forme de monnaie classique d'où et je me réjouis d'ailleurs - j'en parlais avec le Vice-Président Marc Godefroy à l'instant - de la création d'une monnaie complémentaire sur la métropole. C'est une très bonne initiative parce que les monnaies complémentaires, cela permet en particulier de booster les échanges locaux et, notamment, de favoriser

une économie très territorialisée. On est là dans des initiatives qui ne relèvent pas forcément du discours que l'on a eu jusqu'ici sur les entreprises.

Un mot sur le droit d'information des salariés. Là, je vais vous dire, vous concéder, au moins un échec partiel, pas tant par la censure du Conseil constitutionnel, qui reconnaît dans une certaine mesure le principe du droit d'information des salariés, il considère même que cela sert l'intérêt général, donc le Conseil constitutionnel a validé notre intuition mais il censure le fait que, s'il y avait non-respect de ce droit dans une entreprise, dans la loi il était prévu que la cession pouvait être annulée, c'était sans doute un peu excessif, donc le Conseil constitutionnel l'a censuré mais, dans sa grande bienveillance, Emmanuel Macron avait anticipé la décision du Conseil constitutionnel et avait déjà modifié par la loi Macron la loi ESS. Je veux le dire, **je vais être toujours aussi franc, la loi Macron a réduit la portée de la loi ESS. Ce gouvernement a réduit la portée d'une loi votée...**

“ Parce que les monnaies complémentaires, cela permet en particulier de booster les échanges locaux et, notamment, de favoriser une économie très territorialisée”.

Francis VERCAMER

Ne comptez pas sur moi pour défendre le gouvernement...

Benoît HAMON

Non mais j'espérais, cela m'aurait rendu service. Pourtant, je suis sûr que vous êtes d'accord avec lui. Bon, bref, mais, en tout cas, il a réduit la portée. Sur quoi ? En fait, c'était quoi notre idée ? Ce n'était pas d'obliger une

entreprise à vendre à être reprise sous forme de Scop. Jamais on a défendu cela. On est parti du principe qu'il y avait beaucoup d'entreprises en bonne santé qui ne trouvaient pas de repreneurs. Ce n'est pas nous qui l'avions dit, c'était les Chambres de Commerce et d'Industrie, c'était BPCE, c'était des études faites par des grands acteurs de l'économie dite classique. A partir de là, on a essayé de réfléchir – le Président de la République m'avait, à l'époque, confié ce dossier-là – et on s'est dit « qu'est-ce qu'on peut faire ? », on peut créer un droit préférentiel de rachat par les salariés. On s'est vite heurté à deux obstacles, un obstacle principal qui était celui de la Constitution, le principe de la liberté de commerce et le principe du droit de propriété. Donc, il n'était pas possible de créer ce droit-là. On s'est dit **« si on parvient à informer les salariés avant que leur entreprise soit à vendre et, au passage, parce qu'aujourd'hui on parle des salariés comme d'une variable d'ajustement avant qu'eux-mêmes soient à vendre, et revendus et peut-être jetés, vendus et gardés, je ne sais pas, mais des fois c'est comme ça »**, c'est aussi un peu ça, pas partout, fort heureusement mais ça arrive, hélas, si on les informe, suffisamment tôt, peut-être auront-ils le projet de reprendre leur entreprise. Que des cadres la reprennent en SA, classique, ou la reprennent en Scop, moi, je me réjouis s'ils la reprennent en Scop mais ils n'y étaient pas obligés. On ne sait pas à l'avance si une entreprise en bonne santé va trouver un repreneur ou pas, donc on crée une opportunité de reprise supplémentaire. L'argument qui nous avait été opposé par le MEDEF était de dire « on a besoin d'un peu de secret pendant une cession », ce n'est pas faux, parfois on a besoin d'un peu de secret, et donc si on informe les salariés, il va circuler des informations sur l'entreprise etc. etc.

Bon, la réalité : les garde-fous étaient posés par la loi et ils étaient assez nombreux et je pense que cet argument tombait assez naturellement. La preuve : la manière dont cela se fait aujourd'hui. Mais qu'est-ce qui s'est passé derrière ? Je veux dire que moi je n'étais plus ministre à ce moment-là. C'est que le décret en application de la loi avait déjà lui-même considérablement réduit la portée de la loi, tu le sais Francis, au point même que la loi

Macron est venue aligner la loi sur le décret. C'est curieux comme manière de faire mais, en clair, c'est quoi ? Il y avait deux possibilités de faire et, pour vous dire, maintenant c'est plus du tout dangereux.

Nous, on voulait que l'information des salariés soit au moment de l'intention de vendre. Ce n'est pas facile à définir en droit français. Les Anglo-Saxons disent qu'il y a deux phases dans la cession d'une entreprise : ce qu'on appelle le signing, le moment où l'on signe une intention et le closing, le moment où l'on fait le transfert de société, où l'on passe les clés, l'entreprise n'est plus à moi. On voulait que le délai des deux mois d'information soit avant la première période, parce que si vous le faites avant le closing, cela veut dire que vous avez un acheteur et donc vous informez les salariés que vous avez déjà vendu, la plupart du temps, dans 99 % des cas. Donc, si on voulait qu'ils puissent être un acteur potentiel de la reprise, y compris valoriser le capital de l'entreprise – quand vous avez deux acheteurs potentiels, quelqu'un, un tiers et les salariés, vous pouvez le valoriser au moment de la vente – bref on voulait cela, il y a eu une levée de boucliers du MEDEF, qui n'avait pas eu raison de la loi au moment de son vote mais qui a eu raison de cette disposition après et le décret a prévu que le droit d'information serait déclenché deux mois avant le transfert de propriété, c'est-à-dire une fois que l'on connaît, dans les faits, l'acheteur potentiel.

“ Il y a quelque chose de profondément archaïque à s'opposer à l'information des salariés et à être un des cinq derniers pays en Europe à ne pas l'avoir fait”.

La réalité, c'est que l'on est loin de ce que nous voulions faire puisque cela ne favorisera pas, tel quel aujourd'hui, le droit d'information, la reprise par les salariés d'entreprises qui ne trouvaient pas de repreneurs, puisque là vous les informez quand il y a déjà un entrepreneur et pas quand il n'y en a pas. Dans les faits, la portée de la loi a été réduite. **En même temps, je me réjouis que ce droit à l'information des salariés existe et je rappelle, pour tous ceux qui pensent que c'est très archaïque que d'informer les salariés que nous sommes là, en France, dans la transposition d'une directive européenne sur les droits des salariés, qui date de 2001, et dont la France s'était refusé à la transposer et qui faisait partie des cinq derniers pays à ne pas l'avoir signée dans toute l'Europe.** Il y a quelque chose de profondément archaïque à s'opposer à l'information des salariés et à être un des cinq derniers pays en Europe à ne pas l'avoir fait.

“ On voulait que les salariés puissent être un acteur potentiel de la reprise, y compris valoriser le capital de l'entreprise”.

Je laisse cet archaïsme-là à qui veut le revendiquer mais que l'on ne m'explique pas que cela relève de la modernité. D'ailleurs, si on regarde aujourd'hui la réalité des actes qui sont associés à la modernité, on trouvera souvent que, derrière ceux qui se revendiquent du modernisme, la modernité c'est très vintage et très oldschool comme on dit et on a l'impression d'avoir déjà vu cela. Rien de nouveau sous le soleil, c'est toujours à peu près la même chose. Revendiquons au contraire la modernité du fait de partager l'information, de favoriser la reprise par les salariés, de maintenir l'activité, donc par là de développer l'ESS, sans faire une caricature de l'économie classique, sans caricature non plus de la reprise en Scop ou en entreprise de l'économie sociale.

Pierre WOLF, animateur

Alors, à propos d'archaïsme, Francis Vercamer, quand on a discuté, vous pointiez dans les freins l'appareil d'Etat et, en particulier, vous m'avez dit « **Bercy quand j'ai fait des propositions, je me suis heurté à cette institution** ». Alors, je ne vais pas donner dans le populisme, mais est-ce que vous pouvez expliquer cette résistance ?

Francis VERCAMER

C'est assez simple, toutes les mesures qui avaient un coût, on m'a demandé de les supprimer. J'ai dit non, donc je les ai laissées et dans la loi Hamon, qui a pris une partie de mes propositions, une grande partie de ce qui concernait l'association, et notamment le problème financier de l'association. Moi je tire mon chapeau aux présidents d'association qui ont une vision à un an parce que l'annualisation – même s'il y a des conventions pluriannuelles etc., on sait très bien ce que cela vaut – aujourd'hui les associations ont un mal de chien à voir à plus loin qu'un ou trois ans parce que rien n'est fait pour et, en plus, on les empêche d'avoir des réserves suffisantes pour pouvoir faire face, ne serait-ce qu'à leurs investissements. Le problème qu'on a, c'est que dès que l'on touche à quelque chose d'un peu financier dans l'affaire, et bien on a Bercy qui vient être empêcheur de tourner en rond.

“ C'est assez simple, toutes les mesures qui avaient un coût, on m'a demandé de les supprimer ”.

Toutes les mesures qui sont très moralistes, déclarations d'intention, il n'y a pas de problème, pour les mettre dans la loi, le rapport, tout ce que vous voulez, mais dès que cela commence à être fiscal, des mesures aidant le financement du développement, on a un mal de chien et c'est cela qui n'est pas transposé dans les décrets, parce qu'il y a un blocage derrière, parce que cela coûte. On oublie de le mesurer l'impact, c'est-à-dire que parfois

cela coûte au départ mais cela développe des moyens financiers, de l'emploi ou un certain nombre de mesures, enfin c'est un développement ultérieur. **Mais Bercy a toujours une vision très annualisée de la mesure donc, cela coûte aujourd'hui, cela rapportera peut-être demain, mais, comme cela coûte aujourd'hui, on ne le fait pas.**

Benoît HAMON

Francis n'a pas tort là-dessus.

Francis VERCAMER

Vous voyez, comme quoi, on peut se mettre d'accord.

Benoît HAMON

Non, mais, par ailleurs... Pour moi, les mesures fiscales, c'est le monopole de la loi de finance donc on ne pouvait pas les mettre là. On a fait quand même des mesures sur les certificats mutualistes, sur les titres associatifs, sur la reconnaissance de la subvention dans la loi, ce qui était une demande des donneurs d'ordre, c'est-à-dire les municipalités comme les acteurs associatifs pour qu'on arrête de recourir aux appels d'offres et que l'on continue à pouvoir subventionner puisque **dans les faits un appel d'offres, c'est le projet de la mairie, si c'est une mairie, et ce n'est pas le projet de l'association**, et dans la subvention, évidemment, on subventionne le projet de l'association. Donc, on maintenait l'initiative associative.

Mais là où Francis a raison, et je vais prendre deux dossiers, très vite. On s'est battu, en vain, pour qu'il y ait l'équivalent du CICE pour les acteurs de l'ESS. Sur un marché, la vision caricaturale de l'acteur de l'ESS qui est sur un marché, concurrentiel, une Scop il faut qu'elle ait un marché, des clients, il faut qu'elle les fournisse à l'heure, qu'elle gagne suffisamment d'argent pour pouvoir continuer à fonctionner, durablement ; un acteur associatif qui fait des cliniques ou des EHPAD, des maisons de retraite, un grand groupe associatif est en concurrence avec un grand groupe privé. Bon, et bien ce grand groupe associatif, il ne perçoit pas le CICE. Son concurrent privé perçoit

le CICE. L'acteur associatif perçoit de la taxe sur les salaires sur lesquels il y a aujourd'hui des mesures qui étaient des mesures tout à fait, pour ces grands groupes, marginales en terme de réduction d'impôts mais son concurrent, lui, bénéficie du CICE.

Et là, la vision caricaturale de l'acteur de l'ESS, on va vous le présenter sur un power point, avec des perfusions dans tous les sens de subventions publiques ; le plus aidé des deux acteurs n'est pas celui que l'on croit. Cela n'est pas l'acteur de l'ESS. Si vous prenez le CICE, ce n'est pas l'acteur de l'Économie sociale et solidaire. Les cliniques privées sont plus aidées, de ce point de vue-là, que les cliniques du Groupe SOS. L'entrepreneuriat social, cela rapporte moins du côté de l'Etat que l'entrepreneuriat classique. Pas de chance pour ceux qui voulaient présenter l'ESS comme l'économie sous cloche ou sous perfusion. Ce n'est pas vrai et là, cela va être encore une bataille en loi de finance, un des grands objectifs des acteurs de l'ESS, c'est d'obtenir - on me dit qu'il y aura des dispositions, je serai très attentif à cela - des mesures d'équivalence entre l'ESS et l'économie classique.

Deuxième dossier sur lequel je trouve que le gouvernement a été très timide. C'était l'obligation qui est celle pour les collectivités locales d'avoir une stratégie d'achats responsables et d'indiquer la part des marchés sous clauses sociales qu'elles vont consacrer dans leurs marchés publics. On fondait beaucoup d'espoir sur cet article de la loi - tu avais dû soutenir ce point-là Francis, ce n'est pas dans ton rapport cela ? - sauf que les décrets ont fixé un seuil à 100 millions d'euros de marchés publics.

Il y a combien de communes et de collectivités qui sont concernées ? Même pas la totalité des départements, seulement quelques grandes métropoles, la totalité des régions, soixante départements et dix villes. Honnêtement, on aurait pu baisser ce seuil, pour dire, bon, voilà, on donne une vraie impulsion. Moi, l'argument que l'on m'a donné, c'est « oui, mais c'est peut-être un peu compliqué pour les petites villes ». Alors, comprenez que les petites villes, cela démarre à 99 millions d'euros de marchés publics. Ce n'est pas très raisonnable comme

réponse mais voilà, il y a effectivement des formes de timidités. Alors, elles sont dues à quoi ? Je vais vous dire, à l'ignorance. Je ne me l'explique pas autrement, à l'ignorance et on arrive à la vaincre, à l'épreuve des faits, des actes, par la démonstration des acteurs de l'ESS mais il y a encore beaucoup d'ignorance sur l'ESS. C'est souvent - j'imagine que tu as dû être dans la même situation que moi - souvent, on est obligé de commencer nos interventions, quand on veut avoir des acteurs tiers par une sorte de mise à jour. On a l'impression d'être très scolaire : « donc, l'ESS, c'est... ». On prend vingt minutes à essayer de lever tous les préjugés qu'il y a et, ensuite, on peut passer le reste du temps, à essayer de faire avancer les dossiers, mais vraiment, il y a encore beaucoup d'ignorance sur la réalité de l'ESS.

“ L'ignorance, on arrive à la vaincre, à l'épreuve des faits, des actes, par la démonstration des acteurs de l'ESS”.

Pierre WOLF, animateur

Merci, on arrive au terme de cet échange et je voudrais conclure... La table ronde précédente était « est-ce que les Métropoles sont le bon échelon de développement et de soutien de l'Économie sociale et solidaire ? », vous venez d'évoquer, d'une façon ou d'une autre, les résistances de l'appareil de l'Etat, les timidités etc. **Est-ce que, à votre sens, c'est dans les EPCI, dans les Métropoles, dans les regroupements de communes, qu'il y a un véritable levier de développement de l'ESS**, qu'elle soit statutaire, comme elle l'est reconnue dans la loi, après agrément, sous d'autres formes capitalistes, que la coopérative ou la Scic ?

Francis VERCAMER

Sûrement mais cela passe par les hommes et les femmes. **Ce ne sont pas les structures qui font, ce sont les gens qui croient**

en l'Économie sociale et solidaire, qui vont la développer. Vous dites « est-ce que cela passe par les villes ? », et bien cela dépend du maire, des élus qui sont en charge. S'ils n'y croient pas, les territoires ne créeront pas forcément une politique qui va la développer. Donc, cela passe d'abord par les hommes et les femmes. Ma voisine de bureau à la Communauté urbaine, c'est Christiane Bouchart. Je sais qu'en permanence, elle travaille sur ce sujet, avec Marc Godefroy. On a des gens qui y croient, qui ont envie de faire des choses et forcément cela avance. S'il n'y avait personne qui s'en occupait, cela n'arriverait pas. Tout passe par les territoires sûrement mais par les hommes qui sont sur le territoire sûrement plus. Les hommes et les femmes, excuse-moi Christiane.

C'est sûr que ce n'est pas par l'Etat que cela se décidera. D'abord parce que l'Etat est là, normalement, pour définir les grands objectifs, les grands principes, et même si on a toujours un ministre de l'ESS, aujourd'hui c'est Martine Pinville. Mais il y a quelque chose qui ne trompe pas, on a eu trois ministres en quatre ans, même pas, trois ans et demi, qui se sont occupés de l'Économie sociale et solidaire... quatre ministres ? J'ai dû en oublier un en route. Vous voyez, ils font quelquefois six mois, comment voulez-vous qu'ils fassent quelque chose sur l'ESS en six mois. **Déjà, la plupart du temps, ils ne savent pas ce que c'est. Ils arrivent, ils découvrent et une fois qu'ils ont découvert, ils s'en vont. Ce n'est pas possible, Ce n'est pas par l'Etat que cela passera.** Ce n'est pas non plus par les organismes de l'Etat à mon avis, parce que, pour moi, l'économie, c'est une affaire d'hommes, de femmes et d'entreprises.

“ Pour moi, l'économie, c'est une affaire d'hommes, de femmes et d'entreprises ”.

Je pense que cela passe par les territoires et un certain nombre de sujets. Moi, dans mon rapport, j'avais essayé de pousser les CRESS, notamment toutes les Chambres régionales

de l'Économie sociale et solidaire et cela a été repris dans la loi Hamon. Ce sont des outils locaux qui peuvent développer des politiques locales en partenariat et pousser les politiques locales à se développer. J'avais essayé également de pousser ou rénover le Conseil supérieur de l'ESS. Je dois dire que je ne sais pas comment il fonctionne aujourd'hui car je n'y suis plus. J'y ai été, changement de majorité, je n'y suis plus. Mais c'était quand même une grand-messe où il était difficile de faire avancer les choses, je le reconnais humblement.

Pierre WOLF, animateur

Benoît Hamon sur cet aspect-là. On disait tout à l'heure les Métropoles mettent en œuvre de grands services et c'est là, à l'intersection de ces choses, que l'on peut créer de l'Économie sociale et solidaire, qu'on peut mettre en œuvre de l'ingénierie intelligente. Est-ce que c'est votre point de vue aussi ? Que c'est là, ce qu'on a entendu sur Strasbourg par exemple, que c'est là qu'il y a un levier pour faire décoller cette économie ?

Benoît HAMON

Bon, d'abord Strasbourg, on n'est pas à Strasbourg... Mais Strasbourg est quand même, même l'Alsace on peut dire, mais beaucoup Strasbourg, particulièrement innovant en matière d'ESS : auto partage mais il y a une des plus belles entreprises française de l'ESS, Siel Bleu, qui est partie de Strasbourg. Siel Bleu ce sont ces gens qui font faire à des profs d'EPS, qui ne font pas profs, mais décident de faire faire de l'exercice physique aux personnes âgées ou en situation de dépendance, ou atteintes de maladies assez lourdes comme la maladie d'Alzheimer etc. Ils ont des résultats exceptionnels : ils sont en Irlande, en Italie, en Belgique, en Espagne, en France. Ils ont 4 000 maisons de retraites maintenant comme clients. Ils sont reçus à la Maison Blanche pour parler innovation sociale. Mais qui connaît Siel Bleu ? Et ils sont ravis de cette forme d'anonymat. Au passage, Siel Bleu était venu me voir, quand je n'étais plus ministre, pour me dire « **on a du mal à trouver des sous auprès de BPI France** », alors que tout le monde loue le travail exceptionnel de ce groupe de l'Économie

sociale et solidaire. Bon, donc Strasbourg, il y a beaucoup de choses. Je ne sais pas si cela existait avant – Christiane pourrait peut-être me le dire – mais, maintenant, partout où je vais – je suis souvent invité – il y a des conseillers délégués, des Vice-Présidents (VP), dans toutes les collectivités territoriales, de droite ou de gauche, en charge de l'Économie sociale et solidaire.

“ Partout où je vais, il y a des conseillers délégués, des Vice-Présidents (VP), dans toutes les collectivités territoriales, de droite ou de gauche, en charge de l'Économie sociale et solidaire”.

Donc, on a une vraie montée en puissance du sujet où tout le monde comprend les vertus du secteur, la possibilité de faire de la co-construction, et je vais même vous dire, parfois même de manière cynique, **une collectivité qui voit que ses moyens se réduisent et qui a quand même des ambitions en matière d'intérêt général, elle a tout à gagner à fonder son projet sur de la co-construction avec des acteurs de l'ESS.** Je prends un exemple : il y a une très belle Scic – Monsieur parlait des Scic tout à l'heure – je crois que c'est à Clichy-la-Garenne, qui s'appelle la Scic MED, qui associe des médecins libéraux, les collectivités, la Région et les usagers à une Scic qui organise un centre de soins et sous la forme de Scic. La gouvernance ne doit pas être tout à fait simple tous les jours – il y a la Sécu etc. – ceci étant dit, l'offre de soins va être garantie à tous les métiers médicaux et paramédicaux et on a là une formule qui correspond exactement à ce qui est une demande des populations et, surtout, une obsession des

mairies de pouvoir faire en sorte que, sur des territoires où la démographie médicale n'est pas bonne, notamment les quartiers en difficulté, on continue à avoir une offre de soins de qualité. Je vois cela se développer partout.

“ Vous verrez, on va y arriver, si on arrive à dupliquer, on peut arriver à des résultats considérables, on fera de la transformation”.

J'ai une petite nuance avec toi, Francis, sur l'Etat. Je pense que l'on n'aurait pas vu le Secrétaire Général de la Préfecture venir parler d'ESS, dire « voilà les dispositifs qui existent, ils sont à votre disposition » il y a quelques années. **Il y a une vraie appropriation par les services de l'Etat et cela progresse.** Tu as raison, tout ne peut pas dépendre d'un gouvernement. Je pense quand même que c'est mieux qu'il y ait une Ministre de l'ESS là aujourd'hui, Secrétaire d'Etat, parce que cela veut que quand il y a un problème, l'UDES par exemple, qu'on ne se fait pas entendre sur une spécificité ESS, UDES ou autre, il y a un interlocuteur qui peut porter cette question-là. Il n'y a rien de pire que d'être confronté au conseiller lambda du ministre dont tu n'es même pas sûr qu'il remonte l'information et l'envoie au chef du bureau de la sous-direction de la direction de ceci... En clair, c'est mort pour faire vite. Sachez-le, l'administration de l'ESS jusqu'ici, c'était combien de personnes ? Quatre ETP en central, quatre ETP ; logés à la DGCS, la direction générale de la cohésion sociale, et non à Bercy ; quatre ETP, pour suivre les coopératives, les mutuelles en terme de gouvernance etc. Bon, bref, cela veut dire, soit ils avaient beaucoup de boulot, soit ils survolaient. Ils ont essayé de faire leur boulot, ils ont administré le CSESS. Donc, là, il va y avoir une délégation interministérielle, j'espère qu'elle sera assez musclée parce qu'il y en aura besoin.

Mais, incontestablement, si votre question c'est « au niveau des EPCI, au niveau des Métropoles, des Communautés d'agglomérations, des villes, que cela se passe », oui parce que l'innovation démarre du terrain et c'est là qu'on l'a constatée. Réjouissons-nous de cela. **Ce pays reste diaboliquement innovant sur le plan social. On a une vision parfois très pessimiste, très déprimée de la France, si vous faites la somme des solidarités créées grâce à l'innovation sociale, les expérimentations qui ont lieu sur le terrain, c'est considérable.** Tout l'enjeu, c'est d'arriver à dupliquer. Comment on duplique ? Siel Bleu, c'est magnifique, cela s'est fait au niveau national mais je reviens à mes crèches, comment fait-on des crèches à horaires décalés partout sur le territoire, parce qu'il a partout ces besoins-là. Je reprends l'Île-de-France, 25 % des familles sont des familles monoparentales et 85 % des familles monoparentales, ce sont des mamans. Comment font-elles, elles, pour concilier vie professionnelle et vie personnelle, si elles n'ont pas de services publics, j'ose le dire y compris sous forme de crèches associatives qui répondent à leurs besoins ? Ce sont de vrais sujets sur lesquels il y a des espaces de co-production entre l'ESS et les pouvoirs publics considérables.

Vous verrez, on va y arriver, si on arrive à dupliquer, on peut arriver à des résultats considérables, on fera de la transformation.

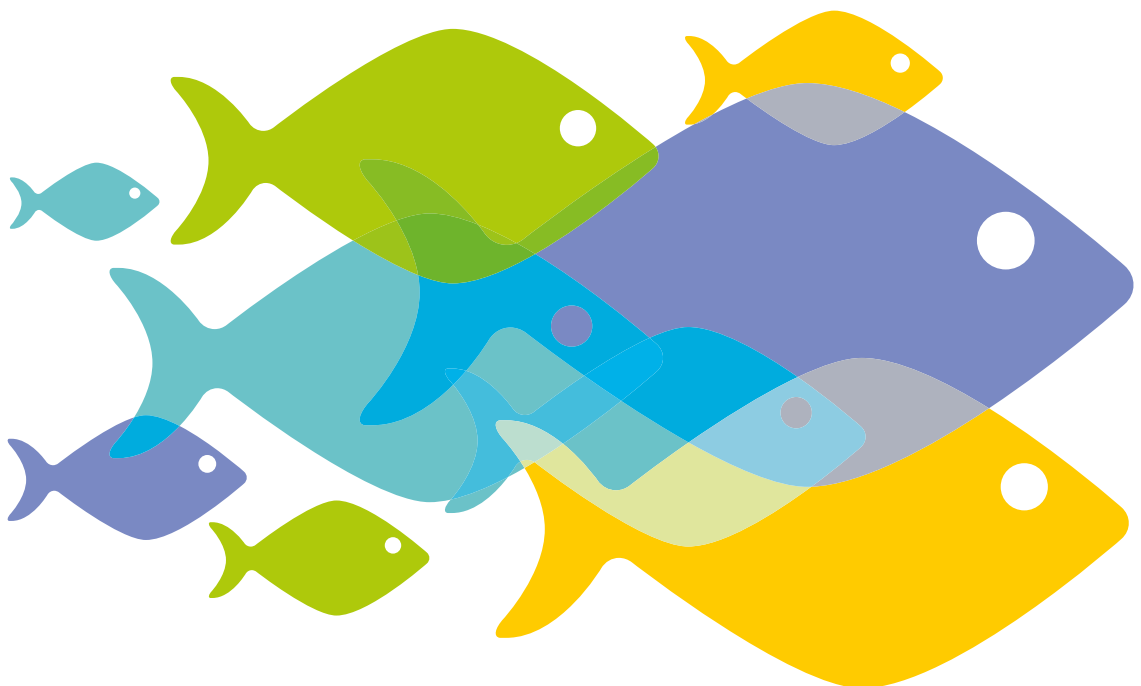




TABLE RONDE

AGIR AVEC LES AUTRES
ACTEURS ÉCONOMIQUES,
LE LEVIER DE LA COOPÉRATION ET DE LA
RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES



CONFÉRENCE

AGIR AVEC LES AUTRES ACTEURS ÉCONOMIQUES, LE LEVIER DE LA COOPÉRATION ET DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES



INTERVENANTS

- **Christophe BOLOT,**
Directeur Général adjoint du pôle développement économique et emploi
de la Métropole Européenne de Lille
- **Elena FERNANDES,**
Directrice Initiatives et Cités
- **Patrice DEVASSINE,**
Chargé de l'emploi et de l'économie à la Chambre des Métiers et de
l'artisanat
- **Philippe HOURDAIN,**
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille
- **Laurent RIGAUD,**
Secrétaire Général de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Région
- **Jean-Pierre NACRY,**
Délégué Général du Réseau Alliances
- **Jean QUÉMÉRÉ,**
Président de la Chambre Régionale de l'Économie sociale et solidaire
Nord – Pas de Calais
- **Gérard DECHY,**
Président d'Acteurs Pour une Économie solidaire
- **Martine PINVILLE,**
Secrétaire d'Etat à l'Économie sociale et solidaire
- **Yannick BOUCHER,**
Responsable des pages économiques et de l'environnement de la Voix du
Nord et animateur

Yannick BOUCHER

Je me présente, je m'appelle Yannick Boucher, je suis responsable des pages économiques à la Voix du Nord depuis 12 ans, je suis aussi chargé de l'environnement. Merci d'être avec nous, on va tisonner un peu ensemble, après une matinée qui a été passée à l'explication de la nouvelle loi et puis à l'évolution des modèles économiques et, là, on est en plein dedans. J'espère que cela va bien débattre. Je compte sur vous aussi pour animer avec moi cette table ronde, que ce ne soit pas seulement des gens sur scène qui parlent à des gens assis les bras croisés ou en attendant que cela se passe. J'espère qu'il y aura des questions sensées, impertinentes, cohérentes. Vous êtes ici, je crois que c'est voulu, cela a été dit ce matin avec malice dans le saint des saints du patronat régional. Vous avez été accueilli tout à l'heure par Frédéric Motte, le Président du MEDEF régional. On a l'habitude de voir ici beaucoup plus de costards cravates, en toute bonne intelligence bien sûr et sans persifler évidemment, donc je sais que ce n'est pas forcément le même public qui est ici à la Cité des Echanges, ex-Maison des Professions, qui a été bâtie par les grandes familles de cette région pour soutenir le développement industriel. **Donc, on est un peu ici dans le temple de l'entreprise privée classique traditionnelle et c'est la première fois, en tout cas, en ce qui me concerne, que je vois un public aussi nombreux de l'Économie sociale et solidaire, ici, à Marcq-en-Barœul, comme quoi les choses savent évoluer et c'est très bien, c'est vraiment réconfortant.**

C'est preuve qu'il y a des hybridations, des modèles économiques qui se cherchent, qu'il y a un monde qui veut parler à un autre monde, qui sait répondre à l'autre ou pas, on va voir cela ensemble. Moi, je me souviens de Guy Hascoët, qui a été le premier Secrétaire d'Etat en France à l'Économie sociale et solidaire sous Jospin, qui a lancé, le leader des Verts à l'époque, on est en 2001, on commence à parler d'ESS dans les Métropoles en 2002, avec Christiane Bouchart notamment, surtout elle. Guy Hascoët était souvent ici, aussi, et qui essayait avec son bâton de pèlerin de convaincre le monde économique traditionnel que l'ESS avait sa place. S'il était là, il serait bien content de vous voir, je pense, il se sentirait un peu parmi les siens, je pense aussi.



Avant d'accueillir nos invités intervenants, on va montrer deux choses, deux illustrations de cette hybridation qui commencent à se faire en France avec des modèles économiques, des porosités, des cheminements les uns vers les autres. On va commencer avec un petit film qui va bien montrer, justement, qu'une entreprise labellisée par l'Etat, l'entreprise solidaire Gecco – je vous en parlerai deux minutes après – peut établir un partenariat durable avec McCain, leader mondial des frites surgelées. Au pays de la pomme de terre, ici, on est leader national de la pomme de terre et de loin puisque c'est plus de 70 % de la production qui est faite ici dans notre région. McCain, c'est le site industriel de Harnes, c'est 22 000 salariés dans le monde et sa Direction générale Europe est ici, à Villeneuve d'Ascq. Donc, un gros, une multinationale de la pomme de terre qui va chercher Gecco, Julien Pilette, un acteur de l'Économie sociale et solidaire et vous verrez que cela illustre bien la problématique de la table ronde.

“ Des modèles économiques, des porosités, des cheminements les uns vers les autres ”.



“C’était une rencontre assez improbable et, au début, on s’est demandé comment on allait travailler ensemble et, finalement, on a eu plein d’idées que l’on va vous exposer”.

Elena FERNANDES

Avec Patrice, on s’est rencontré il y a un an. La CMA, la Chambre des métiers et de l’artisanat et initiativesETCité se sont rencontrés à l’occasion d’un Comité métropolitain de l’ESS. Suite à cette rencontre, nos deux structures ont fait le souhait d’apprendre à mieux se connaître, de travailler ensemble et d’utiliser la coopération pour pouvoir améliorer nos projets et aller plus loin dans nos projets respectifs. Finalement, utiliser les forces de la CMA au service des projets portés par initiativesETCité et, inversement, puisqu’on s’aperçoit que l’on n’a pas les mêmes forces dans nos projets. A l’occasion de cette réunion, on a également présenté le Pôle territorial de coopération économique que Marc Godefroy a rappelé ce matin, Lille Métropole solidaire, qui a pour vocation, notamment d’organiser et de rendre possible des coopérations entre tous les acteurs du territoire. C’est à ce titre que cela nous intéressait de travailler avec la Chambre des métiers et de l’artisanat. C’était une rencontre assez improbable et, au début, on s’est demandé comment on allait travailler ensemble et, finalement, on a eu plein d’idées que l’on va vous exposer.

Patrice DEVASSINE

C’est justement à l’occasion du projet de Pôle territorial de coopération économique (PTCE) que la Chambre des métiers et de l’artisanat a porté une écoute toute particulière à ce projet et aux objectifs qu’il visait pour **agir en faveur d’un développement local durable, créer les conditions d’une nouvelle forme d’accompagnement des projets des entreprises, créer des nouvelles formes de collaboration** avec les entreprises et surtout soutenir de nouvelles formes de coopération. Cette attention, la Chambre l’a portée pour deux motifs essentiels. Le premier est lié aux entreprises que nous représentons, donc l’artisanat. Un petit rappel, il y a plus de 46 000 entreprises artisanales dans le Nord – Pas de Calais, dont plus de 14 000 sur la métropole lilloise et donc des acteurs essentiels, engagés et responsables en matière de développement local.

En effet, ces artisans, chaque jour, au-delà de leur implication dans le dynamisme économique local, génèrent du lien social, de la vie locale, préservent la mixité urbaine, participent à la qualité de la vie dans les quartiers, des villages ou des villes, apportent un service de qualité tout en favorisant aussi l’insertion et l’emploi, pour les jeunes et le public demandeur d’emploi. C’est la première justification de cette implication. La deuxième, elle est liée à la stratégie politique de la Chambre et, notamment sa déclinaison en terme d’offre de services. La Chambre des métiers accompagne ces artisans. Ses objectifs opérationnels ont justement trouvé un lien avec ceux visés par le PTCE, à savoir développer l’information, favoriser l’innovation sous toutes ses formes, mieux qualifier les fonctions stratégiques, tant RH que commerciales, mais surtout développer de nouveaux modes de coopération interentreprises.

Elena FERNANDES

Depuis cette rencontre il y a un an, on a commencé à apprendre à se connaître puisque l’on se connaissait assez peu. On a travaillé sur les bases d’une collaboration rapprochée pour définir un plan d’action. C’était vraiment l’enjeu. On a présenté aussi les contenus de nos travaux et de nos échanges, à la fois aux élus



de la Chambre des métiers et de l'artisanat qui ont porté à nos côtés ce projet et puis aux différents membres du Comité stratégique du Pôle territorial de coopération économique, Lille Métropole solidaire, qui encourage cette initiative et attend de voir concrètement la mise en œuvre des actions proposées.

On a identifié trois axes de travail que l'on est en train de mettre en œuvre en associant nos équipes : **une sensibilisation mutuelle des professionnels aux offres d'accompagnement des différents porteurs de projets** puisque parfois des gens viennent nous voir mais on s'aperçoit que l'on n'a pas forcément le meilleur outil mais la Chambre des métiers et de l'artisanat peut, par exemple, apporter une meilleure solution ; **échanger sur les outils RH** essentiellement dans un premier temps après cela ouvre la porte à d'autres opportunités ; et puis **définir des actions communes de promotion de la coopération interentreprises** puisque nous, au sein d'initiativesETCité, cela fait plus de cinq ans que l'on fait l'expérience de la coopération qui nous permet de consolider le développement d'entreprises implantées sur la métropole lilloise. Ces entreprises continuent à créer de l'emploi, à porter des projets innovants, notamment socialement, et on s'aperçoit, au sein de la Chambre des métiers et de l'artisanat, qu'il y a encore besoin pour certains artisans de faire l'expérience de cette coopération, au-delà de la dimension d'achat groupé de matériel qui apporte une économie d'échelle. Voilà les trois axes sur lesquels on travaille.

Patrice DEVASSINE

Ce travail aujourd'hui, on est en train d'essayer de le mettre en forme dans le cadre d'une charte de partenariat très prochainement. A court terme, elle comporte d'ores et déjà un plan d'action qui a déjà débuté par des rencontres entre nos différents dirigeants, élus mais aussi l'ensemble de nos conseillers qui ont besoin de se connaître et identifier les spécificités de chacun. D'autres moments nous permettront de continuer à **agir ensemble en pleine complémentarité, en pleine coopération en tout cas**. L'ensemble de nos acteurs internes, nos élus, nos dirigeants et nos techniciens agissent dans ce sens.

Yannick BOUCHER

Je précise que Julien Pilette vient de lever 800 000 euros pour lancer une innovation sociale et économique avec des mini-usines, des mini-sites de collecte et de traitement de ces huiles alimentaires à recycler, traitées chez McCain, sur le site de Harnes. On pourrait trouver un peu partout en France de petites stations qui pourraient recycler sur place, vous imaginez l'impact sur l'empreinte environnementale et l'autonomie énergétique locale. Cela se met en place avec la Caisse des Dépôts et Consignations, avec la Fondation Rothschild, puisque fin 2013, il a été lauréat de cette Fondation, la plus importante en Europe sur les entreprises à vocation sociale qui changent d'échelle. C'est ce qu'il expliquait justement : **L'ESS, il y a beaucoup de belles choses mais parfois cela ne va pas jusqu'au bout parce que l'on n'a pas assez de moyens, ou que l'on n'est pas assez accompagné**, ou l'on pense que l'on n'est pas assez accompagné... la solitude du dirigeant, et vous mettez tout ce qu'il y a dans le monde économique traditionnel, et c'est une vraie success story...

Alors, une réaction à ce que vous avez vu ? Qu'est-ce que cela vous inspire ? Est-ce qu'il y a beaucoup de Gecco, Philippe Hourdain, dans la région ? Des entreprises de l'ESS comme celle-ci qui viennent flirter en union libre et statutaire maintenant, de manière industrielle, avec une multinationale, leader sur son marché.

“ Quelle est la différence entre un Julien Pilette chef d'entreprise ou un Julien Pilette Économie sociale et solidaire. Moi, je ne la connais pas. Je ne la vois pas ”.

Philippe HOURDAIN

Je dirais que Julien Pilette est un exemple. Il est déjà intervenu à l'Assemblée générale de la CCI Grand Lille. Pourquoi ? Parce que c'est un exemple d'entreprise du futur. Les frontières tendent à s'interrompre, enfin il y a de moins en moins de frontières. **Il travaille sur l'économie circulaire. L'économie circulaire, cela nous intéresse tous. Cela fait partie de la Troisième Révolution Industrielle, la TRI**, c'est un sujet qui nous intéresse tous, aussi bien les collectivités territoriales qui sont un acteur majeur que les entreprises classiques ou les entreprises solidaires. Donc, c'est vraiment un exemple de garçon qui a levé 800 000 euros, vous l'avez dit vous-même Yannick, pour le développement de son entreprise. C'est une véritable entreprise, il a des ambitions et il va réussir.

Quelle est la différence entre un Julien Pilette chef d'entreprise ou un Julien Pilette Économie sociale et solidaire. Moi, je ne la connais pas. Je ne la vois pas.

Christophe BOLOT

Oui, c'est un très bel exemple d'hybridation que vous évoquiez dans l'introduction, entre l'économie classique, incarnée par un très grand groupe et l'Économie sociale et solidaire. Je crois que l'exemple de Julien Pilette, qui, à travers sa levée de fonds, montre les moyens de son ambition dans la sphère qui est la sienne, montre de très belles pistes de réussite. Il faut continuer à les encourager.

Laurent RIGAUD

Vous demandiez « est-ce qu'il y a d'autres Gecco ? », certainement et sûrement puisque Julien Pilette est artisan et donc il fait partie des 48 000 entreprises. A mon avis, il y a beaucoup d'autres Gecco et la Chambre des métiers, **c'est son rôle d'accompagner et de faire en sorte que les valeurs qui sont en commun, de l'artisanat de l'ESS, se retrouvent.**

Gérard DECHY

Oui, enfin bon, je ne vais pas résister au plaisir de prendre un tel exemple parce que Julien, il faut quand même dire qu'il a été formé à l'Université de Valenciennes et que l'on a inventé, ici, dans le Nord – Pas de Calais, cette filière de l'ESS. C'est un pur produit de cette université puisque son père aussi y était. Il y a vraiment de l'atavisme à ce niveau-là. Dire peut-être que, on a beaucoup insisté dans ce qui a été montré sur l'échange lui-même, sur l'intérêt de l'accord de partenariat, du vrai partenariat qui existe avec McCain et que l'on a peut-être sous-estimé. En fait, on n'en a même pas parlé du tout. Tout ce qui est fait au niveau recherche développement et qui est là pour le coup aussi complètement exemplaire parce qu'il a associé avec son entreprise dès le départ des chercheurs et, en particulier, Polytech à Lille. Ce n'est pas que de la récupération à vélo d'huiles de friture. C'est aussi de la Recherche et développement (R&D) pour demain.

“ Ce n'est pas que de la récupération à vélo d'huiles de friture. C'est aussi de la Recherche et développement (R&D) pour demain ”.

Jean-Pierre NACRY

Je pense que sur Julien, on a tout dit. Ce qui m'impressionne chez lui, ce sont ses convictions et c'est ce que l'on essaye de travailler au sein du Réseau Alliances, cette association qui existe depuis 22 ans je le rappelle, sur les enjeux de la RSE et de la responsabilité du chef d'entreprise par rapport à ses parties prenantes, son environnement et, bien sûr, toute la dimension sociale.

La RSE en entreprise, c'est un mouvement qui tend à s'amplifier. On a quelquefois du mal à le mesurer mais sachez quand même qu'aujourd'hui un chef d'entreprise sur cinq met en place une pratique RSE dans la Région Nord - Pas de Calais. Cela progresse de façon régulière et même de manière plus intense maintenant. **La RSE, je le rappelle, c'est vraiment une démarche de gouvernance d'entreprise, donc, cela repose beaucoup sur la conviction du chef d'entreprise.**

Yannick BOUCHER

La Responsabilité sociale de l'entreprise.

Jean-Pierre NACRY

Oui, j'ai tendance à utiliser le sigle mais il est assez répandu. Et donc cette démarche RSE conduit le chef d'entreprise à mettre en œuvre un certain nombre d'actions. Elles sont orientées vers ses problèmes de gouvernance, mais de plus en plus vers les enjeux sociaux et nous avons beaucoup de cas pratiques aujourd'hui et beaucoup de chefs d'entreprise dans la région qui ignorent qu'ils font de la RSE, voire de l'ESS. Je peux vous dire que l'implication je la trouve assez surprenante, ce niveau de responsabilité que l'on peut rencontrer. Sans oublier que la RSE conduit aussi à faire en sorte que l'entreprise, comment dire, modifie ses modes de production, ses modes de fabrication, ses relations avec ses clients et ses fournisseurs. Donc, derrière la RSE, vous avez un ensemble de démarches, qui vont des achats responsables, en passant bien sûr par les applications comme l'économie circulaire que nous avons évoquée tout à l'heure, en passant par l'économie de la fonctionnalité, je vous demande de vous y intéressez énormément à l'économie de la fonctionnalité...

Yannick BOUCHER

On le rappelle : l'usage prévaut à la propriété, on va louer sa voiture, on va la prêter et la partager. Ce n'est pas l'économie collaborative.

Jean-Pierre NACRY

Non, non. Et c'est un modèle qui rapproche énormément l'entreprise, que l'on pourrait

considérer, à un moment donné, comme ignorant son territoire, justement qui repose énormément sur un réseau. Dans les applications RSE, il y a une action forte que nous menons depuis très longtemps que l'on appelle les GDE, les Groupes de dynamique d'embauche. Cela concerne les jeunes publics en difficulté et, par un parcours, pendant un an, dans les entreprises, avec l'implication des collaborateurs d'entreprise, cela amène le jeune à l'emploi.

“ Parce qu'il y a 22 ans, porter le discours de l'entreprise responsable, ce n'était pas simple ”.

Dernière application : le Réseau Alliances produit quelques événements, tout simplement pour l'exemplarité, ce n'est pas l'événement pour l'événement, je rappelle les Trophées, où nous récompensons des porteurs de projets de type ESS. Je vous rappelle qu'est née aussi au sein du World Forum la fameuse TRI puisque l'on a fait venir Jérémy Rifkin et, l'an dernier, on a fait venir Muhammad Yunus. Il nous a parlé énormément de social business et le social business est en train de s'implanter dans les entreprises. On a cité McCain qui est un leader extrêmement important et très impliqué dans le social business que l'on a mis en place sur la région mais pas que, puisqu'on y retrouve Leroy Merlin, l'Université Catholique de Lille, la Chartreuse de Neuville... Et je rappelle que le Réseau Alliances est une création qui a 22 ans, créée par la Chambre de Commerce et par Entreprises et Cités. J'insiste beaucoup là-dessus, parce qu'il y a 22 ans, porter le discours de l'entreprise responsable, ce n'était pas simple.

Yannick BOUCHER

Oui, c'est le monde patronal traditionnel qui a créé le Réseau Alliances. C'est 800 fiches de bonnes pratiques sur le site internet. Là, on est dans le cœur du sujet. On parle de business social, c'est quoi cette bestiole ? Quelque

chose d'hybride ? Il y a soixante organisations dans une nouvelle plateforme qui a été montée l'année dernière, en octobre, à l'issue du dernier World Forum, présidé par Philippe Vasseur qui est aussi Président de banque, le Crédit Mutuel du Nord, et aussi Président de la Chambre Régionale et d'Industrie, on voit bien là l'hybridation. **Et alors le Social business, c'est quoi ? Vous empiétez, vous reprenez les valeurs de l'ESS, vous faites quoi ? Comment cela se passe ?**

Jean-Pierre NACRY

... L'économie territoriale qui pour moi allie aussi la commande publique et l'économie privée. **Cette démarche consiste à ce que chaque entreprise de la région soit aussi porteuse de projets de type social business.** Alors je ne vais certainement pas le mettre dans une catégorie. Ce qui m'intéresse, c'est la finalité. Julien l'a dit aussi tout à l'heure. Les finalités sont sociales, sociétales, elles sont environnementales et dès le moment où l'on a des entrepreneurs qui viennent soit de l'intérieur de l'entreprise, soit par pure création, et qui sont porteurs de projets de ce type, et bien on applaudit. L'entreprise classique est intéressée aussi par ces nouvelles innovations. Pourquoi ? Parce qu'effectivement, c'est source d'innovation et on sait très bien, aujourd'hui, qu'une entreprise qui n'innove pas, à cinq ans, elle peut se poser des questions sur sa pérennité. On arrive à convaincre aujourd'hui les chefs d'entreprise, pour parler RSE ou pour parler social business, quand ils sont un peu plus avancés. Quand on leur parle de l'avenir de leur entreprise, de la pérennité de leur entreprise – alors quelquefois on se fait jeter dehors, vous savez, quand il y a des problématiques de fin de mois ou des choses comme cela – c'est pourquoi j'insiste beaucoup sur ces aspects de la conviction.

On a aujourd'hui des chefs d'entreprise engagés et je peux vous dire que des projets de social business dans la région, il y en a pour moi énormément, peut-être qu'ils s'ignorent. Vous l'avez dit, nous, on repère les bonnes pratiques. **C'est par l'exemplarité que l'on arrive à faire progresser.** C'est notre ADN et on est convaincu, si vous voulez, que par le travail que nous faisons tous les jours, on va

aussi faire naître des projets de social business qui vont servir l'Économie sociale et solidaire et l'économie de la région. C'est vraiment cela l'objectif principal.

Yannick BOUCHER

C'est vraiment une main tendue vers le monde traditionnel, Jean et Gérard, de l'ESS. Peut-être une petite réaction de votre part sur ce business social qui apparaît ? Est-ce que ce n'est pas du social washing comme on a eu le green washing, avec le développement durable il y a quelques années. Est-ce que cela vous intéresse ? Vous, vous avez dans les statuts, un certain nombre de principes qui sont écrits, les principes de l'ESS, l'utilité sociale, la non-lucrativité, l'ancrage territorial etc. Il y en a un certain nombre. Comment vous réagissez par rapport à ce que vient de nous dire Jean-Pierre Nacry ?

“ J'ai eu une émotion en regardant ce tricycle parce que, avec la Fondation MACIF à l'époque, personne ne trouvait le moyen de financer le premier tricycle ”.

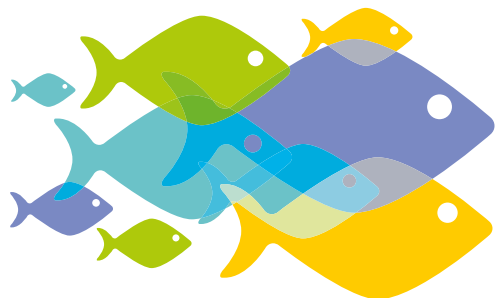
Jean QUÉMÉRÉ

Avant de répondre à la deuxième question, je vais répondre à la première, qui était la réaction à Gecco. J'ai eu une émotion en regardant ce tricycle parce que, avec la Fondation MACIF à l'époque, personne ne trouvait le moyen de financer le premier tricycle. Les catégories, les frontières, sont dans nos têtes. Sur les territoires, sur le terrain, un artisan travaille avec une association, une coopérative, une PME et ainsi de suite, soit sous forme de partenariat, soit sous forme d'affaires commerciales ou de

mécénat. Là, on a cité, au titre du mécénat, la Fondation Rothschild, très bien, elle est très connue, c'est formidable. Mais quand on regarde les chiffres produits de mécénat, ce sont les PME qui contribuent le plus – je n'ai pas les chiffres en tête mais les statistiques sont certaines il suffit d'aller regarder sur les sites compétents là-dessus – **ce sont les PME qui apportent le plus en mécénat aux associations.** Donc, on est dans l'économie générale, pour des activités économiques partenariales, pour des activités de mécénat et cela m'amène à la deuxième question.

C'est vrai que le monde de l'Économie sociale et solidaire a des principes, c'est un mode d'entreprendre qui lui est propre. Mais le mode d'entreprise en nom personnel est aussi un mode propre. Une fois que les principes sont posés et respectés, on passe à autre chose, on met les valeurs en application. Alors, on parle des valeurs de l'ESS mais les valeurs, c'est la chose la mieux partagée du monde si les acteurs le veulent bien. Cela dépend des acteurs, et les valeurs, cela se mesure. Et les valeurs de l'ESS sont souvent les mêmes que les valeurs des autres acteurs économiques.

Quand on parle de RSE, on est sur le terrain des valeurs. On n'est pas sur le terrain des principes. Et quand on est sur le terrain économique, pour rejoindre les deux questions, on est sur le terrain de la production de richesses. Dans la production de richesses, il y a ce qui contribue au chiffre d'affaires mais il y a aussi et, il faudrait peut-être inventer davantage les critères territoriaux, la valeur locale. Là-dessus, on peut se rejoindre. Alors, vous avez compris ma perspective, je ne développe pas plus.



“ Il reste à progresser dans le sens de l'humain au cœur d'une économie au service des besoins fondamentaux”.

Gérard DECHY

Dès la création de l'APES, on a inscrit l'amélioration continue dans une démarche de progrès de nos pratiques. Je crois que tout ce qui va dans ce sens-là et met **davantage d'humain, davantage de territoire, davantage de prise en compte de la planète dans le business plan de l'entreprise**, puisque l'on parle de social business, va dans le bon sens. Mais, il y a une petite différence au niveau de la gouvernance, parce qu'en général elle est plus partagée dans les sociétés de personnes que dans les sociétés de capitaux et puis, la différence majeure, s'il y en a une, c'est quand même qu'il n'y a pas d'actionnaires à rémunérer. Donc, de ce point de vue-là, cela peut changer, à un certain moment, les choix qui sont faits sur le modèle économique de l'entreprise. On voit bien aujourd'hui, y compris dans les entreprises, confère Air France il n'y a pas si longtemps, qu'il y a encore des progrès à faire sur les pratiques sociales et environnementales de beaucoup. Mais on n'est pas tout blanc, on n'est pas Louis d'or et tout ce qui a été fait dans le cadre du Réseau Alliances, on peut le faire au niveau de nos adhérents pour améliorer nos pratiques et avancer aujourd'hui comme le fait le Pas-de-Calais avec son Conseil de développement de l'ESS sur ce plan-là. Tout cela va dans le bon sens. Je crois qu'il faut continuer. Nous, on avait ramé pour que ce soit inscrit dans la loi, on n'a pas été entendu, qu'il y ait une clause de revoyure à échéance déterminée, bon, voilà, je crois que le plus important, c'est de dire qu'il reste à progresser dans le sens de l'humain au cœur d'une économie au service des besoins fondamentaux.

Yannick BOUCHER

C'est une phrase que j'entends depuis quinze ans. Remettre l'homme au cœur de l'entreprise. C'est quelque chose que j'entends partout... Même à la Voix du Nord !

Jean-Pierre NACRY

Un constat que je souhaite partager. Ce que je vois aujourd'hui et, notamment, dans le domaine de la création d'entreprise, je crois qu'on peut rendre hommage à l'ESS parce qu'elle a amené une nouvelle catégorie d'entrepreneurs. On le voit aujourd'hui, avant, pour être créateur, il fallait élu ou fils de papa ou avoir fait de grandes écoles, aujourd'hui, moi, je participe à pas mal d'endroits **sur l'aide à apporter aux créateurs d'entreprises et ils viennent de tous horizons. Je pense que là-dessus, l'ESS a apporté une valeur ajoutée aux territoires** et, on le voit bien aujourd'hui, l'enjeu de la création, il est partagé par beaucoup de jeunes et, d'ailleurs, vous lisez aussi des statistiques, de moins en moins de jeunes « à potentiel » comme on dit, c'est-à-dire diplômés, n'ont envie d'aller bosser dans les grands groupes et souhaitent créer leur propre projet. Ce genre d'initiative comme l'ESS, si vous voulez, effectivement la recherche du sens...

Yannick BOUCHER

Justement, Jean-Pierre, encore un instant. Les grands groupes sont obligés par la loi de publier des rapports du développement durable. Il y a des seuils, d'emploi notamment, cinq cents ou mille, mille je crois ; cela fait quand même beaucoup d'entreprises dans la région. La RSE s'adresse obligatoirement à elles, donc là elles peuvent avoir des intérêts sur l'image et la maîtrise de la communication mais, vous, dans les huit cents bonnes pratiques que vous avez recensées et que vous suivez, j'imagine qu'il y a beaucoup plus de PME, de petits et l'ESS s'adresse surtout à 86 % aux associations, au mode associatif, notamment culturel, quel est le message que vous leur adressez ? Est-ce que vous proposez vos outils, vos méthodes, vos ingénieries et vos moyens financiers à ce monde-là ou pas ?

Jean-Pierre NACRY

Évidemment. Dans les dynamiques que l'on arrive à créer, nous, par ce travail que l'on fait au quotidien, si vous voulez, c'est de s'appuyer un peu sur, on va dire, les qualités de l'entreprise, son accès au marché quand même, qui n'est pas simple, valider quelquefois ne serait-ce qu'un business plan qui, pour moi est extrêmement important, voire donner une dimension plus nationale ou internationale à des projets. Donc, l'entreprise en place – et c'est pour cela que je parle beaucoup d'entrepreneuriat – elle a cette vocation aujourd'hui à essayer de cette manière-là. Nous avons des exemples actuellement qui sont en incubation, qui sont portés par ces grandes entreprises que vous évoquiez. Alors, bien sûr, les problématiques d'image, il faut être réaliste. L'entreprise, vous savez dans quel contexte elle évolue, l'entreprise classique : le système de concurrence, la loi de l'offre et de la demande mais elle doit aussi se battre avec ses armes. Ce matin, on a parlé un peu de compétition, cet enjeu de la concurrence, il ne faut pas l'ignorer. Il est important qu'une entreprise issue, avec ses valeurs et ses convictions, de la dynamique ESS, doit aussi demain s'approprier à affronter ce genre de difficultés parce que si elle n'a pas envie d'aller à l'export, ne vous inquiétez pas, ne serait-ce que de l'autre côté de la frontière, vous aurez toujours un concurrent qui viendra sur son marché.

Yannick BOUCHER

Merci. Philippe Hourdain, Président de la CCI, **un français sur quatre ne connaît pas l'économie sociale et solidaire**. C'est un sondage IFOP, demandé par l'Union des Dirigeants de l'Économie sociale et solidaire, l'UDES. Un français sur quatre, 30 % des chefs d'entreprises en France ne savent pas, ne connaissent pas du tout l'ESS et 27 % délimitent mal les contours. Cela veut dire qu'une majorité des chefs d'entreprise en France, soit n'a jamais entendu parler de l'ESS, soit imagine mal en quoi cela pourrait la concerner. Vous côtoyez tous les jours des entrepreneurs, vous représentez le monde des entreprises à l'échelon du Grand Lille, un quart du territoire régional, plus de la moitié de la richesse produite dans la région se passe dans votre périmètre d'intervention. Cela vous évoque quoi le fait que le monde

de l'ESS c'est un monde à part, d'après le sondage ? Les entreprises, finalement, semblent peu concernées. Cela commence à venir, on commence à vous en parler ?

Philippe HOURDAIN

Non mais je dirais que les choses changent. Je suis élu depuis cinq ans. Il y a cinq ans, l'Économie sociale et solidaire, comme d'autres choses d'ailleurs, on était un peu dans la caricature. Je pense que l'on était dans la caricature. Il y avait vraiment une frontière, de la part d'ailleurs de l'ESS, et de la part des chefs d'entreprise en général. Les choses évoluent aujourd'hui, c'est ce que je disais tout à l'heure. L'économie a beaucoup changé. D'abord, vous avez la crise. La crise fait que, tout ce qui est nouveau est écouté, est audible, puisqu'il faut trouver des solutions par rapport à la crise. N'oublions pas ce taux de chômage, c'est ce que je dis toujours aux politiques, **notre mission à tous c'est de trouver les moyens pour réduire le taux de chômage, et pour cela, nous sommes tous efficaces quelque part.** Arrêter les conneries, excusez-moi l'expression, de dire untel n'est pas bon, untel est bon, le vrai chef d'entreprise c'est un pur, c'est un bon et l'autre ne l'est pas. Non, il faut arrêter tout cela. C'est vrai que c'est méconnu. Moi, j'ai appris à connaître par la force des choses parce qu'au départ je reconnais que je ne connaissais pas. Je pense aussi qu'il y a beaucoup de responsables de l'Économie sociale et solidaire qui ont des a priori vis-à-vis de nous et je le sens bien quand je peux intervenir face à certains d'entre eux. Non, il faut arrêter les caricatures : "les chefs d'entreprise sont les méchants accapareurs de l'argent, les autres sont tous des gens subventionnés". Je veux dire qu'il faut tous aller dans le même sens. Toutes les valeurs sont bonnes pour aller dans le même sens. On peut remarquer quand même que les entreprises, les PME essentiellement, les grands groupes c'est autre chose et les grandes sociétés c'est autre chose aussi. Mais les sociétés qui évoluent et qui passent la crise, ce sont des gens qui ont des valeurs. C'est un fait indéniable. Je ne vais pas vous dire « il n'y a de richesses que d'hommes » etc.

Donc, aujourd'hui - je suis dans un secteur hyperconcurrentiel, je suis imprimeur - je connais bien la problématique à titre personnel - tous ceux qui sont restés, sont des gens qui ont des valeurs. Les valeurs sont universelles, elles ne sont pas d'un côté ou de l'autre. Tous les intervenants sont indispensables à notre économie, a fortiori dans notre région, car dans notre région on a peut-être encore plus de problèmes qu'ailleurs. Je pense que les valeurs vous nous les apprenez, on vous en apprend par le guide des bonnes conduites. Il faut un guide des bonnes conduites. **A partir du moment où vous êtes dans un secteur concurrentiel, entreprises sociales et solidaires ou entreprises classiques, de toute façon, si vous ne faites pas l'affaire, vous ne continuez pas, vous ne pouvez pas continuer à être subventionné.**

“ Les sociétés qui évoluent et qui passent la crise, ce sont des gens qui ont des valeurs. C'est un fait indéniable ”.

C'est ce que je tends à vous dire : je suis persuadé que dans cinq ans, même pas deux à trois ans, tout le monde connaîtra l'Économie sociale et solidaire chez les chefs d'entreprise classique. Mais je sens bien aussi que les regards sont différents. J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'intervenir au CESER ces derniers temps, Conseil Economique Social et Environnemental. On m'a dit « fais attention, les syndicats, cela va être terrible », non, pas du tout, quand je faisais mon exposé, ceux qui réagissaient - je parlais des transports, c'est un domaine que je connais beaucoup - mais ceux qui étaient les plus perméables à mon argumentaire, c'était la CGT. C'était les gens de la CGT. Ils ont peut-être des a priori mais, quoi qu'il en soit, ils veulent faire avancer les dossiers du transport qui sont indispensables au développement économique du territoire et ils veulent le faire avancer avec une démarche intellectuelle différente mais on en

revient au même. Donc, c'est bien pour vous dire qu'aujourd'hui les gens de bonne volonté sont obligés de s'entendre et on va s'entendre. On a travaillé plusieurs fois tous ensemble pour le Plan métropolitain de développement économique (PMDE), n'est-ce pas Monsieur Bolot. On s'est bien entendu, il n'y avait pas de différence, il n'y avait pas des artisans et l'Économie sociale et solidaire. **Souvenez-vous, on a passé une soirée ensemble. Pourquoi ? On était tous là pour le développement du territoire** et c'est aujourd'hui ce qui est vraiment intéressant.

“ Je suis persuadé que dans cinq ans, tout le monde connaîtra l'Économie sociale et solidaire chez les chefs d'entreprise classique”.

Jean QUÉMÉRÉ

Cela me permet de répondre à votre question de tout à l'heure sur le social washing ou le green washing ou le citoyen washing. Je veux dire, les gens qui ont des valeurs peuvent les partager ensemble. Mais chacun reconnaît qu'il a sa façon d'entreprendre. Celle d'un artisan, celle d'une société commerciale repose sur le droit de propriété. La nôtre repose sur la non-propriété, sur la propriété collective si vous voulez. Mais ce n'est plus un problème. C'est dépassé aujourd'hui. Il y a des entreprises performantes partout et certaines sont performantes socialement.

“ Aujourd'hui, il y a des entreprises performantes partout et certaines sont aussi performantes socialement”.

Yannick BOUCHER

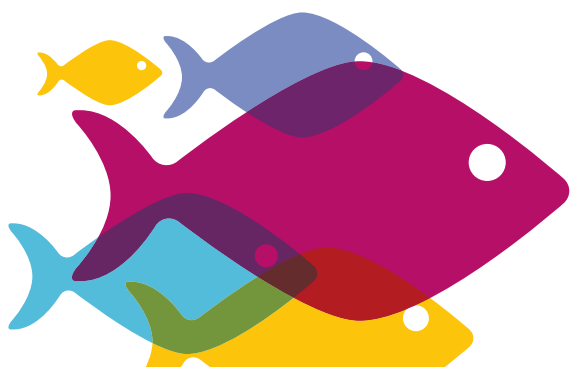
Dans certains secteurs d'activité comme le médico-social, dans le culturel aussi, vous êtes en concurrence directe, frontale souvent, avec les entreprises de droit privé classique.

Jean QUÉMÉRÉ

Il y a des distorsions sociales à l'envers aujourd'hui, contrairement à ce que l'on croit. Mais ce sont des choses sur lesquelles on avance. J'ai évoqué ce matin le dialogue social et, c'est important, le dialogue social demain. Aujourd'hui les partenaires sociaux, ce sont le MEDEF, l'UPA et la CGPME. Les autres ne sont pas encore tout à fait au niveau interprofessionnel mais, là, ce sont des combats de tous les jours. Si les gens se connaissent mieux, ils partageront les mêmes objectifs et, comme la société de demain redevient une société de rareté malgré la richesse, il faudra bien, pour partager la richesse, discuter. Sinon, on se met sur la figure.

Philippe HOURDAIN

On a fini par aller chercher les outils de Gestion de ressources humaines (GRH) dans les entreprises qui travaillent sur la RSE. On a fait la même chose pour les outils financiers. On est en train de faire la même chose aujourd'hui pour le management. Mais il est temps que l'on fasse de la recherche-action dans notre secteur pour adapter ces outils et enrichir les nôtres. A ce moment-là, on pourra à nouveau entrer en dialogue avec tous les autres secteurs et échanger en disant « moi, je fais comme cela, tu fais comme cela », et ainsi de suite... Et on aura une société qui aura encore plus de sens.



Yannick BOUCHER

Gérard Dechy, comment l'APES a évolué, comment vos adhérents ont évolué depuis l'appel de Roubaix il y a quinze ans, en disant on va diffuser dans l'économie générale traditionnelle des valeurs de solidarité, d'utilité sociale de l'entreprise, d'ancrage territorial etc. Est-ce que cela a marché ? C'est dur en deux minutes de répondre. Est-ce que c'est un constant d'échec cuisant ou vous allez y laisser votre chemise comme chez Air France ? Qu'est-ce qui va se passer ? Est-ce que cela marche ou pas ? Qu'est-ce que cela vous inspire cette nouvelle loi ? Est-ce que l'on va pouvoir l'appliquer dans notre fichue région ?

Gérard DECHY

Qu'est-ce que cela m'inspire ? Beaucoup de choses qui ont changé quand on se retourne, pas forcément la parité à la tribune. Ce matin, on était meilleur. Dire quand même une chose. Dès le départ, l'APES s'est située dans la création de valeurs, la création d'activités, avec un plus un égal trois. C'était notre équation favorite. En hybridant les différentes formes, on arrive à créer de l'activité qu'aucun ne peut créer séparément.

Le meilleur exemple que je prenais quand je l'expliquais, c'était le chèque Emploi service : il n'y a pas de défiscalisation s'il n'y a pas d'association et il n'y a pas création de 300 000 emplois. Grosso modo, il y a bien possibilité, aujourd'hui, de créer de l'activité qui répond à des besoins fondamentaux, autrement que par le marché, l'impôt ou le bénévolat. Ni l'un, ni l'autre n'a la réponse. Cela reste aujourd'hui, on en a la preuve, possible. Il y a plein d'exemples qui montrent aujourd'hui que cette hybridation fonctionne et crée de l'activité qu'aucun n'a la possibilité de faire seul.

C'est le premier élément. Il faut une volonté politique et on ne serait pas là aujourd'hui s'il n'y avait pas de volonté politique. L'ESS est consubstantielle du territoire. Elle se développe plus sur les territoires qui en veulent que sur les territoires qui n'en veulent pas.

“ Je crois que la
Troisième Révolution
Industrielle, sans les gens,
ce n'est pas possible ”.

Je me souviens d'une réunion ici, il y a déjà longtemps, où l'on était sur alternative ou complémentarité et on était entré sur alternative – les couteaux étaient sortis – et, à la sortie de la réunion, c'était complémentarité. Je pense que c'est Bruno Oliver qui avait organisé la réunion. Mais il me semble qu'on ferait une erreur, aujourd'hui, si on continuait à se regarder par rapport aux entreprises de l'ESS. La loi de l'ESS, c'est une loi sur les entreprises de l'ESS. L'ESS, c'est de l'économie, mais pas uniquement. Si on met les citoyens de côté, on ne pourra pas changer d'échelle. Si on ne fait pas avec les gens, ce n'est pas la peine d'essayer de faire la TRI. Je crois que la Troisième Révolution Industrielle, sans les gens, ce n'est pas possible.

Le challenge qui est aujourd'hui le nôtre, c'est de trouver des réponses pour que cette citoyenneté économique – c'était l'atelier que l'on m'avait demandé d'animer – que cette citoyenneté qui n'est pas comprise dans le PIB, qui n'est pas comptabilisée mais qui fait sens et qui fait que l'on peut vivre ensemble – l'éducation des enfants cela ne sert à rien, comme je disais dans l'atelier, « essayez l'ignorance » – sera peut-être meilleure. Tout ce vivre ensemble repose essentiellement sur des choses qui, aujourd'hui, ne sont pas comptabilisées dans le PIB, encore une fois, et sont portées, ce sont les chiffres qui ont été cités ce matin, encore plus par les femmes que par les hommes me semble-t-il. Donc, c'est un élément important qu'il y avait dès le départ, au-delà de ce que les acteurs se sont réunis pour créer des activités socialement utiles, avec gouvernance démocratique, lucrativité limitée, ancrage territorial...

C'est vrai que c'est rapide « l'homme au cœur de », mais je crois que si l'on oublie les citoyens, on est mal. Et je pense qu'aujourd'hui,

ils ne sont pas présents dans un débat quand même important pour l'avenir de la région qui se profile et il est temps de se ressaisir avant les 6 et 13 décembre prochains.

“ La notion du temps de décision dans une entreprise est une notion essentielle”.

Yannick BOUCHER

Les instruments pour mesurer le bien-être dans une entreprise etc, la RSE le montre tous les jours. On peut avoir certains critères et puis pas d'autres. Gecco, ils élisent leur Direction, ce sont les neuf salariés qui, tous les ans, réalisent Julien Pilette et son associé. Ils se sont rencontrés au sein du mouvement Attac, d'ailleurs, une petite parenthèse, donc on mesure bien le chemin parcouru. Jean-Pierre Nacry, les instruments de mesure, vous travaillez là-dessus ? **Sur les indicateurs de bien-être, de mieux vivre, la gouvernance démocratique, toutes ces belles choses auxquelles tout le monde aspire ?**

Jean-Pierre NACRY

On n'a pas toutes les réponses. Mais, on fait tous les deux ans maintenant, si vous voulez, avec le concours de la Chambre de Commerce régionale, une enquête sur un échantillon de 20 000 entreprises dans la région. **C'est ce qui me permet de dire qu'aujourd'hui un chef d'entreprise sur cinq est passé à l'acte en terme de démarche RSE.** Dans l'enquête, il y a bien sûr des questions complémentaires, notamment sur les motivations des chefs d'entreprise par rapport à cette démarche. Pour 80 % d'entre eux, la première préoccupation, ce sont les salariés, les collaborateurs. Encore une fois, j'aborde toujours ces sujets-là. Aujourd'hui, l'entreprise a besoin de collaborateurs motivés, de compétences ; elle a besoin de croiser ces compétences. L'entreprise a un avenir extraordinaire mais je dirai aussi que

l'individu dans l'entreprise a aussi un avenir extraordinaire, dès le moment où l'on est toujours capable de relever les problématiques de l'emploi, parce qu'on est entré dans une ère d'innovation qui a besoin de créativité, de valider un certain nombre de choses. L'innovation collaborative, pour utiliser un peu les mots à la mode, ce n'est pas vain, cela existe vraiment aujourd'hui et, dans le Réseau Alliances, nous avons des administrateurs qui pratiquent ce type de décisions, entre collaborateurs.

Ceci dit, je provoque à nouveau le débat là-dessus. L'acte d'entreprendre, il faut quand même être un peu fou pour entreprendre et, à un moment donné, les qualités individuelles, l'envie de réussir, l'envie d'entreprendre et bien cela repose quand même sur les qualités individuelles. Et quelquefois, il y a des décisions importantes à prendre, graves. **Je ne veux pas combattre là l'idée du partage du pouvoir dans l'entreprise mais, à un moment donné, la qualité du dirigeant en tant que tel est nécessaire** quand on veut mener le bateau le plus loin possible.

“ Le chef d'entreprise a intérêt à être dans la consultation permanente”.

Yannick BOUCHER

Cela peut être partagé par les salariés, cela peut être collaboratif ?

Jean-Pierre NACRY

Mais bien entendu, de plus en plus, mais il ne faut pas non plus dire que « maintenant tout est beau, tout est gentil, on partage tout ». A un moment donné, il faut arbitrer et si vous n'arbitrez pas, vous n'avancez pas. N'oubliez jamais que l'on est dans une économie qui va très, très vite et que la notion du temps de décision dans une entreprise est une notion essentielle. Alors, quelquefois, une décision individuelle, c'est une prise de risque. Donc, le chef d'entreprise bien entendu a intérêt à

être dans la consultation permanente et on a des tas d'exemples d'entreprises aujourd'hui qui reposent sur ce modèle-là, et je pense que cette région s'en sortira par ces entrepreneurs. Et s'il y a pour moi un slogan à inventer sur le territoire, c'est bien celui de « terre d'entrepreneurs » parce qu'il n'y a que comme cela que l'on y arrivera. Le spectre du tout numérique qui nous arrive sur la tête va certainement transformer l'économie. Vous avez tous entendu parler de l'entreprise du futur, de l'usine du futur, de la robotisation, de la digitalisation, des objets qui se parlent entre eux ; la préoccupation du travail et de l'emploi au niveau de tout cela va être déterminante.

Yannick BOUCHER

Laurent Rigaud, même question : la RSE, vous disiez « on en fait sans le savoir », les artisans sont tous responsables socialement et environnementalement – peut-être pas tous quand même – cela vous inspire quoi ?

Laurent RIGAUD

Quand on parle des artisans, 48 000 entreprises dans la région, on dit il faut remettre l'humain au centre de l'entreprise, moi je suis d'accord avec tout ce qui se dit. **Nous, les artisans, c'est ce que l'on fait. On a toujours eu l'humain dans nos petites entreprises...**

“ L'entreprise artisanale a certaines valeurs de l'ESS et la Chambre des métiers et de l'artisanat travaille pour développer les coopératives”.

Yannick BOUCHER

Surtout que l'artisan est souvent seul, il ne compte souvent que sur lui-même...

“ On anticipe et on va vers ces nouveaux modes de collaboration, de coopération, de comment on gère le personnel dans l'entreprise”.

Laurent RIGAUD

Oui, enfin de moins en moins. C'est vraiment une entreprise, au-delà de l'artisan qui est seul, il y en a beaucoup maintenant avec des salariés et, au-dessus de dix, cela devient régulier. Dans la proximité aussi, sur le territoire, il y a un moment on a arrêté de faire de la proximité, on a cru que c'était bien, le citoyen on en tenait plus compte, on mettait des choses en place et on pensait que cela allait fonctionner. La formation de nos jeunes : qu'est-ce qu'on fait de nos jeunes ? On les accueille dans nos entreprises : est-ce que c'est un lien social ? Nous, l'apprentissage, on n'a pas attendu 2015 pour en parler. Nous, on faisait la promotion de l'apprentissage dans les années soixante-dix. Tant mieux, cela arrive. Un peu tard, mais cela arrive. L'entreprise artisanale a certaines valeurs de l'ESS et la Chambre des métiers et de l'artisanat travaille avec les entreprises pour développer les coopératives. Un artisan, de principe, c'est un indépendant mais cela n'empêche, qu'à côté de cela, on crée des réseaux pour aider à se mettre ensemble et à créer des coopératives.

On a créé Artimarchés, c'est un réseau où les artisans se réunissent, souvent ceux du bâtiment, pour aller répondre à des appels d'offres. Voilà, il faut faire cette coopération.



Yannick BOUCHER

On va en parler un petit peu, cette politique de regroupement des achats dans l'alimentaire et le bâtiment. Un petit mot là-dessus.

Laurent RIGAUD

A un moment, les artisans, c'était, on est indépendant et puis on était un peu catalogués, déjà nous-mêmes on était un peu fermés. **On est de plus en plus ouverts à se regrouper, à travailler ensemble, à mutualiser** un atelier de fabrication, par exemple. On peut mutualiser des collaborateurs, que l'on peut se partager. On arrive maintenant à être ouvert alors qu'il y a quelques années on l'était beaucoup moins.

Yannick BOUCHER

C'est la crise de rupture qui a provoqué cela ou, finalement, ce sont des opportunités qui s'ouvrent à vous maintenant, qui n'existaient pas avant.

Laurent RIGAUD

Aussi, et puis c'est l'ouverture d'esprit des chefs d'entreprise qui évolue. Voilà.

Yannick BOUCHER

Une nouvelle génération ?

Laurent RIGAUD

Oui, voilà, une nouvelle génération qui arrive et veut se projeter dans cinq à dix ans. Qu'est-ce qu'on veut de l'artisanat dans cinq à dix ans ? Et bien, à un moment, il faut regarder et on voit bien ce qui va nous arriver. Si on n'anticipe pas et si on ne va pas vers ces nouveaux modes de collaboration, de coopération, de comment on gère le personnel dans l'entreprise, comment on le fait évoluer aussi chez nous, parce qu'on ne va pas garder un collaborateur qui fera la même tâche de l'âge de seize ans à l'âge de soixante ans, ce n'est pas vrai. Vous me disiez que les entreprises artisanales sont souvent seules. Et non, justement, de plus en plus on a entre cinq et quinze salariés et cela devient assez courant.

Yannick BOUCHER

Est-ce que l'ESS n'est pas une situation de recours en tant que crise ? On connaît la situation conjoncturelle de l'artisanat, cela va très mal, cela n'a jamais été aussi mal...

Est-ce que c'est une bouée de sauvetage l'ESS ? Est-ce que vous avez des exemples ou finalement non ?

Laurent RIGAUD

Bouée de sauvetage non. Mais on va utiliser tout ce qui est à notre portée pour que les entreprises artisanales se portent bien et continuent à se porter le moins mal possible. On dit que l'artisanat souffre, oui, parce que la crise est arrivée. L'artisan, qu'est-ce qu'il fait ? Comme c'est une petite entreprise, il peut rapidement s'adapter. Et, donc, il subit la crise après les autres. Il a gardé son personnel, il a essayé de ne pas licencier et maintenant on arrive dans une problématique où l'on est encore au creux de la vague et cela n'a pas encore redémarré pour les artisans. Il est temps que cela redémarre pour que les artisans, on parle du bâtiment, que ces entreprises-là puissent redémarrer avec la relance.

“ Ceux qui ont joué le jeu, ce sont les artisans qui nous ont dit « on le fait déjà ».

Yannick BOUCHER

Gérard Dechy, il y a beaucoup de liens entre l'APES et le monde artisanal, il me semble ?



Gérard DECHY

Je suis content que vous terminiez par le bâtiment. On a lancé, avec le soutien de la Région, un projet sur l'auto réhabilitation accompagnée. Donc, faire avec les gens, faire avec le citoyen, ce que je disais tout à l'heure, et on a notamment lancé des modules de formation pour préparer les gens à l'accompagnement. Quelle n'a pas été notre surprise, parce que l'on ne s'y attendait pas vraiment - on avait pensé au départ que ceux qui seraient les premiers concernés ce serait les chômeurs qui en auraient plein le dos, au sens propre, parce que dans le bâtiment on est fatigué quand on a quarante-cinq ans et c'est effectivement une possibilité de reconversion - ceux qui ont joué le jeu, ce sont les artisans qui nous ont dit « on le fait déjà ». On fait déjà. On passe des commandes, on passe des devis, avec une participation des personnes, avec des outils qui sont laissés le week-end pour que la personne termine le travail qui a été commencé.

Bref, il y a déjà des collaborations sur le terrain, avec les habitants et donc on est là complètement dans l'hybridation. L'autre élément me semble-t-il, c'est, quand on voit l'enjeu aujourd'hui sur la question de la transition énergétique et des logements, c'est un Toyota par an pendant dix ans - moi qui suis Valenciennois, cela parle - que de rénover les bâtiments aujourd'hui. Or les gens ne passent pas à l'acte. Et le fait de faire avec eux peut créer des marchés pour les entreprises dans lesquels on fera les choses en collaboration, sur des territoires qui s'engagent. Encore une fois, cela ne pourra pas se faire partout et si le territoire ne veut pas y aller, si le territoire, en tant que maître d'ouvrage, ne décide pas que l'on va effectivement mettre la gomme dessus comme l'a fait La MEL sur cette question-là, et bien cela se fera à La MEL mais cela ne se fera pas à Montreuil-sur-Mer. Et donc aujourd'hui, oui, il y a des possibilités énormes, me semble-t-il, autour des élus sur les territoires de la région, et pas seulement à Lille avec La MEL pour **travailler ensemble sur des projets au service des gens avec les artisans et les acteurs de l'ESS**. C'est pour moi évident depuis le début.

Yannick BOUCHER

Jean Quéméré, il y a un message que vous passez à La MEL : il faut soutenir les politiques d'innovation sociale. Qu'est-ce qui manque pour changer d'échelle, un peu comme Gecco ? L'ESS aujourd'hui, c'est 11 % de l'emploi au niveau régional. On compte dedans les grandes banques mutualistes. On peut discourir sur le caractère proprement social et solidaire de ces grandes banques mutualistes. Ce soir sur France 3, on va parler de l'une des banques, le Crédit mutuel, de l'évasion fiscale, cela crée du débat aujourd'hui en France.

Qu'est-ce qui manque à l'ESS pour monter encore en gamme ? Il y a des cadres, il y a des plans, il y a des territoires qui s'engagent. Qu'est-ce qui manque aujourd'hui ? Qu'est-ce que vous avez envie de dire à La MEL et aux acteurs traditionnels de l'économie ?

Jean QUÉMÉRÉ

Il y a trois questions là au moins. Il y aura trois réponses.

Je vais commencer par la première. Celle-là m'intéresse plus que la dernière. Pour prolonger ce que Laurent Rigaud et Gérard Dechy ont dit, l'innovation sociale, elle est sur le terrain. C'est quoi ? Ce sont les gens qui changent leur comportement parce qu'ils y sont obligés, soit pour l'acte de production ou de prestations de services qu'ils ont à faire, soit parce qu'ils ont un problème social à résoudre. Donc, ils s'associent, ils ne se posent pas de questions de frontières, d'avec qui ils travaillent, ils essaient de résoudre leur problème. L'innovation sociale sur le terrain, si nous, on va regarder, on la fait ressortir et après on essaie de la dupliquer. **L'innovation sociale, par définition, c'est le contraire d'une innovation technologique où l'on essaie d'avoir un avantage concurrentiel.**

Yannick BOUCHER

Mais est-ce que vous avez les moyens ?

Jean QUÉMÉRÉ

J'y viens. Nous, au contraire, on dit, si on a trouvé une solution à un problème des personnes sur le terrain, que ce soit par un acte économique, de production ou de service ou par un dispositif social spécifique, voire une organisation nouvelle - c'est un peu la définition que donne la loi de l'innovation sociale d'ailleurs - une organisation nouvelle qui permette aux gens de mieux vivre ou de mieux s'organiser dans le travail, il faut arriver à la mettre en valeur, à la développer et il faut continuer l'innovation là-dessus. L'innovation sociale n'appartient pas à l'ESS, c'est clair. Et donc c'est vrai qu'aujourd'hui, on travaille sur ces thématiques-là.

Alors, les moyens ? C'est vrai que l'on n'a pas beaucoup de moyens pour l'instant, en particulier pour nous qui sommes de petites associations, les moyens viennent souvent de la puissance publique. On sait bien que l'Europe a prévu des moyens sur l'innovation sociale et l'entrepreneuriat social. La BPI a un fonds de 500 millions à mettre en place mais on a compris qu'il ne se mettrait pas en place tout de suite. Dans la région, c'est 20 millions pour l'innovation sociale mais, pour l'instant, je ne vois encore rien venir.

“ Il y a quelque chose qui nous rapproche tous, c'est le territoire”.

Yannick BOUCHER

On parlait ce midi de la BPI, qui est un nouveau fonds avec les coopératives, Impact Coopératif c'est 73 millions.

Jean QUÉMÉRÉ

Alors là, c'est un dispositif innovant mis en place par la Région, la Communauté urbaine et l'Union régionale des Scop. Il s'agit du fonds de prêt d'honneur à l'entrepreneuriat collectif.

Jean QUÉMÉRÉ

Il s'agit de permettre la reprise d'entreprises par les salariés, pas forcément en SCOP. Après les gens choisissent en fonction de leur propre valeur ce qu'ils veulent. Mais il faut promouvoir les deux. C'est la création d'un premier outil avec des moyens. Maintenant, il va falloir le tester et l'expérimenter. Je pense qu'il faut que l'on fasse plein de choses comme cela. Il faut que l'on parte de la transformation sociale pour pouvoir créer de l'économie. Quand on fait de l'échange, l'économie commence même si elle est informelle au début. De l'informelle, on passe à la marchande. Il faut sans cesse partir de ce principe et identifier sur le terrain ce qui se passe, que ce soit chez les artisans, dans les entreprises, que ce soit chez nous, pour pouvoir créer des modèles économiques nouveaux. On manque de moyens parce que c'est la crise **mais c'est toujours en temps de crise et sans moyen que l'on crée l'innovation.** Quand les dispositifs seront en place, je suis sûr que les mobilisations des acteurs publics, comme des acteurs privés avec le mécénat, on trouvera des moyens parce que cela répondra à des aspirations des entreprises et des gens.

Yannick BOUCHER

L'ESS fait de l'innovation sociale. Vous faites aussi la promotion de l'innovation sociale à Réseau Alliances. Il y a cette plateforme, So Biz Hub, qui est nouvelle. Est-ce que l'ESS a vocation à l'intégrer ?

“ Il ne suffit pas de dire «je vais aller reproduire». Il faut recréer des écosystèmes favorables”.



Jean-Pierre NACRY

So Biz Hub, c'est donc une plateforme de moyens et surtout une communauté. Elle se réunit deux à trois fois par an sous le biais de forums avec un seul objectif : rapporter les bonnes pratiques, les valider et innover. On se trouve assez souvent. Je pense qu'il y a beaucoup de gens dans la salle qui se retrouvent aux forums de So Biz Hub sur ces enjeux-là. Il y a quelque chose qui nous rapproche tous, c'est le territoire. A un moment donné, si vous voulez, ces questions d'appartenance, cela ne me préoccupe pas, pas du tout. Il y a des principes, des valeurs à respecter et on a créé à So Biz Hub une forme de comité d'agrément, d'évaluation des projets et c'est là-dessus que l'on s'attarde. L'autre sujet, et c'est là que les plateformes sont extrêmement importantes. La plateforme So Biz Hub rassemble des réseaux et s'appuie sur des incubateurs. Je vous rassure, on ne va pas aller inventer de nouveaux incubateurs, il y en a suffisamment dans la région. Il y en a à dimension territoriale, d'autres centrés sur les enjeux d'innovation technologique. Pas de souci, il faudra s'appuyer là-dessus. Mais il est important d'animer ce mouvement. Donc, So Biz Hub va conduire des opérations de sensibilisation dans le monde de l'entreprise. Chez les jeunes, on a déjà fait un premier appel à projet et cela me permet de faire un peu de publicité. Vous n'avez pas oublié, bien sûr, les dates du 21 et 22 octobre, le World Forum de l'économie responsable pendant lequel on aura toute une matinée consacrée à So Biz Hub et tout le travail qui a pu être fait. On est au début d'une nouvelle initiative, il faut donc amplifier le mouvement. Je ne sais pas si vous avez vu le témoignage ce matin de Bon et Bien, vous l'avez vu peut-être, de soupes de chez McCain. L'enjeu de McCain, c'est de dupliquer le projet qu'il a monté sur un territoire donné, le secteur de Templeuve.

Yannick BOUCHER

On peut rappeler Bon et Bien. Partenariat entre Leclerc, Randstad et McCain.

Jean-Pierre NACRY

Absolument, et la fédération des producteurs de pommes de terre.

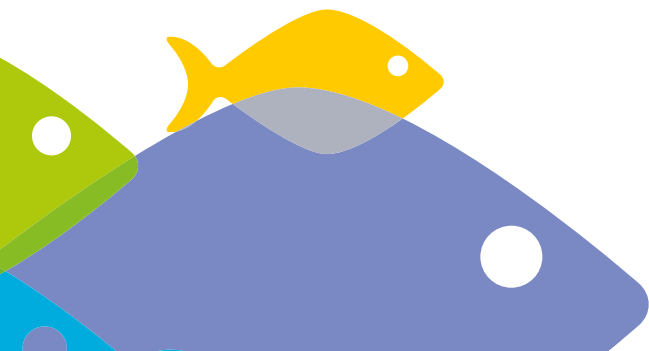
Yannick BOUCHER

Pour faire quoi ?

Jean-Pierre NACRY

Pour faire de la soupe solidaire, absolument. Et cet enjeu de duplication, si vous voulez, il y a un gros travail à faire là-dessus parce que ce n'est pas simple. Il ne suffit pas de dire « je vais aller reproduire ». Il faut recréer des écosystèmes favorables. La dynamique de So Biz Hub, c'est d'arriver à ce maillage de réseaux. Fait surprenant : on est très appuyé par les réseaux nationaux, voire internationaux. Donc, certainement qu'ils trouvent l'initiative intéressante. Pour nous, encore une fois, l'enjeu ce sera de produire des projets. **On ne va pas s'attarder aux questions sémantiques et des statuts. Notre enjeu, c'est de répondre aux préoccupations très fortes de notre territoire, l'emploi, la problématique sociale et bien entendu aussi la problématique environnementale.**

“ Nos élus ont veillé à ce que, systématiquement dans ces tables rondes avec des chefs d'entreprise, nous ayons des représentants des acteurs de l'ESS ”.



Yannick BOUCHER

Beaucoup de pragmatisme des deux côtés avant les questions de la salle. Merci d'en avoir. Christophe Bolot, prenez le micro s'il vous plaît. Vous êtes le Directeur Général Adjoint à La MEL sur ces questions économiques. Est-ce que l'ESS va bien s'emboîter, s'intégrer, être bien chapeautée par le Plan métropolitain de développement économique. Où on en est ? Le PMDE n'est pas encore validé je crois aujourd'hui. Rappelez-nous un petit peu les enjeux, la place de l'ESS dans le dispositif général ? Et une réaction à ce que vous venez d'entendre.

Christophe BOLOT

L'ESS a vraiment toute sa place. Elle l'avait déjà dans le PMDE précédent. Le plan d'actions, dont Marc Godefroy a fait le bilan, était bien le volet ESS du plan précédent. A nouveau, nous allons avoir un PMDE qui va s'articuler autour d'un certain nombre de plans sectoriels dont le PMDESS fait partie.

Yannick BOUCHER

Donc l'ESS est considérée déjà. C'est une forme de reconnaissance officielle. C'est une part de l'économie générale.

Christophe BOLOT

C'est une part de l'économie.

Yannick BOUCHER

Elle a sa place.

Christophe BOLOT

Elle a tout à fait sa place. Il ne s'agit pas d'avoir un isolat, de travailler en silo. Dans le mandat précédent, c'est déjà ce que nous avons cherché à faire. Je ne vais pas revenir sur le bilan du plan d'actions précédent mais il y a un aspect qui était très fortement porté par La MEL **qui était d'essayer de polléniser les actions de l'ESS dans l'économie générale, à travers notamment les autres compétences de La MEL que celles du développement économique**, sur des problématiques de transport, sur des problématiques qui sont les compétences générales de La MEL. L'objet, c'est bien de dire que l'ESS fait partie de l'économie. C'est clair.

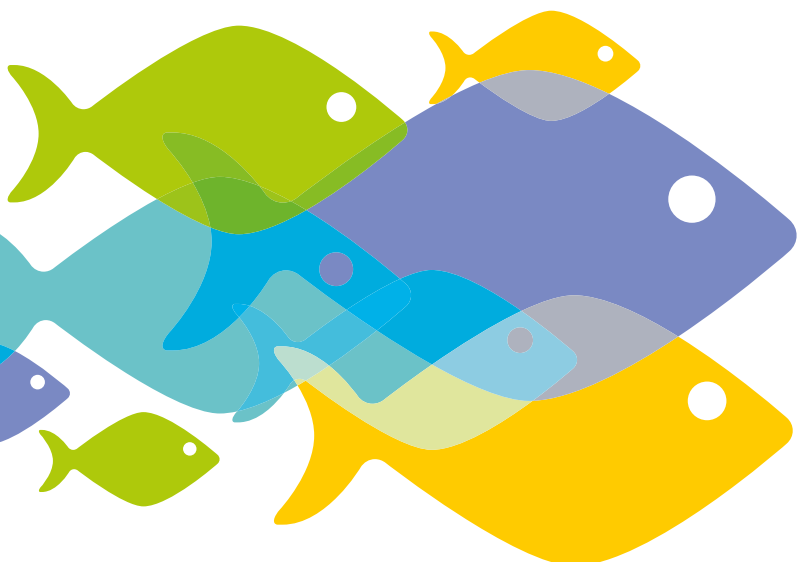
Yannick BOUCHER

Donc le PMDE, on l'attend pour...

Christophe BOLOT

Le PMDE, on l'attend pour la fin de l'année. Dès sa genèse, Marc Godefroy et Vincent Ledoux ont souhaité travailler en proximité étroite avec les entreprises. Donc, nous avons constitué un certain nombre de tables rondes avec les entreprises et avec les partenaires. Monsieur Hourdain évoquait l'un de ces ateliers tout à l'heure. Nos élus ont veillé à ce que, systématiquement dans ces tables rondes avec des chefs d'entreprise, nous ayons des représentants des acteurs de l'ESS. Cela a donné des débats très riches au sein de ces ateliers. L'idée est que ce PMDE va être un document d'orientation générale, stratégique, décliné dans plusieurs documents sectoriels, je l'ai déjà évoqué, une quinzaine, une vingtaine de projets très opérationnels. Les grands leviers du PMDE, que l'on retrouve un peu dans le PMDESS, c'est d'abord la proximité. Un souhait d'être davantage en proximité, en connaissance du monde de l'entreprise mais aussi de l'économie des proximités, des économies de proximité dont l'ESS fait partie.

Un exemple de projet qui est en train de mûrir au sein de La MEL et de ses partenaires : les chefs d'entreprises nous disaient **« c'est bien vous nous accompagnez, vous nous apportez des financements, vous participez à lever des financements pour nos projets mais vous**



avez un levier important qui est la commande publique ». Et donc, là, nous travaillons avec différents partenaires sur la commande publique. Dans le cadre de l'ESS, nous avons aussi cette réflexion-là sur les achats responsables des collectivités et, évidemment, ces deux démarches convergent et je pense qu'il y aura là, en effet, un levier, une réflexion importante en matière de développement économique pour les PME et les PMI.

Sur l'axe de l'excellence, le deuxième axe important du PMDE, c'est l'excellence. On le retrouve en matière d'innovation dans l'axe du PMDESS. On a une belle illustration ici, présentée tout à l'heure, à travers le cadre Pôle territorial de coopération économique. Mais c'est aussi tout le travail sur la Chaire universitaire que nous portons, que nous avons accompagnée et avec les différents acteurs cités précédemment.

Un axe essentiel, aussi, du PMDE, c'est bien sûr le rôle premier en matière de développement économique des collectivités locales. C'est bien sûr le fait de mobiliser du foncier et de l'immobilier pour les entreprises. Je crois qu'aucun autre acteur que les collectivités locales – ce n'est pas la Région, ce n'est pas l'Etat, c'est bien les communes mais, en général, elles ont transféré le développement économique à l'intercommunalité – ne peut le faire. L'idée, c'est de pouvoir développer des produits immobiliers, qui ne seront pas forcément sous maîtrise d'ouvrage public, mais en travaillant avec le privé. C'est un élément fort du PMDE, ce partenariat avec le monde économique pour satisfaire des besoins qui ne le sont pas encore. On évoque souvent avec la Chambre des métiers cette problématique-là. **Il est clair que si, avec la Chambre des métiers, nous faisons émerger un projet d'hôtels d'entreprises artisanales ou de village d'artisans, les entreprises de production de l'ESS y trouveront toute leur place,** bien évidemment. Voilà, donc quelques exemples des engagements de La MEL en matière d'économie générale et comment l'ESS y trouve sa place.

Yannick BOUCHER

La MEL accompagne 4 000 organismes solidaires et sociaux, 3 900, c'est beaucoup. Ce plan d'actions, par rapport au précédent, est-ce qu'il va y avoir une montée en puissance, un approfondissement, une accélération ? En clair, la question, est-ce que l'ESS va être davantage intégrée à l'économie générale que lors du précédent plan qui avait déjà cette vocation-là ? Sachant que l'on vient de loin puisque Christiane Bouchart nous expliquait, ce midi, qu'effectivement c'est 2002 la préoccupation de l'ESS dans la métropole. Donc, c'est tout de même récent.

“ Nous allons signer très prochainement une convention avec la Caisse des Dépôts qui va nous permettre d'accompagner davantage notre appel à projets ”.

Christophe BOLOT

Tout à fait, c'est clair. Une montée en puissance, oui, évidemment. Malheureusement qui ne se traduira pas forcément par une montée en puissance des fonds publics mais par une volonté de mobiliser davantage de fonds des partenaires, du privé, pour accompagner ce développement.

Yannick BOUCHER

Cela veut dire moins d'argent des collectivités, restriction budgétaire ?

Christophe BOLOT

Non, on va faire en sorte de maintenir ou il y aura une augmentation sans doute mais pas forcément une très forte augmentation. Malheureusement nous n'en avons pas la possibilité. En revanche, je pense que l'assiette

globale des projets sera accrue, tout simplement par la mobilisation que nous faisons de nos partenaires. Nous allons signer très prochainement une convention avec la Caisse des Dépôts qui va nous permettre d'accompagner davantage notre appel à projets Entreprendre Autrement de La MEL avec une participation de la Caisse des Dépôts que nous n'avions pas, ou de manière plus marginale, dans le mandat précédent.

De la salle

Bruno DELAVAL, URIOPSS. Je suis troublé dans mes distinctions et je dois me raccrocher à des logiques territoriales dépassées peut-être. Et donc, quelle différence entre une clinique privée où les médecins sont actionnaires et constituent le patrimoine et suivent une logique de dépassement d'honoraires et une structure qui serait associative, coopérative ou autre, médicale, dans laquelle les médecins sont salariés et s'engagent à ne pas faire de dépassement d'honoraires ? A un moment donné, je me dis il y a quand même des différences. Il ne s'agit pas d'opposer. L'offre de santé est très complémentaire. Mais, en même temps, on a des natures juridiques et des postures qui sont complètement différentes, même si la clinique privée fait de la RSE, ce qui est un fonctionnement normal. Donc, je suis un peu troublé entre le social business et la gestion d'un bien commun.

Jean QUÉMÉRÉ

Oui, je disais tout à l'heure dans mon intervention, il y a quand même une différence s'il n'y a pas d'actionnaire à rémunérer. Je crois qu'à un moment donné, des choix sont faits dans le modèle économique. Quand l'essentiel de ce qui est dégagé - parce que l'on fait effectivement des activités qui doivent être équilibrées et dégager de l'excédent - quand la majorité de cet excédent est réinvestie dans la structure même et pas pour rémunérer le capital, c'est vrai que cela entraîne des comportements différents. Je crois que là, effectivement, il y a une différence objective. Quand on ferme une usine parce que le fonds de pension a décidé qu'à 15 %, ce n'était pas assez rentable, alors qu'on fait 8 % de bénéfice. Calais, les biscuits Lu à Calais, ce n'est

pas d'aujourd'hui mais c'est quand même ce qui s'est passé.

Effectivement, il y a des choix qui sont faits à un moment donné parce que, aujourd'hui le problème qui se pose, c'est la question de la financiarisation de l'économie. Les chefs d'entreprise, moi, un jour, je me suis retrouvé la tête dans l'entreprise et j'avais peur que le facteur sonne à ma porte parce qu'il m'apportait des factures. J'ai connu cette angoisse. Mais effectivement je crois qu'aujourd'hui la difficulté, c'est une économie qui a laissé aux mains du financier et du rapport du capital une trop grande importance par rapport à l'objet pour lequel la société a été créée. C'est là aujourd'hui qu'il peut y avoir, effectivement, des comportements différents, à cause de cette financiarisation. Il ne faut se cacher derrière son petit doigt, cela existe indépendamment des efforts qui peuvent être faits à l'intérieur pour rendre la société plus vivable.

“ Je suis un peu troublé entre le social business et la gestion d'un bien commun ”.

Jean-Pierre NACRY

Non, mais je pense que le Président a déjà apporté la réponse. Ce n'est pas parce qu'il y aura un statut, un cadre juridique, si vous voulez, que l'on n'aura pas chez l'être humain entrepreneur des comportements différents. C'est bien pour cela que l'exemplarité que nous prônons au travers des bonnes pratiques mais aussi de sujets sensibles comme la rémunération du capital. Je rappelle que dans le social business, les bénéfices sont réinvestis dans l'outil de travail. Il y a rémunération du capital mais il n'y a pas distribution de dividendes. D'accord. Tout est porté sur le réinvestissement et aussi les conditions salariales des salariés. Donc, ces principes-là demeurent mais l'être humain, on ne changera pas les choses.

Vous avez quand même quelques beaux exemples d'entrepreneuriat social dans la région à partir desquels je m'inspire énormément pour mener mon action. Vous avez une entreprise, bien sûr on en parle beaucoup mais, quand même, il faut la citer : c'est Pocheco, entre autres, et puis les entrepreneurs sociaux qui depuis 20 ans mènent un travail et font reconnaître le Nord - Pas de Calais comme une terre d'économie sociale. Je pense à Vitamine T, Altereos, le Relais, Main-Forte, toutes ces entreprises-là qui montrent l'exemple.

Yannick BOUCHER

A la fac d'éco de Lille I, il y a des chercheurs qui ont travaillé sur l'économie territoriale et ils ont confirmé les chiffres de l'INSEE. L'année dernière, c'est plus 1,4 % de croissance dans la région Nord - Pas de Calais pour l'économie liée au territoire, l'économie locale avec des emplois qui ne peuvent pas être délocalisés. C'est quelque chose qui semble vous unir la notion de territoire. On est même meilleur que la moyenne française qui est à 1,2 %. Donc, c'est une économie, avec ancrage territorial, qui fonctionne. Il fallait que je le dise, c'est fait.

Très bien, vous n'avez pas d'autres questions, pas d'autres interventions Messieurs, on a encore un petit film, celui de la Secrétaire d'Etat, Martine PINVILLE.



Martine PINVILLE



Monsieur le Ministre, cher Benoît, Mesdames et Messieurs, bonsoir à tous. Je suis désolée de ne pas pouvoir être avec vous pour ces Assises de l'Économie sociale et solidaire

qui, après un long travail de concertation, sont aujourd'hui l'occasion du lancement de votre nouveau plan de développement. Je vous remercie de me donner cette occasion de saluer l'exemplarité de votre territoire.

La dynamique qui est mise en œuvre est inspirante. Je pense notamment au Pôle de coopération économique, Lille Métropole solidaire, qui fédère le cluster initiativesETCité et la Métropole Européenne de Lille autour d'objectifs communs en faveur du développement de l'ESS. **Ces Pôles de Coopération, PTCE, qui sont désormais reconnus par la loi, permettent de faire naître des projets économiques, sociaux et innovants, à partir de coopération entre acteurs.** Leur objectif est de favoriser l'emploi non délocalisable et le développement durable des territoires, au moyen d'une économie efficace mais aussi utile socialement. J'en profite pour féliciter les artisans de ce projet que sont, aux côtés des élus de la Métropole, deux des entreprises du cluster : Grands Ensemble et SMartFR, ainsi que la Chambre des métiers et de l'artisanat du Nord – Pas de Calais.

Vous offrez, à travers ce Pôle, un très bel exemple d'alliance entre commerçants locaux, acteurs du monde économique traditionnel et entreprises de l'ESS. C'est cette dimension de creuset d'innovation qui fait la richesse des PTCE. Ces pôles permettent les croisements, les frottements et, par là même, des enrichissements réciproques tout en satisfaisant des besoins sociaux locaux. Je souhaite que votre initiative puisse essaimer et inspirer d'autres territoires.

La Région du Nord – Pas de Calais fait également partie des neuf Régions qui ont fait le choix de participer à l'expérimentation du fonds d'innovation sociale lancé par BPI, pour financer des projets socialement innovants, sous forme d'avances remboursables.

Là encore, vous êtes pionniers. Je n'ai donc pas été surprise d'apprendre que, parmi les treize premiers prêts ESS signés ces derniers mois, l'un deux a été réalisé par la CRESS Nord – Pas de Calais. Voilà deux très belles initiatives que j'espère se voir multiplier dans les mois qui viennent, les structures locales de l'ESS donnant l'exemple de la mobilisation de nouveaux outils financiers. Je sais qu'une dizaine d'autres prêts devraient être signés dans les prochains mois mais cela ne doit pas suffire. Une accélération doit s'engager et, pour cela, **il est nécessaire que les entreprises de l'ESS renforcent leur culture financière.** De nombreux dispositifs de financement existent, qu'ils soient opérés par des institutions publiques comme la BPI ou le Commissariat général à l'investissement, ou bien, par des organismes privés. Mais il est essentiel de mobiliser les investisseurs privés, que l'on qualifie de patients, et qui choisissent d'apporter leur soutien aux actions à impact social.

Je n'ai malheureusement pas pu assister aux différents ateliers de cet après-midi mais je ne doute pas qu'ils ont été l'occasion pour vous d'envisager de nouveaux projets. Concernant la commande publique responsable par exemple, la loi de 2014 oblige désormais tous les acteurs publics qui réalisent plus de cent millions d'euros d'achats par an à se doter d'un schéma socialement responsable, pour doper les clauses sociales dans les marchés potentiellement orientés vers les acteurs de l'ESS. A ce propos, je me félicite de l'engagement du gouvernement à favoriser la commande auprès des entreprises locales, en relevant le seuil de mise en concurrence à 25 000 euros. **Vous avez également travaillé en atelier la dimension citoyenne portée par les monnaies locales. Vous le savez, la loi reconnaît pleinement ces instruments d'échanges.** Ils bénéficient désormais de la confiance que l'on place dans les instruments reconnus par le code monétaire et financier.

Je ne doute pas que j'aurai très bientôt l'occasion de venir à votre rencontre et de saluer de nouvelles initiatives sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille. Merci à tous et à très bientôt.



ATELIERS



ATELIERS

INTERVENANTS

ATELIER 1

- **Isabelle GHORIS**
Conseil départemental du Pas-de-Calais
ghoris.isabelle@pasdecalais.fr
- **Marc RICHARD**
ECOSOLLIES NANTES
marc.richard@ecossolies.fr
- **Claire-Marie MÉRIAUX**
CATALYST
cmmeriaux@gmail.com
- **Eléna FERNANDES**
initiativesetcité
efernandes@initiativesetcite.com

ATELIER 2

- **Luc BELVAL**
APES • lbelval@e2i.coop
- **Sophie CAUWET**
Communauté d'agglomération du Boulonnais
CAB
scauwet@agglo-boulonnais.fr
- **Andréa CARO GOMEZ**
MOUVEMENT SOL • contact@sol-violette.info •
andreacarogomez@gmail.com

ATELIER 3

- **Christelle LAYRE**
LABO ESS
christelle@lelabo-ess.org
- **Natasa BOGOVAC**
COWFUNDING
natasa@cowfunding.org • ATELIER 3 • LILLE
- **Jean Michel PASQUIER**
KOEI • ATELIER 3 • LILLE
jmpasquier@koei.net
- **Alice LONGUEPÉ**
LA NEF • LILLE
a.longuepe@lanef.com

ATELIER 4

- **Laurent FRAISSE**
CRIDA
fraisse_laurent@orange.fr • PARIS
- **Laurent GARDIN**
CHAIRE ESS
laurent.gardin@univ-valenciennes.fr
- **Frederik CLAEYÉ**
CHAIRE SOCIAL BUSINESS
frederik.claeye@icl-lille.fr
fges@univ-catholille.fr

ATELIER 5

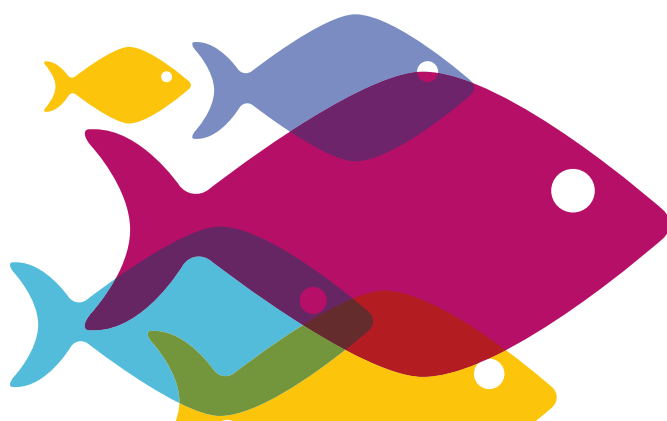
- **Joackim LEBRUN**
APES
joackimlebrun@apes-npdc.org
- **Nathalie BARDAILLE**
E2I
nbardaille@e2i.coop
- **Corinne DUCROCQ**
Conseil Départemental du Pas-de-Calais
ducrocq.corinne@pasdecalais.fr
- **Olivier DECORNET**
Vitamine T
olivier.decornet@groupevitaminet.com
- **Antoine DETOURNÉ**
CRESS
adetourne@cressnpdc.org

ATELIER 6

- **Bertrand SAUVAGE**
MAIRIE DE ROUBAIX
bsauvage@ville-roubaix.fr
- **Luc VAN INGHELANDT**
L'ATELIER DE MADEMOISELLE
luc.vaninghamdt@apa-armentieres.fr
- **Grégory LHEUREUX**
VILLE D'ARMENTIERES
glheureux@ville-armentieres.fr

ATELIER 7

- **Gérard DECHY**
APES
gerard.dechy465@orange.fr
- **Thomas BECQUEMBOIS**
ACCORDERIE DE LILLE
thomas.becquembois@accorderie.fr
- **Jeanne GAFFET**
LA LOUVE
jeannegaffet@cooplalouve.fr
- **Tom BOOTHE**
LA LOUVE
tkboothe@cooplalouve.fr



ATELIER 1

La dimension réseau, vecteur d'un changement d'échelle pour l'ESS

Line PRUVOST



L'autre volonté d'entreprendre

Le Conseil Départemental de l'ESS a souhaité regarder et comprendre la façon dont les gens/structures coopèrent dans le Pas-de-Calais. L'idée a donc été d'aller à la rencontre des structures, de les interroger sur leurs pratiques, sur les processus de coopération, sur les motifs de projets communs etc.

Ces rencontres ont permis d'identifier quatre types de structuration entre acteurs :

- la mutualisation : mutualisation des moyens, des compétences pour ensemble être plus fort, pour offrir une offre de service plus large ;
- le partenariat de projet : le projet est moteur, la coopération va s'opérer autour du projet. Il y a une contractualisation dès l'origine du projet ;
- le collectif d'acteurs qui se rencontrent pour se connaître et échanger : les structures de l'ESS souhaitent se connaître, se reconnaître... jusqu'à développer ensemble des activités ;
- le regroupement d'acteurs ESS et d'acteurs de l'économie classique, ainsi que de collectivités : le PTCE (pôle territorial de coopération économique) : ici, le but de la coopération est, en général, économique dès le départ : souhait d'élargir l'offre de service et voir comment ensemble apporter une offre plus grande aux habitants.

Ce travail du Département du Pas-de-Calais a permis de comprendre l'origine et le but des regroupements entre les acteurs et de

réaliser des portraits des acteurs interviewés. Les échanges ont également permis de comprendre en quoi la collectivité pouvait venir en soutien à des processus de coopération : dans ces processus, les acteurs ont besoin de temps, donc ils sont davantage en demande de coordination.

Claire-Marie MERIAUX



Le réseau Catalyst a du mal à entrer dans la classification exposée juste avant par le Département du Pas-de-Calais. Catalyst est avant tout un réseau ou collectif d'acteurs souhaitant dynamiser l'innovation sociale. La porte d'entrée est celle de l'investissement dans des nouvelles formes de travail et de collaboration pour le développement d'une innovation sociale, économique, écologique, technologique (pratiques collaboratives du web).

Ce réseau regroupe entre autres : Lille Makers, Co-working Lille, MRES, ANIS.

Il organise des temps de partage :

- les Roumics sur le thème de la transition,
- des ciné-débats,
- des apéros,
- des meet-up tiers lieux : des porteurs de projets de tiers-lieux (site : nord.tiers-lieux.org ayant pour objet de faire connaître les initiatives autour du réseau.).

Mots clés décrivant Catalyst :

- organique : les gens impliqués sont différents pas toujours les mêmes, cogestion, bienveillance.
- culture du faire (itératif) : apprentissage permanent, donc forcément prise de risques.

L'objectif est de créer de la valeur, une valeur partageable (réflexion autour des communs), qu'il faut ensuite diffuser.

Quelles contributions ?

- en mode scratch : les gens sont plus dans l'envie de faire que dans le devoir faire : apport contributif.
- agilité : évolutif, changeant, ouvert...
- basé sur les pratiques du logiciel libre (logique wikipedia : essaie de reproduire cela sur le mode physique) + sert de laboratoire en interne notamment par rapport aux innovations numériques (test en interne sur certains outils numériques (vote...)).
- inventent des nouveaux modèles de contribution.
- pas d'obligation de participer, sur la base de la contribution, avec le moins de règles possibles.

catalyst-initiative.org

Ignace MOTTE

- > Emmerveillé par le côté innovation que ce type de réseau génère, par la créativité, mais perdu par la multiplicité des réseaux. Ne se retrouve plus dans les réseaux : ajoute de la complexité.
- > Complexité des modes d'actions, et du coup, question de la légitimité de ces réseaux ?

Roland DEQUIDT

Les difficultés à faire travailler les réseaux ensemble sont réelles. Il est important de connaître les débouchés à terme de ce travail de collaboration.

Ce type de sujet est abordé au sein du COTESS du Cambrésis, dans le but de réaliser des économies d'argent public et de mieux répondre aux besoins sociaux.

Lucien PETIT

Quelle vision a-t-on de l'économie ? Se mettre en réseau, aller au-delà de l'aspect strictement financier, technique, commercial. Aller au-delà de l'aspect entrepreneurial et aller au-delà de l'emploi. Il ne s'agit pas seulement d'une affaire d'entrepreneurs (de nombreuses

personnes qui créent de la valeur). La SCIC CLISS XXI est très investi dans le Lieux Auto-Géré (LAG). Implantation sur la MEL, en lien avec d'autres organisations : « L'auberge espagnole ». Au sein d'un territoire, amener des choses, les prendre sans forcément en passer par l'entrepreneuriat.

Se mettre en réseau, c'est avoir une autre idée de l'économie, au delà de l'emploi.

Emmanuel JENDRIER

Les associations et les coopératives ont été constituées pour répondre aux besoins de leurs membres (exception pour les SCIC qui visent l'intérêt collectif).

La forme « réseau » ne permet pas d'éviter tous les obstacles. Ce qui est intéressant dans les réseaux est de voir sur quoi le réseau est fondé, qu'est-ce qui est mis en commun. L'étude du Pas-de-Calais est axée sur le résultat et pas sur ce qui fait que l'on met en commun.

Marc RICHARD



Les Ecosolies sont un réseau d'acteurs d'une dizaine d'acteurs. C'est un pôle territorial de coopération. Le réseau a développé le Solilab depuis 2 ans.

Marc Richard reprend les exemples des formes de coopération issues de l'étude du Pas-de-Calais. Le réseau des Ecosolies se situe dans cette logique. Au fur et à mesure des années ; le réseau a évolué en fonction des besoins de ses membres : d'un inter-réseau dans les années 2000 au PTCE aujourd'hui.

Quelques chiffres : 14% des emplois, 600 acteurs sur le territoire de la métropole de Nantes.

Métiers : bâtiments, environnement,... avec des partenariats nouveaux : Harmonie mutuelle (acteur majeur sur le territoire).

Accompagnement de projets : le labo des innovations : boulangerie d'insertion « Ma part du gâteau ».

Objectifs de l'inter-réseau à l'origine : se connaître, se reconnaître et se faire connaître. La collectivité dans son 1er plan ESS avait inscrit cette même logique. La collaboration a commencé par des journées : collectifs d'inter-réseau. La Métropole a ensuite financé une animation de réseau sur 5 secteurs d'activités différents (très peu de moyens au départ). 2005 - 2007 : 2^{ème} plan ESS de la métropole Organisation d'un événement conséquent : les Ecosolies : 30 000 personnes sur 2 jours (création d'une association pour organiser cet événement).

2008 - 2011 : 1^{ère} création d'emplois au sein de ce réseau constitué en association : journée de mobilisation d'étude, organisation de quelques événements commerciaux : concept de « l'autre marché », donner lisibilité sur les manières de consommer autrement. Apparition de l'idée, nécessité de pouvoir mutualiser.

Repérage et idée d'un lieu : trois bâtiments, 4000 m² d'espace repensé à travers 5 fonctions :

- hébergement de bureaux d'entreprises, plateaux type co-working + pépinière entreprise,
- labo des innovations,
- fonction d'espace de mutualisation : événementiel (la braderie des Ecosolies), pour soutenir les acteurs du réemploi,
- hangar de stockage,
- réfectoire.

Aujourd'hui le lieu, c'est : 90 structures ayant une convention de location d'un espace, 200 personnes sur site et 2 entreprises qui louent un espace dédié à la récup.

Le réseau Ecosolies a signé la charte PTCE du Labo ESS et s'inscrit dans cette démarche. Il n'a pas été lauréat de l'appel à projets.

Les fonctions du réseau :

- gestion d'un lieu mutualisé (ancrage et soutien au développement des uns des autres),
- animation de réseau (de collectif) des membres de la pépinière d'entreprise,
- organisation d'événements à caractères commerciaux,
- le labo : soutenir l'accompagnement à l'innovation sociale par des dispositifs : ateliers pour tester les idées, pépinière, plateforme des innovations, incubateurs etc.

Budget et taille de l'association :

Association : 10 emplois, budget de 650 000 euros, et la SCIC étant une activité de l'association (SCIC 380 000 euros de CA).

Chauffage du lieu : espaces de travail chauffés, pas le reste.

Elena FERNANDES

INITIATIVES et CITE

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE

initiativesETCité est née de la volonté d'une dizaine de chefs d'entreprises de l'ESS : filière développement local durable, partageant des valeurs (ESS), des clients...

Réflexion : par rapport à concurrence de cabinets de conseil privé importants. Pas de souhait de se transformer en grand cabinet de conseil et en même temps, souhait d'un certain nombre de projets communs.

initiativesETCité : perçu comme un outil de développement à travers 3 dimensions :

- travailler sur la dimension commerciale en commun,
- qualification de la gestion des RH (interpellation d'initiativesETCité pour définir une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences des membres...)
- mutualisation de moyens : faire réaliser des économies d'échelle et travailler sur plus de visibilité.

Mise en place d'un lieu : LA GRAPPE : 1800 m² sur 4 plateaux. initiativesETCité fait en sorte que ce lieu favorise/facilite la coopération. Bilan à 5 ans : passage de 10 entreprises à 22

aujourd'hui.

Ce qui est important, c'est de donner le temps aux structures : la coopération ne se décrète pas.

Initiatives ET Cité a été lauréat de l'appel à projet national d'un projet de PTCE copiloté avec la MEL : Lille MétroPôle Solidaire.

Il faut distinguer 2 choses : le projet d'Initiatives et Cité qui vise ses membres et la définition d'un autre projet, le PTCE, qui vise l'ouverture à l'ensemble des acteurs du territoire.

Beaucoup de choses n'auraient pu se faire seules, mais ont pu prendre vie collectivement, comme la création de ce lieu, géré par Initiatives et Cité. Les structures qui sont dans le lieu se concentrent sur le cœur de leur activité.

Isabelle GHORIS

Ce genre de mise en réseau, de structuration, peut répondre à un certain nombre de structures qui arrivent au bout d'un modèle en aidant à inventer de nouvelles réponses. Beaucoup de structures, notamment de l'ESS, sont en grande difficultés économiques car arrivent au bout d'un système. La dimension réseau va donc au-delà d'un changement d'échelle (exemple : les services à la personne).

Marc RICHARD

Enjeux de demain : nécessité de passer à des enjeux de coopération aux différentes échelles. On se doit en tant que réseau d'essayer de développer de nouvelles formes de coopération entre des acteurs majeurs (Harmonie Mutuelle), des acteurs ESS présents depuis longtemps et parfois perturbés par leur modèle économique, et de nouvelles initiatives, ou comment on arrive à faire coopérer ces différentes échelles là. Aujourd'hui, des débuts de coopérations entre ces 3 types d'acteurs sur le territoire émergent.

Dispositif « plateforme d'innovation sociale » : aller repérer des besoins sociaux peu ou mal couverts sur le territoire.

Question des participants :

> Difficultés majeures à faire tenir ensemble/co-exister des petites structures et d'énormes entreprises comme Harmonie Mutuelle, car ces structures n'ont plus les mêmes aspirations.

Vraies difficultés : pouvoir changer les lignes en interne et chez les autres. L'exemple du nouveau partenariat avec Harmonie Mutuelle démarre seulement. Nous osons la recherche-action, ensuite, nous verrons dans un an...

Idée commune : coopérative de services de proximité, un projet ensemble, à voir ce que cela va donner.

> Quid de la fonction d'employeur ? Elle est souvent oubliée, notamment pour les petites structures, concernant le droit du travail. Il serait intéressant d'avoir une réflexion collective sur cette fonction d'employeur.



ATELIER 2

Les monnaies locales complémentaires : une réappropriation citoyenne

Contenu des présentations et échanges avec les participants

Enjeux d'une monnaie locale complémentaire : La monnaie locale ou monnaie complémentaire est un outil collectif qui s'inscrit dans un contexte de crises environnementale, sociale, financière. On dénombre une quarantaine de monnaies locales en circulation en France.

5 points sur lesquels les monnaies citoyennes répondent aux difficultés du système financier :

1/ Banques éthiques : Nantissement

Les monnaies citoyennes aident à distinguer des valeurs. Elles sont affectées principalement à l'économie réelle. Aujourd'hui, seulement 2 % des transactions mondiales s'opèrent dans l'économie réelle contre 98 % sur les marchés financiers.

2/ Valeurs : Force de vie

Ces euros sont investis principalement pour favoriser la création des structures de l'économie solidaire, ainsi que du micro-crédit aux personnes en exclusion financière. L'ensemble des acteurs définissent l'ensemble des valeurs qu'ils veulent voir se développer dans la société. (Développement durable, ESS, développement local...). Il s'agit d'un engagement citoyen.

3/ La richesse se crée quand la monnaie circule

La monnaie citoyenne tend à irriguer une zone économique en la favorisant, elle pose la question de l'échange au cœur de la richesse et non l'outil ni l'accumulation.

Rappel des 3 fonctions de la monnaie : fonction d'unité de compte, fonction d'échange et fonction de réserve. Les monnaies citoyennes sont complémentaires et se situent dans un ensemble de propositions afin de gagner de la résilience : une pluralité monétaire. Elles vont favoriser la fonction d'échange sur la fonction de réserve fait par d'autres outils, dont l'Euro.

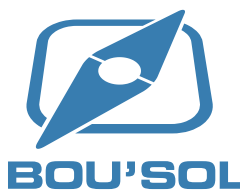
Les monnaies complémentaires donneront donc la priorité à l'échange en utilisant certains mécanismes comme la fonte, la taxe à la reconversion, l'animation territoriale pour connecter des acteurs qui ne se connaissent pas sur un territoire.

4/ Une économie responsable : Une monnaie pour échanger des biens et des services.

Le réseau d'échange incarne une charte de valeurs basée sur le respect de l'humain et de la nature. Les monnaies valorisent les acteurs locaux et contribue à les relier. Elles doivent réunir différents acteurs : citoyens, acteurs de l'ESS, producteurs de richesse, outils financiers, sphère politique.

5/ Une gestion démocratique

La gouvernance de l'association permet à tous les citoyens de s'impliquer dans la définition de ces règles et retissent les liens de confiance entre les acteurs du circuit économique motivant la capacité d'agir citoyenne des acteurs (collectivités, entreprises, partenaires financiers, habitants).



Le Bou'sol est une monnaie locale complémentaire développée à Boulogne sur Mer. En 2011, Frédéric Cuvillier a confié le développement de cet outil à la Communauté d'Agglomération et au Crédit Municipal qui est devenu la banque du Bou'sol. Cette phase d'ingénierie, accompagnée par l'APES mais aussi par des citoyens désireux de s'impliquer dans le développement du projet, a duré environ 18 mois. A son terme une association (l'Association pour la Promotion de la Monnaie Citoyenne du Boulonnais) s'est constituée pour porter le

projet qui a démarré en mai 2013.

Le modèle de gouvernance choisi réunit 3 collèges pour former un comité de gestion, organe de décision de l'association :

- le collège soliste qui regroupe les citoyens utilisateurs de la monnaie locale,
- le collège prestataire,
- le collège partenaire qui regroupe les acteurs locaux présents dès l'origine du projet.

Chaque collège est composé de 3 représentants qui votent les orientations et décisions. Le portage politique local a été facilitateur (financement du projet). Il restait à développer l'appropriation citoyenne du projet pour en faire un outil de développement local. Cette monnaie fait l'objet d'une autorité politique et d'une appropriation citoyenne. Parfois, la création d'une monnaie locale a pu reposer uniquement sur le volontarisme d'un groupe de citoyens (exemple de Rennes où il n'y a pas eu de financement local). Néanmoins, le portage politique donne du crédit à l'outil et facilite grandement son développement.

Dans le Boulonnais, le circuit de la monnaie reposera sur trois types d'acteurs :

- **la banque SOL (Crédit Municipal) :** elle joue un rôle central puisqu'elle héberge l'association qui émet les Bou'Sols, les échange contre des Euros et régule la circulation des billets ;
- **les solistes (les consommateurs) :** ils échangent des euros contre des Bou'Sols qu'ils utilisent chez un réseau de prestataires agréés ;
- **les prestataires (les commerçants) :** ils font la démarche de demander un agrément Bou'Sol et s'engagent à respecter une charte. Quatre axes sont choisis pour le développement du réseau de prestataires : l'alimentation, services à la personne, mobilité, culture loisirs.

Pour chaque nouveau prestataire un entretien d'agrément est organisé afin de présenter la monnaie locale et de valider la compatibilité entre l'activité du prestataire et les valeurs défendues par la monnaie locale. Cette appréciation se base sur une grille d'agrément

composée de 4 axes : l'humain, l'environnement, le service et le développement local. L'entrée dans le réseau est ensuite votée au sein du comité de gestion qui se réunit en comité d'agrément.

Il s'agit rendre visible l'ensemble des richesses des activités humaines aujourd'hui invisibles ou dévalorisées, de faciliter les échanges, créer des mécanismes de solidarité et de coopération entre différents acteurs et de favoriser la consommation responsable, ainsi que la pérennisation des commerces locaux et des services de proximité.

La monnaie locale doit être accessible à tous les boulonnais :

Il s'agit de "fidéliser" et de répondre aux aspirations des personnes qui souhaitent orienter leurs choix de consommation. D'autres personnes pourront voir en la monnaie locale le moyen de favoriser une économie de proximité. Il ne faut cependant pas oublier et laisser de côté les personnes en situation de précarité dont le pouvoir d'achat doit être préservé. Une bonification de 5 % est proposée (échange à la banque de 20 € contre 21 sols) pour que le système soit incitatif.

La monnaie boulonnaise doit favoriser un développement économique, local et solidaire : Les prestataires sont donc ciblés selon des filières prioritaires (alimentation saine, services de proximité, loisirs et culture, mobilité douce) et selon des critères préalablement définis (respect des salariés, développement durable, ancrage local...). Toute demande donnera lieu à un agrément sans réserve ou conditionnée à une démarche progrès (des engagements à respecter).

Actuellement, une réflexion est menée afin de développer le versement de prestations sociales en monnaie locale complémentaire.

Une monnaie locale n'a pas vocation à être une monnaie d'épargne :

Pour éviter la thésaurisation, la monnaie boulonnaise sera "fondante", c'est-à-dire qu'elle perdra de sa valeur si elle n'est pas utilisée. Le circuit est pensé et organisé pour favoriser la circulation de la monnaie sans être pénalisant pour les consommateurs. L'objectif est de

doubler voire tripler la vitesse de circulation sur une année. Au dos du billet Bou'Sol, il y a 6 cases pour tracer les échanges. Il y a 2 dates sur les billets : une date à 2 mois qui donne une bonification supplémentaire pour encourager son utilisation et une date à 6 mois à partir de laquelle le billet doit repasser par la banque Sol pour être réactivé.

La monnaie locale doit reposer sur un système « gagnant-gagnant » :

Pour le soliste, une adhésion libre (de 3€ minimum) annuelle permettra de bénéficier d'un réseau « labellisé » et « crédible ».

Le prestataire bénéficiera d'une communication supplémentaire puisqu'il sera repris dans différents supports. Il lui suffira, dès qu'il le souhaitera, d'échanger les Bou'Sols encaissés contre des Euros (échange sols contre l'équivalence en euros, moins 5%). Il paiera ainsi une adhésion «raisonnable» et équitable (puisque simplement proportionnelle au chiffre d'affaire que Bou'Sol lui aura apporté).

Les collectivités pourront faire de la monnaie locale un outil au service de leurs politiques publiques (ex : versement d'une partie des aides alimentaires en Bou'Sols pour privilégier une alimentation saine). Les comités d'entreprise auront également le loisir de laisser à leurs adhérents le choix entre une participation en euros ou en Bou'Sols (ex : bons Noël). Les solistes ne peuvent pas reconverter leurs Bou'sols en euros.

Pour être efficace, le système doit être le plus simple possible :

Le circuit proposé repose sur quelques principes basiques :

- les échanges sont réalisés entre membres d'une même association : l'APMC du Boulonnais,
- c'est un support papier (le Bou'Sol) qui est utilisé pour réaliser ces échanges,
- il ne peut pas y avoir de rendu de monnaie en euros sur des Bou'Sols,
- les Bou'Sols ne sont pas échangeables.

Pour être pérenne, le système doit être équilibré :

Sur le compte, les rentrées (adhésions proportionnelles des prestataires) et les sorties (bonification de 5 % versée aux solistes) ont vocation à s'équilibrer. Les euros convertis seront conservés sur un compte dédié et constitueront le fonds de réserve. La valeur de la monnaie locale est ainsi garantie. Le système est donc fiable.

Pour bien fonctionner, le dispositif doit être connu :

La monnaie locale ne doit pas être perçue comme un gadget ou l'apanage des "BOBOS". Les objectifs assignés devront être mesurés. Au-delà des temps forts du lancement, des réunions de présentation et d'échanges vont se poursuivre, au plus près des habitants. Un accompagnement des partenaires va également être mis en place pour impulser la dynamique, forger un esprit d'appartenance.

Retour d'expérience :

Les premiers utilisateurs du Bou'Sol sont des personnes qui étaient déjà convaincues sur ce type de pratiques de consommation. On constate que leurs pratiques se sont renforcées grâce à cet outil. Des opérations de communication visent à attirer de nouveaux adhérents. Les commerçants voient de nouveaux clients Bou'Sols venir dans leurs établissements. On constate une progression plus rapide des volumes de Bou'Sols utilisés que du nombre d'adhérents (croissance des transactions). Néanmoins chaque nouvel adhérent est un utilisateur régulier.

Concernant un public en difficulté sociale, en partenariat avec le CCAS, une augmentation de la majoration de 5% est envisagée afin de favoriser les changements de comportement de consommation.

Chaque mois, entre 5 000 et 8 000€ sont changés. 60 prestataires, 250 foyers utilisateurs du Bou'Sol.

Les principales sources de coût du Bou'sol sont l'impression et la sécurisation des billets, la communication, la promotion et l'animation du projet.

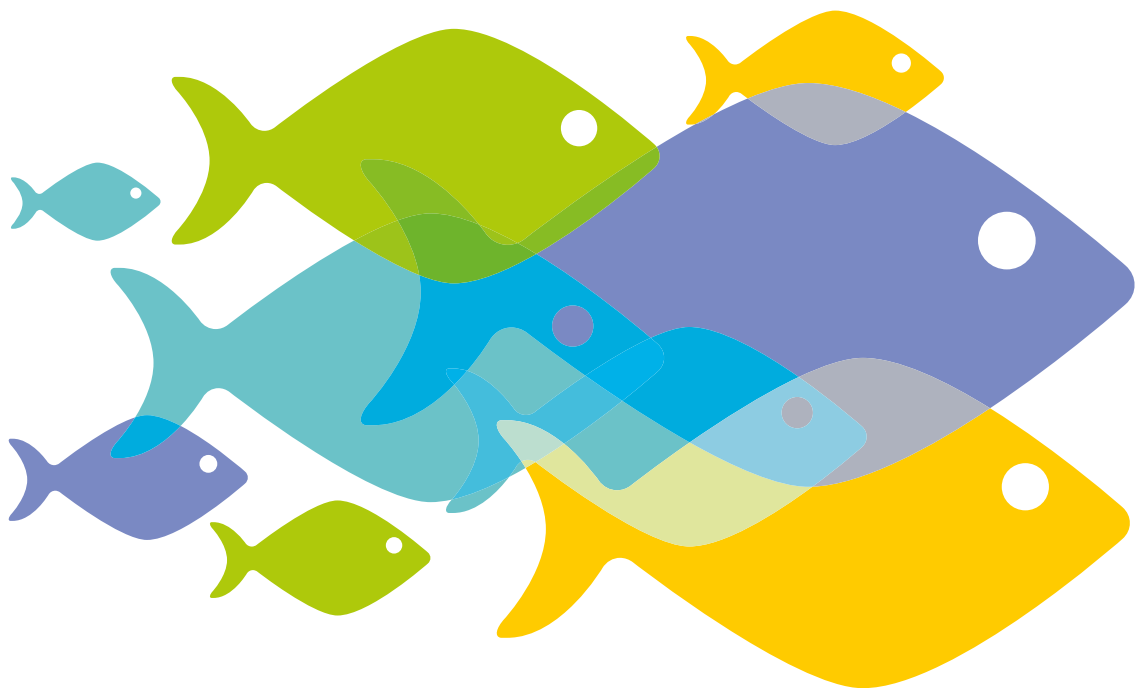
Compléments :

La monnaie est garantie par un fonds de garantie en euros, ce dernier pourra avoir une affectation complémentaire qui pourrait financer des investissements solidaires ou des crédits solidaires.

Les euros récoltés sont conservés sur des comptes en banque et constituent le fonds de garantie. Ce fonds de garantie est placé auprès des banques partenaires du projet : la NEF et le Crédit Municipal. Il permet de garantir qu'à tout moment l'ensemble des stocks en circulation est reconvertible en euros. Les intérêts versés par les banques sont des ressources pour le fonctionnement de l'association.

Il existe 3 critères de réussite d'un projet de développement de monnaie locale complémentaire qui sont identifiés : le soutien politique réel, l'appropriation citoyenne du projet et l'animation du système qui prend énormément de temps.

Ces projets doivent trouver leur modèle économique afin d'être pérennes. Exemple de Toulouse où le projet repose sur un tiers de ressources publiques, un tiers de fonds propres (adhésions et temps d'engagement dans le projet) et un tiers de mécénat.



ATELIER 3

De nouveaux modes de soutiens financiers aux projets de l'ESS

Christelle LAYRE

Le focus sera donné dans cet atelier sur :

- les porteurs de projets
- les citoyens

Quels outils complémentaires dans le paysage en soutien de projets ayant des finalités sociales, écologiques et se situant dans le cadre de l'ESS.

Différents sujets :

- la finance solidaire
- les circuits courts
- les banques mutualistes

Selon Finansol :

- 1 million d'épargnants
- 7 millions d'euros déposés
- +13,6 % entre 2014 et 2013

Intervention de Mme Natasa BOGOVAK de la Plate Forme COWFUNDING :

Présentation du financement participatif :

Définition :

- collecter des fonds
- auprès d'un large public
- pour des projets créatifs
- via internet

En priorité sur des projets défendant certaines valeurs. Effet de levier en complément d'autres formes de financement.

Depuis 2007 aux USA et 2009 en Europe.

4 familles :

- le don (sur le modèle du Téléthon),
- le prêt, rémunéré ou non,
- l'investissement, en capital-risque,
- le don avec une récompense, don/contre don.

Evolution rapide dans le monde :

- 854 millions de dollars en 2010
- 20 000 millions de dollars en 2015
- prévision d'augmentation pendant encore 5/6 ans

Evolution rapide en France également :

- en 2011 : 8 millions d'euros / 10 000 projets / 130 000 contributeurs
- en 2013 : 78 millions d'euros / 32 000 projets / 650 000 contributeurs
- au premier semestre 2015 : 133 millions d'euros

Pour particuliers/entreprises/associations.

Communauté de citoyens, c'est :

- 50% l'entourage
- 25% les amis d'amis
- 25% le grand public partageant la même passion

Cowfunding :

- à Lille
- en don/contre don
- avec des financements/palier de collecte
- sur des projets développement durable, ESS ou destinés à des personnes ayant un handicap

Se positionne dans l'innovation sociale au niveau :

- de l'innovation des usages pour se faire connaître,
- d'une stratégie de développement transversal et concerté,
- d'une intégration dans la finance solidaire,
- d'une vocation transfrontalière et nationale.

Alice LONGUEPE

Présentation de La NEF :

Depuis 1978.

De l'épargne au crédit sur la base de « L'argent relie les Hommes ».

Financement de projets écologiques, environnementaux, sociaux et culturels.

Présent sur la finance participative via le prêt, l'investissement et le don :

- toucher plus de citoyens, 36 000 actuellement,
- financement direct de projets,
- développement de l'action de la coopérative.

En 2013, création de la plateforme « Prêt de chez moi » en Rhône Alpes.

En 2014, financement du film « Libres ! » de JP Jaud ; 180 000 euros collectés en 3 mois sous forme de don/contre don par présence au générique.

En 2015, développement de la plate forme au niveau national.

En 2016, ouverture de la plateforme en investissement.

Jean-Michel PASQUIER

Présentation de KOEO :

Définition : Entreprise donne des jours aux collaborateurs pour que ceux-ci les investissent dans des structures d'intérêt général. Loi d'Août 2003 (Aillagon) défiscalisant à hauteur de 60 % le coût offert par l'entreprise.

Volume depuis fin 2010 :

- 10 000 h de missions déployées
- plus de 50 associations bénéficiaires
- plus de 500 collaborateurs engagés, provenant de plus de 30 entreprises

Le champ des missions concernées est très large :

- personnelles
- par des équipes
- au sein de chantiers solidaires
- à l'occasion d'un événement
- au sein d'ateliers de créativité

L'enjeu est triple :

- pour l'association : diminuer le besoin de subventions
- pour l'entreprise : une action entrant dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Entreprises
- pour les collaborateurs : donner du sens

Le mécénat de compétences peut se transformer en mécénat financier.

KOEO apporte :

- des conseils
- des outils numériques
- des éléments solidaires de terrain.



Atelier 4

L'implication de la recherche et de l'université dans l'ESS

Laurent GARDIN

ChairESS

> Présentation générale

- Lancement de la chaire lors du RIUESS 2014 avec la COMUE Lille Nord de France, la MEL, la Région, les 7 chaires en ESS.
- La chaire est rattachée à un réseau d'universitaires : plusieurs disciplines, plusieurs universités.
- Organisation : s'inspire des SCIC avec des collèges :
Un collège des chercheurs et universitaires (on est moins sur une représentation institutionnelle que sur un groupement de chercheurs qui s'intéressent à ces questions, d'où qu'ils viennent) ;
Des organismes de l'ESS ;
Des partenaires institutionnels publics ou privés.

<https://chaireess.org>

> 2 axes de travail :

Axe 1 : la formation, avec pour objectif le décroisement : sensibiliser différentes formations à l'ESS, associer acteurs et universitaires.

- Modules communs aux masters DLES (Développement Local et Economie Solidaire), APIESS (Action Publique, Institutions et Economie Sociale et Solidaire), GESS (Gestion des Entreprises Sanitaires et Sociales) ; construction de modules d'introduction à l'ESS dans d'autres masters.

Axe 2 : Recherche :

- Programme de recherche triennal « ESS et initiatives solidaires en communs ».
- Poursuite de la recherche sur l'utilité sociale dans le cadre d'un projet Interreg, dans la continuité du programme Chercheur Citoyen

> Les liens avec le territoire

- La ChairESS ne concerne pas n'importe quelle ESS : celle qui se préoccupe de son environnement, de son territoire. La MESHS (Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société) où elle est hébergée est un espace de débats et d'échange sur le territoire.
- Des diplômes qui permettent d'élargir les compétences des responsables ou futurs responsables de structures : formation continue, initiale et permanente.
- Programme de recherche sur les communs, qui viennent interroger l'ESS avec la notion de propriété sociale et d'économie collaborative.
- Recherches sur l'impact social.

Frederik CLAEYE

Présentation de la Chaire Social Business :

- Définition de « social business » : toute entreprise qui cherche à répondre à un besoin social, sociétal et environnemental par la mise en place d'un modèle économique viable, durable et responsable. Elle propose des services et produits de qualité avec une attention particulière aux publics précarisés.
- La chaire s'est focalisée spécifiquement sur cette « niche » du social business. L'idée est que la chaire soit sur un niveau transversal et englobe les différentes entités de l'Université Catholique de Lille.

> Gouvernance :

- Un comité de pilotage, qui fait aussi partie du comité de pilotage de SoBizHub
- Un conseil d'orientation avec comme président Jean Bernou de McCain

> 4 axes de travail

1. Sensibilisation des étudiants au social business et à l'entrepreneuriat social
2. Formation
3. Recherche : 1) les dynamiques de co-création de social business dans la région ; 2) la gouvernance, les business models, avec les questions de participation démocratique ; 3) l'impact sociétal de ces organisations, les différences qu'elles apportent en région.
4. Accompagnement et incubation de jeunes entrepreneurs sociaux et porteurs de projet de social business (SoBizHub).

> Liens avec le territoire

- SoBizHub : lancement d'un appel à projets il y a 6 mois. Des projets sont passés devant un jury, et certains vont être suivis et incubés.
- La sensibilisation à l'entrepreneuriat social : formation initiale et continue. Concrètement, cela a abouti aux projets « Jean Bouteille » et « Bon et Bien » avec McCain.

> Au niveau de la recherche :

- Un doctorat sur le rôle du capital humain dans la performance et la durabilité d'entreprises sociales
- Un post-doctorat sur la précarité énergétique
- Des recherches sur le crowdfunding
- Les barrières et facteurs de succès des entreprises sociales (via le suivi des projets SoBizHub)

> Discussion avec les participants

Concernant les champs respectifs des chaires et les tensions ESS / social business

- Florence JANY-CATRICE, Université de Lille 1 et ChairESS : la ChairESS travaille avec des acteurs relevant de l'ESS et des acteurs des collectivités locales et territoriales qui sont des partenaires sans but lucratif, tandis que la chaire social business travaille dans le grand monde capitaliste (McCain, Leroy Merlin). Cela crée des choses très différentes, et cela peut avoir des impacts sur la façon dont on « attrape » nos objets. Par exemple, concernant ce que produisent les acteurs en termes d'évaluation, nous voulons conserver un point de vue critique. Mais cultivons cette différence !
- Réaction de Laurent GARDIN : concernant la mesure de l'ESS, l'enjeu est de construire ensemble les indicateurs, pour qu'ils ne soient pas que ceux des chercheurs, mais soient co-conçus avec les acteurs.
- Georges SALMER, Conseil de Développement de Lille Métropole : je regrette que, comme dans d'autres dispositifs, l'obsession soit la création d'emplois. Il y a un gros travail d'acculturation à faire pour tous. Par ailleurs, comme le disaient M. Hamon et M. Vercamer, il est dommage que les entreprises « simples » qui sont « dans le marché », soient exclues du champ. Il y a un gros travail d'acculturation à faire tant au niveau des personnels d'association que dans les entreprises.
- Réaction de Laurent GARDIN : concernant le « temple » de l'ESS (coopératives, mutuelles, associations et fondations), il y a désormais des ouvertures que l'on retrouve dans la chaire, avec des représentants d'entrepreneurs sociaux. C'est vrai qu'on ne veut pas confondre ESS et RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises). La RSE, c'est la possibilité pour les entreprises d'avoir une implication sociale et environnementale, tout en étant des sociétés de capitaux. Il est important qu'il y ait des garde-fous dans les statuts qui rejoignent les principes de l'ESS. La loi ESS notamment a permis cette ouverture.



- Sylvain CELLE, Institut Godin : vos deux chaires sont assez représentatives des tensions dans l'ESS / le social business. On retrouve néanmoins des thématiques communes : durabilité, impact social... Y a-t-il des relations entre les chaires, des participations croisées ?
- Réaction de Frederik CLAEYE : il n'y a pas d'incompatibilité. Il n'y a pas de travail mutuel pour le moment, mais on n'a aucun problème pour travailler ensemble. On ne se marche pas sur les pieds.
- Réaction de Laurent GARDIN : dans le social business, on est d'accord qu'il n'y a pas de récupération par les actionnaires, mais il s'agit d'entreprises indépendantes ; les structures subventionnées, avec du bénévolat et intervention des pouvoirs publics, n'ont pas de place dans le modèle de Muhammad Yunus. Dans un contexte de restriction budgétaire, le social business attire ; il correspond à certaines pratiques, mais pas à toutes. C'est un type de solidarité différent, philanthropique, lié au monde anglo-saxon : Grameen Danone, si ça fonctionne, c'est que Danone a choisi d'investir.
- Réaction de Frederik CLAEYE : en effet, avec le social business, on dit souvent que les grandes entreprises le font pour leur communication. Mon point de vue est plutôt une approche à la Muhammad Yunus : pour qu'une organisation puisse survivre, elle doit créer un profit qui couvrira investissements et salaires, mais qui n'ira pas dans les poches des actionnaires. C'est une condition du social business : on doit faire du profit, mais c'est un moyen pour atteindre d'autres objectifs.
- Plusieurs réactions dans la salle : « c'est votre point de vue, mais pas celui de MULLIEZ ou McCain ! », « on ne doit pas confondre l'ESS avec la charité ».

> Concernant le manque de formation à l'ESS à l'université

- Arthur DELVIGNE, Solidarité Étudiante : pourquoi n'y a-t-il pas de démarche de formation à l'ESS en premier cycle ? On ne parle pas d'ESS dans les modules d'économie dans les BTS, les licences, les DUT : les étudiants n'y auront qu'une formation en économie « classique ».
- Réaction de Frederik CLAEYE : j'ai un cours « social entrepreneur » en master, et quand les étudiants viennent, c'est souvent un nouveau monde qui s'ouvre. Nous avons mis en place deux nouveaux cours : un cours sur l'ESS en licence 2, et un sur le social business ; Enactus va aussi suivre les étudiants en licence. Mais je suis d'accord que pour le moment, trop peu a été fait.
- Réaction de Laurent GARDIN : le problème est celui de l'enseignement de l'économie dans nos universités. A Valenciennes, on a essayé de mettre de l'ESS dans d'autres licences (licence intervention sociale notamment) mais cela reste trop limité : il y a des actions à mener en commun. Un réseau national travaille sur l'enseignement de l'ESS, il faudrait s'en rapprocher pour faire du lobbying, pour que l'ESS soit enseignée à l'université et aussi au lycée, comme l'indiquait Benoît HAMON.
- Brigitte LHERBIER, universitaire à Lille 2 en droit (Institut d'Études Judiciaires) : je suis responsable d'un master 2 dans le champ social : l'ESS pourrait être plus présente dans ce master. On cloisonne économie d'un côté et droit de l'autre. On a de futurs directeurs de foyer par exemple, qui sont tout à fait concernés par l'ESS.

> Concernant le cloisonnement disciplinaire à l'université

- Brigitte LHERBIER, universitaire à Lille 2 en droit (Institut d'Études Judiciaires) : il est difficile pour nos étudiants de trouver du travail car ils sont en concurrence avec l'IRTS, mieux connu, ainsi qu'avec d'autres formations de Lille 3 (sociologie, économie...). Il est dommage que chacun reste dans son coin.
- Réaction de Florence JANY-CATRICE :
 1. Sur la question des disciplines : les étudiants doivent avoir des visions transversales sur leur sujet. Des hyper-spécialistes ne sont pas très employables. (D'ailleurs, je pense qu'il n'y a pas de marché du travail, mais des réseaux d'acteurs qui sont amenés à recruter.) Les champs disciplinaires sont mortifères dans la possibilité d'aborder le monde tel qu'il est : en économie, on offre les cours tels qu'ils ont été conçus depuis une trentaine d'année, sans lien avec l'économie réelle, capitaliste.
 2. Avec la ChairESS, on a la possibilité de diffuser des modules dans les formations qui pressentent avoir des liens communs : on crée des liens avec des filières ingénieures par exemple. Pour les enseignants, cela implique de se laisser bousculer dans nos manières de faire.
- Eric MIELKE, directeur adjoint du Hub House, université de Valenciennes et Lille 3 : il faudrait des modules de découverte dès la L1 via des conférences-métiers. Il faut aussi sensibiliser les étudiants à la création d'activité et d'associations, notamment via le Hub House.

> Les chaires, une sorte de privatisation de la recherche ?

- Sylvain CELLE, Institut Godin : avec les transformations de l'enseignement supérieur, on constate le développement de chaires sur tout : n'est-ce pas une sorte de privatisation de la recherche ? Les personnes pourront-elles développer des recherches indépendantes dans la mesure où elles sont financées par des structures ayant des intérêts ?
- Réaction de Frederik CLAEYE : il faut faire de la recherche critique et avoir cette approche "practical management studies". La recherche doit être objective, et ce n'est pas parce que quelqu'un me donne de l'argent que je vais lui dire « tu es un bon gars ».
- Réaction de Laurent GARDIN : je suis plutôt pour créer des espaces de confrontation recherche / acteurs / collectivités, et là la chaire est pertinente. On n'est pas dans une conception qui serait éloignée de la réalité des acteurs.



ATELIER 5

La commande publique responsable

Joackim LEBRUN

La commande publique représente 10 à 15% du PIB en France soit 120 milliards d'euros d'achats HT annuels. 7.3% des achats des collectivités locales et 2.3% des achats de l'État intègrent des clauses d'insertion. Cependant, la commande publique reste peu utilisée vers les entreprises de l'ESS.

Au niveau de la région Nord-Pas-de-Calais, 60% des achats publics se font auprès d'entreprises locales.

La loi ESS de juillet 2014 présente un article sur la mise en place de schémas de promotion des achats responsables pour les collectivités dont le montant annuel des achats dépasse le seuil des 100 millions d'euros HT. C'est un levier pour structurer une dynamique d'achat pour favoriser l'emploi de « publics fragilisés » (en insertion, en handicap).

Depuis juillet 2015, la loi transition énergétique complète la loi ESS, en ajoutant une mention écologique à ce schéma.

Au niveau européen, une réforme est en cours sur le Code des Marchés Publics.

Lors de cet atelier, seront présentés deux aspects : celui des acteurs qui exercent dans le cadre de marchés publics avec les témoignages de Vitamine T et E2i et celui des acheteurs avec le témoignage du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Olivier DECORNET

Vitamine T est le premier groupe d'insertion en France. Créé à Lesquin en 1978, cette SAS regroupe aujourd'hui 14 filiales dont Vitamine T est actionnaire majoritaire. Autour d'activités telles que le maraîchage biologique (Les Serre des Prés), le recyclage de palettes usagées ou d'électroménager, la propreté, l'entretien d'espaces verts,... elle développe une finalité sociale via un accompagnement au retour à l'emploi. 1 800 personnes sont actuellement en CDI d'insertion (période de 12 à 24 mois), le taux de sortie dynamique, c'est-à-dire le taux des personnes trouvant un CDI, un CDD de plus de 6 mois ou une formation qualifiante à leur sortie de Vitamine T est de 64%. Tous les recrutements se font auprès des services publics de l'emploi.

La gouvernance est désintéressée, la SAS est détenue par l'association Vitamine T et les autres entreprises partenaires sont actionnaires minoritaires et signent un pacte de non-rémunération.

Concernant la commande publique, Vitamine T répond à des marchés publics mais assure également des prestations en délégation de service public. Par exemple, avec Kéolis, Vitamine T assure des missions de médiation et réparation de vélos dans le cadre de la DSP transports.

Vitamine T assure également de l'accompagnement aux collectivités pour la rédaction de leurs marchés ou de l'accompagnement aux entreprises pour les former aux réponses à ces marchés. Par exemple, la MEL a recherché des prestataires pour l'exploitation des zones de supporters dans le cadre de l'Euro 2016, les échanges avec les services de la MEL ont permis d'introduire des clauses sociales dans ce marché.

<http://www.groupevitaminet.com/>

Nathalie Bardaille

E2i est une coopérative de conseils créée en 1988 et basée à Lille. Composée de 8 salariés dont 6 consultants. Elle intervient sur deux champs principalement : le fonctionnement interne des entreprises et l'accompagnement, l'évaluation de politiques publiques.

90% du chiffre d'affaires provient de commande publique ou de travail avec des associations. 60% de l'activité correspond à des réponses à des appels d'offre. Un important travail de veille est effectué avec d'autres coopératives de conseils qui sont aussi bien partenaires que concurrentes.

Nathalie Bardaille souligne l'importance de co-construire le cahier des charges avec les services en amont de la réponse à un marché et également pendant la mission afin d'apporter une réponse qui soit au plus proche des besoins du territoire.

Afin de répondre à un marché public, il est possible que différentes structures se regroupent afin de proposer une offre complète, différents types de groupement existent :

- de capacité : si le marché est important, demande beaucoup de moyens, il peut être nécessaire de s'allier avec des partenaires pour être en capacité d'y répondre ;
- de compétences : si certains aspects du marché nécessitent des compétences que n'a pas E2i en interne, le cabinet peut faire appel à une autre structure qui viendra compléter leur proposition
- territorial : il peut être nécessaire de faire appel à un partenaire qui intervient sur une autre zone géographique.

Le plus souvent, il s'agit d'un groupement solidaire c'est-à-dire que la responsabilité est collective avec un acteur pilote qui fait l'interface avec la collectivité.

L'idée phare est que 1+1=3, le regroupement permet le développement des compétences. Ce travail en coopération sur des marchés concurrentiels nécessite de la confiance, de la transparence et des partenaires qui partagent les mêmes valeurs et ont des méthodes similaires.

<http://e2i.coop>

Témoignage d'une collectivité : le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Corinne Ducrocq

Corinne Ducrocq précise que l'ESS constitue un axe fort de la politique du Département depuis fin 2012 avec la mise en place du Conseil Départemental de l'ESS dont un des ateliers porte sur la commande publique responsable. Les achats du Département concernent des prestations de travaux, des prestations intellectuelles, des fournitures et des services.

L'atelier « Commande publique responsable » travaille principalement sur les clauses d'insertion et la restauration collective en essayant de favoriser les produits locaux issus de l'agriculture biologique.

Pour permettre l'accès aux marchés du département aux TPE-PME et artisans locaux, le département utilise l'article 53 du Code des Marchés Publics qui permet d'intégrer ces critères dans les marchés.

Ceci nécessite également une bonne connaissance du tissu économique local afin d'être sûr que la demande soit en adéquation avec l'offre. Aussi, l'allotissement des marchés permet à plusieurs producteurs de répondre à un marché du département. L'information sur le marché est publiée sur la plateforme régionale de l'agriculture.

Ce sont ainsi 26 lots sur 30 qui sont attribués à des producteurs locaux.

De plus, l'achat de produits issus de l'agriculture biologique et locaux va au-delà d'une simple prestation d'achat car cela entraîne des changements de pratiques, d'organisation et de comportements : le personnel de la restauration apprend à cuisiner ce type de produits et les convives apprennent à les consommer accompagnés par des actions de sensibilisation en interne autour de la diététique ou du sport.

M. Guillaume Manier présente la politique d'insertion du Conseil Départemental du Pas-de-Calais. Cette politique volontariste est menée depuis 1992 par le Conseil Départemental, s'inscrivant dans « la bataille pour l'emploi » selon les mots du Président, notamment en faveur des personnes éloignées de l'emploi et des moins de 30 ans.

Le Conseil Départemental affiche un taux de 30% de marchés dit « clausés » (marchés d'un montant supérieur à 50 000€ HT).

Les clauses d'insertion sont notamment présentes sur les prestations relatives à l'immobilier, le Conseil Départemental gère 123 collèges, 100 sites déconcentrés et 6 200 km de routes mais aussi des prestations de services, transports scolaires et lignes interurbaines ou encore des prestations intellectuelles sur la construction de bâtiments ou de routes (architectes).

Pour le Conseil Départemental, la commande publique est un levier de développement territorial.

Suite à la loi ESS de juillet 2014, le Conseil Départemental doit mettre en place un schéma de promotion des achats responsables, choix a été fait de le co-construire avec les acteurs de l'ESS et les entreprises du territoire.

Guillaume Manier évoque plusieurs facteurs de réussite :

- l'expérimentation
- la sensibilisation directe en interne
- la mise en place de partenariat et de coordination

Sur ce dernier point, il expose que chaque année est menée une revue de programmation des marchés, c'est un listing de l'ensemble des opérations de chaque direction où des clauses d'insertion peuvent être insérées.

Le Conseil Départemental fait la promotion des clauses d'insertion auprès de ses partenaires et leur propose une offre de services sans caractère obligatoire. Ces partenaires sont les PLIE et notamment les facilitateurs mais aussi 35 EPCI, 417 structures sociales et médico-sociales.

Ainsi, depuis 2008, le Conseil Départemental a intégré des clauses sociales dans 1 000 marchés ce qui représente 450 000 heures d'insertion en utilisant principalement les articles 14 (marchés réservés), 30 (pour la suppléance d'agents absents) et 14+53 (pour les travaux publics ou les espaces verts).

Hors maîtrise d'ouvrage, 160 opérations ont été menées en interne et 166 dans les établissements médico-sociaux.

www.pasdecals.fr

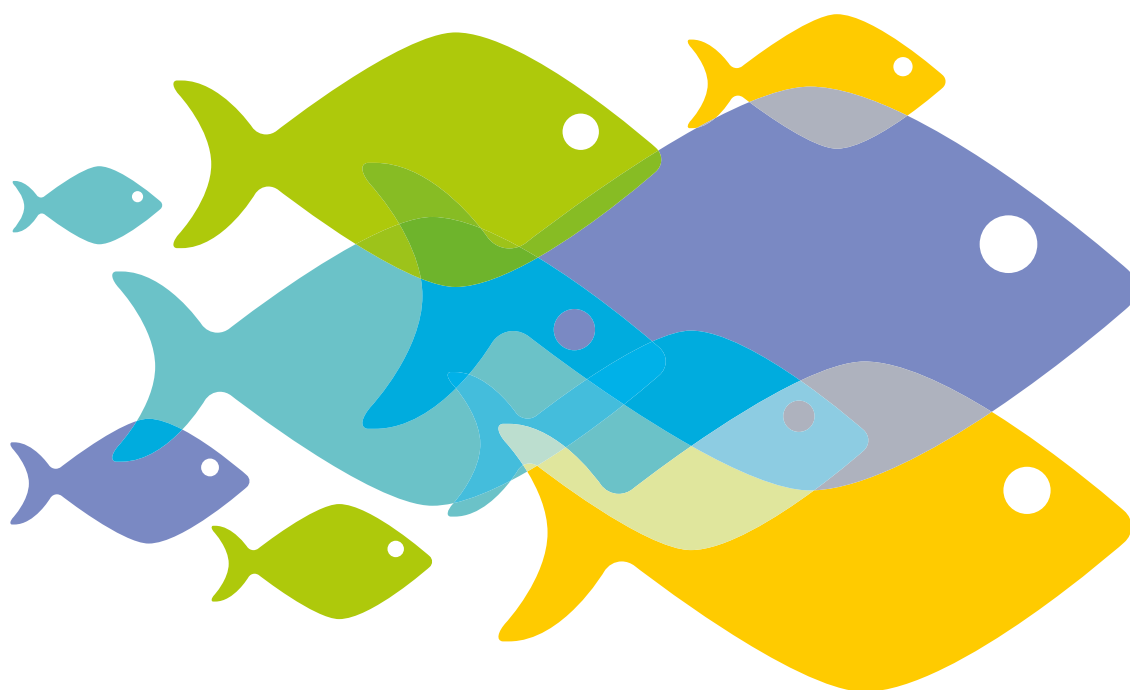
Conclusion

Joackim Lebrun conclut l'atelier en soulevant le fait que l'intégration de critères sociaux et environnementaux relève d'une volonté politique forte, c'est une démarche évolutive qui nécessite un travail collaboratif avec toutes les parties prenantes.

Il rappelle que la loi ESS offre la possibilité de réserver certains marchés à des structures de l'ESS et que le Code des Marchés Publics peut permettre de favoriser des achats publics responsables et durables.

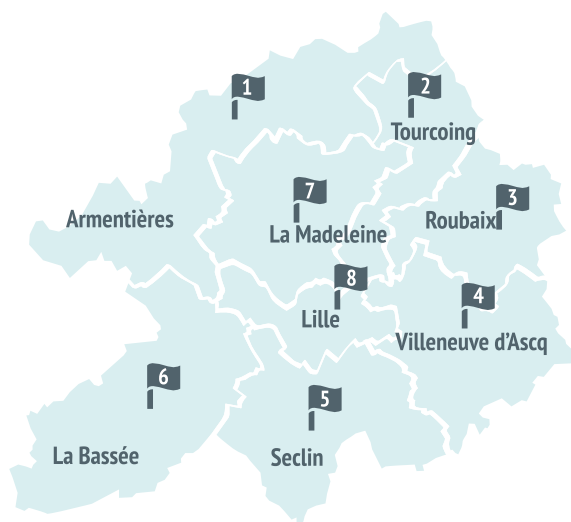
Nathalie BARDAILLE précise que les critères de sélection d'un opérateur peuvent être multiples (prix, externalités positives etc.) avec un système de pondération. Par exemple, à Nantes, des critères de notation sur la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises), le développement durable etc. sont intégrés dans les marchés de la ville pour permettre le choix d'un prestataire en dehors du seul critère de prix.





ATELIER 6

Le lien entre la MEL et ses territoires



Présentation du projet de SCIC « L'atelier de Mademoiselle » à Armentières :

Le projet de SCIC « L'atelier de Mademoiselle » vise à développer un espace de restauration locale, ouvert 7 jours / 7 proposant des produits de brasserie, restauration en circuits courts, salon de thé. L'ouverture du lieu est prévue au printemps 2016, dans un bâtiment réhabilité de style industriel.

Ce projet, sur un bâtiment en réhabilitation, est construit en partenariat avec l'APEI et l'AFEJI, afin de permettre à des personnes en ESAT de « sortir » du milieu des ateliers pour opérer dans le cadre d'un emploi « en milieu ouvert ».

Le besoin de financement a été estimé à 640 000 €. La ville d'Armentières a garanti l'acquisition du lieu réalisé par l'association APA. Le loyer sera modéré et progressif sur plusieurs années en fonction du développement de l'activité. Dès 2011, la ville d'Armentières, dans un plan de réaménagement d'une friche industrielle autour du quartier de la gare a souhaité redynamiser un espace central.

La MEL, notamment par son service développement économique, est intervenue de trois façons différentes :

- la mise en réseau avec l'URSCOP et Nord

Actif sur le tour de table financier,

- la réponse à l'appel à projet « Entreprendre Autrement » sur le montage de la SCIC et l'accord d'une subvention,
- l'appui à la prise de capital dans la SCIC par la ville d'Armentières (CCAS : 20 000 € ; Ville : 30 000 €).

La SCIC est construite sous forme de collèges (fondateurs, collectivités territoriales, salariés, salariés en situation de handicap, promoteurs de la coopérative, contributeurs actifs, fournisseurs équitables, URSCOP).

Présentation du plan ESSAIMER sur la ville de ROUBAIX :

Le plan « ESSAIMER » : Agir, Innover, Mutualiser Entreprendre à Roubaix est l'intitulé de la dynamique territoriale menée sur le territoire roubaisien par la municipalité.

D'où vient ce plan ?

- Ce plan local d'action procède d'une volonté politique issue des élections de 2014. Début juillet 2014, quatre ateliers ont été organisés pour les acteurs de l'ESS sur le territoire. Une cinquantaine d'acteurs ont été mobilisés pour identifier les besoins et permettre une contribution à ce qui pourrait être mené. Des actions ont été menées par les acteurs depuis.
- Le territoire a plusieurs têtes de réseaux ou réseaux impliqués à Roubaix. Ceux-ci ont été très impliqués sur les réflexions et sur la mise en œuvre de la politique.
- L'Etat a soutenu l'initiative et a permis l'acculturation à la loi Hamon lors des ateliers.
- La MEL a permis un soutien technique et politique sur ce qui a été initié en orientant la municipalité et certaines demandes identifiées vers des acteurs : financement, accompagnement, etc.

Le schéma global a permis de donner un cap et l'objectif est d'avoir des résultats à court / moyen / long terme. Des partenariats concrets ont été formulés : délocalisation des jurys de la

MEL à Roubaix, accueil et orientation des villes voisines aux ateliers, la mutualisation de services ou de spécialisation de projets avec les villes. La MEL peut avoir comme rôle de mettre cela en musique. Par exemple, un porteur de projet de champignonnière à Mouscron a été identifié par les services de la MEL, qui l'a invité à se rapprocher des services de la ville pour identifier ses besoins (foncier disponible, etc.).

Questions / Echanges avec la salle :

Comment avez-vous eu connaissance des services ESS de la MEL (pour le projet « L'atelier de Mademoiselle ») ?

La ville d'Armentières avait pris contact avec le service développement économique de la MEL qui l'a orienté vers l'équipe ESS. Ensuite, la relation a été assez étroite tout le long du montage de projet en transitant par la ville (afin d'éviter trop d'interlocuteurs).

Sur le projet « L'atelier de Mademoiselle », pourquoi cela ne pouvait-il pas se faire « autrement », que se passerait-il si le projet ne fonctionne pas économiquement ?

Sur le site en réhabilitation, un acteur privé n'aurait jamais investi dessus et aurait plutôt attendu de voir ce qu'il se passerait autour, dans le quartier. Même si le coût d'investissement est très élevé (1,4 millions d'euros, ce qui voudrait dire, grosso modo 1 million€ CA minimum/ an, le projet actuel table au maximum sur 500 000€ CA), aucun privé ne l'aurait fait puisqu'il aurait attendu un retour sur investissement plus rapide et plus certain. Dans ce montage, la rentabilité est plus longue. Le loyer modéré est fixé à 15 000 € la première année pour plus de 1 000 m². Le fait d'avoir de multiples partenaires permet aussi d'éviter les risques et de pouvoir réagir plus vite en cas de difficultés. La prise de risque de l'activité est réelle mais l'étude de marché a permis d'identifier qu'il y avait de la place pour ce type d'activité. A ce jour, le principal risque identifié est une incertitude sur l'ouverture du soir.

Sur le montage financier, les investisseurs prennent finalement peu de risques, il y a des garanties sur le bâtiment, sur la potentielle valeur du fonds de commerce qui sera développé.

Concernant les mobilisations des acteurs, qu'est-ce qui pourrait être délocalisé dans les territoires ?

On pourrait imaginer de délocaliser le forum métropolitain de la MEL à Roubaix ou sur d'autres territoires volontaires.

Sur la mobilisation de Roubaix, est-ce que la ville a suffisamment mis de moyens en face de la mobilisation / coordination nécessaire ? Il était difficile de savoir de quoi on avait besoin. Il y a eu beaucoup de rencontres bilatérales qui ont permis d'identifier des besoins. Il y a eu du temps d'agent et un peu de moyens financiers. Il y a eu également la mobilisation d'universités et de stagiaires. Le cadre financier était très restreint et il est vrai que beaucoup de choses ont été soulevées. La question des moyens ne doit pas être l'unique porte d'entrée, il peut y avoir mutualisation entre les communes, entre les acteurs eux-mêmes. Il faut aussi montrer qu'on est bienveillant. Cela se coordonne aussi avec les autres pistes types « industries culturelles et créatives », le « zéro déchet » qui sont menées par la ville par ailleurs.

Quand est-ce qu'on lancera une formation sur l'ensemble de la MEL pour les techniciens et les élus sur ce qu'est l'ESS ?

Des formations existent mais il est vrai que ça pourrait être intéressant d'envisager des formations spécifiques à tous les agents aussi pour les faire se rencontrer.

Qu'est-ce qui pourrait être fait pour voir se développer plus de projets de coopératives sur la MEL ?

Il est important de ne pas limiter les coopératives à des activités peu rentables ou aux territoires les plus difficiles. Ils peuvent être des acteurs économiques de premier plan et le statut est un plus pour le territoire.

Il faut faire monter en compétence les techniciens de l'accompagnement, et les porteurs de projet aussi, sur les questions financière et de marchés de l'ESS : marchés publics, tour de table financier, etc.

ATELIER 7

Les nouvelles formes de citoyenneté économique

Présentation de l'atelier

Gérard DECHY

Peut-on donner une définition de la citoyenneté économique ? Comment ça marche concrètement ? Où en est-on sur la Métropole lilloise ?

La citoyenneté économique, de quoi parle-t-on ?

Dans l'économie classique, on distingue deux modes de financement des activités : Le Marché et la redistribution (impôts, sécurité sociale,...). Ces deux principes sont comptabilisés dans le PIB. Pourtant dans l'économie sociale et solidaire, il existe une troisième ressource qui n'est pas comptabilisée dans le PIB. Il s'agit du temps passé de manière bénévole pour l'éducation, le bénévolat au sein d'association, le lien social, dans la sphère personnelle ou collective. Tout cela n'est pas comptabilisé dans le PIB comme de la création de valeur, alors que c'est fondamental. Du coup, c'est la plupart du temps, absent des débats et des enjeux sur la citoyenneté ou l'économie.

Comment la MEL peut-elle faciliter le développement d'initiatives ou de biens communs reposant sur l'engagement de citoyens par des soutiens concrets ?

Ex : Un outil d'enseignement fait bénévolement par un prof de math et mis en ligne gratuitement.

Ex : Si une Cigales investit 1 euros, la MEL investit également un euros.

Présentation de l'Accorderie de Fives :

L'Accorderie est un système d'échange de services entre habitants. Une heure de service offert = une heure de service reçu. Il s'agit d'un système d'échange, différent du bénévolat. Le concept a été déposé par la MACIF. Il y en a 21 en France. L'accorderie de Fives est née à l'initiative de la Mairie de Lille et LMH.

L'objectif est de recréer du lien social et de la solidarité entre habitants. C'est un système ouvert à tous qui propose trois types d'échanges :

- Echanges entre individus
- Echanges entre un individu et l'association l'Accorderie
- Echanges collectifs

Quelques exemples de services : lavage de linge, tricot, parler aux personnes isolées, ...

Le temps passé est comptabilisé par des « Chèques Temps ».

Il y a une grande mixité sociale au sein de l'Accorderie de Fives qui compte 160 accordeurs. Ce sont majoritairement des personnes qui ont plus de 35 ans, des femmes, des personnes seules.

Il y a 750 accordeurs en France.

L'Accorderie fonctionne avec un salarié et des subventions de la MACIF, la Ville de Lille, LMH, Caisse des Dépôts, Conseil Général, Fondation de France. Avec un budget de 65Keuros environ.

Le projet s'est implanté en travaillant avec les gens du quartier pour faciliter l'appropriation du projet.

Les services rendus ne font pas ou peu concurrence aux artisans et commerçants

du quartier, et les accordeurs ne peuvent pas rendre des services sur certaines professions encadrées (médical,...).

Présentation de la coopérative La Louve :

La Louve est une forme de coopérative de consommateurs qui ont été initiées par Jean Jaurès à son époque et qui sont regroupées sous la fédération nationale des coopératives de consommation.

La Louve rajoute un principe participatif au modèle des coopératives de consommation. C'est-à-dire que les membres doivent travailler 3 heures par mois gratuitement pour faire fonctionner la coopérative (tenir la caisse, mettre en rayon,...).

Les coopérateurs font 80% des tâches. L'exemple le plus ancien et le plus abouti existe à Brooklyn aux USA, et marche très bien. La Park Slope Food Coop compte 16 000 membres, est à but non lucratif, propose des produits de qualité moins cher qu'ailleurs, est accessible aux revenus modestes, et tout ça dans une bonne ambiance.

En faisant ses courses à la Park Slope, une famille économise 250\$ par an. Les indicateurs économiques de la Park Slope sont également meilleurs que dans les autres magasins.

C'est un lieu où on fait ses courses et où on trouve du lien social : trois piliers fondamentaux sont présents : bien manger, à des prix accessibles, dans un lieu qui m'appartient.

Le modèle économique de la Park Slope est basé sur une règle simple : 20% de marge est affectée à tous les produits pour faire fonctionner le magasin, en plus du travail des bénévoles. On compte 1 salarié pour 250 membres à New York.

La Louve va implanter la même chose que la Park Slope Food Coop à Paris dans le 18ème arrondissement début 2017 sur une surface de 1700 m², et compte déjà plus de 1 700 membres. La Louve vise 1 salarié pour 500 membres.

Réponses suite aux questions de la salle :

- Ce type de projet peut s'implanter dans de grands centres urbains où l'accès aux produits en direct n'est pas facile. Ce type de projet a également besoin de démarrer avec une taille importante et donc un besoin de capitaux importants pour lancer l'activité à grande échelle tout de suite.
- Un groupement d'achat pour tester les produits et le fonctionnement a été mis en place, mais pour ouvrir le supermarché la Louve a dû mobiliser 150 000 euros sur une enveloppe de 1,2 million d'euros. France Active et la MACIF sont les principaux partenaires financiers au départ.
- Le problème fiscal lié au travail non rémunéré de bénévoles a été étudié et levé par des juristes membres de la Louve.
- Un temps de 5 ans a été nécessaire pour monter le projet jusqu'à l'ouverture du supermarché. De nombreux projets similaires se lancent dans d'autres villes françaises et pourront bénéficier de l'expérience de la Louve pour aller plus vite. D'ailleurs un projet est en cours de création à Lille et s'appelle SuperQuinquin.

Réactions dans la salle :

- Projet de restaurant Bio et solidaire sur la Haute borne, associé au Jardin de Cocagne qui doit faire face à des baisses de subventions des partenaires publics : difficulté à boucler des financements sur des projets ambitieux.
- Fondation Norauto incite les porteurs de projet à solliciter les fondations privées. Norauto soutient par exemple les projets de Garage Solidaire.
- SuperQuinquin, le supermarché participatif à Lille indique qu'il étudie la possibilité de s'implanter à Lille Fives sur la friche FCB. Le projet a démarré en septembre 2015 et prévoit une ouverture mi 2017.



CLÔTURE



CLÔTURE



INTERVENANTS

- **Marc GODEFROY,**
Conseiller métropolitain délégué à l'Économie sociale et solidaire
à la Métropole Européenne de Lille
- **Yannick BOUCHER,**
Responsable des pages économiques et de l'environnement
de la Voix du Nord et animateur

Yannick BOUCHER

Voilà, vous venez de faire connaissance avec votre Secrétaire d'Etat à l'ESS. Je ne la connaissais pas. Merci à elle. Ce n'est pas tous les jeudis que l'on a un message gouvernemental direct, qui confirme la reconnaissance de l'ESS, bien évidemment c'est son travail, mais qui confirme aussi quelques avancées comme les monnaies locales.

Marc Godefroy, je vous invite à nous rejoindre pour le mot de conclusion. Merci Messieurs, je pense que l'on peut applaudir nos intervenants.

80 % des Français - selon un sondage de l'IFOP - souhaitent que les entreprises aient au moins une mission à caractère social. Est-ce que l'ESS ne va pas finir par diffuser dans la société ? Qu'est-ce cela vous inspire tous ces débats à la fin de la journée ? Beaucoup de choses ont été dites, bien évidemment.

Marc GODEFROY

Tout à l'heure, vous avez indiqué que, selon un sondage, 25 % de la population ne connaît pas l'ESS. Moi je l'avais lu à l'envers : 75 % de la population connaît l'ESS. L'ESS, comme tous les milieux un peu spécialisés, nous avons un vocabulaire, des références, des connaissances culturelles et historiques et les citoyens, souvent, ne partagent pas cette culture-là. Donc, je pense que 75 % qui en parlent, c'est plutôt un très bon résultat. Il faut s'en réjouir.

Yannick BOUCHER

Il y a une demande de la société, une demande claire. Il faut y répondre.

Marc GODEFROY

Absolument, la demande de sens. On est dans une société qui explose à tous les niveaux, sur le plan social, sur le plan du sens, sur le plan de la consommation, sur le plan de la richesse et, manifestement, l'ESS comporte un certain nombre de leviers qui peuvent redonner sens. Alors, je ne dis pas que l'économie générale n'a aucun sens.

Je vais essayer de ne pas être trop long mais de vous dire que je suis vraiment heureux de ces Assises. En effet, ces Assises situent l'ESS dans le mouvement métropolitain. Vous disiez tout à l'heure, on n'aurait peut-être pas pu faire cette table ronde. Je pense que l'on n'aurait pas pu faire non plus ce rassemblement, pas ici, et on l'aurait sans doute moins considéré.

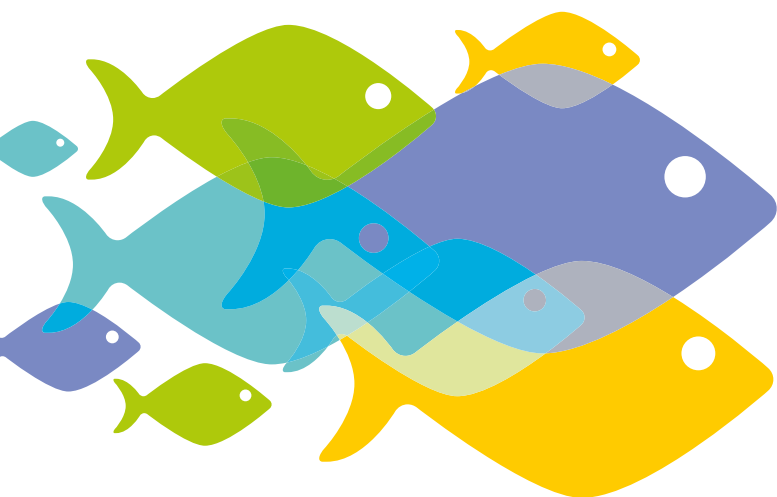
Toute une série de raisons permettent cette évolution. Je voudrais saluer la prise en compte, par le Président de La MEL ce matin, qui donne à cette politique une dimension intégrée vraiment à la politique métropolitaine. Et puis saluer le relais que nous effectuons, Christiane, à travers deux gouvernances successives, deux sensibilités politiques différentes mais avec une continuité qui fait que la puissance augmente au fur et à mesure. C'est une raison de se réjouir. Ces Assises donnent aussi à voir ce qu'est, ce que devient et ce qu'espère l'ESS. On a entendu beaucoup de débats non conclus. Je ne suis pas sûr qu'il faille réduire absolument l'économie générale et l'ESS. Elles sont des valeurs, des ressorts, des moteurs différents qui peuvent se compléter et je vais y revenir un petit peu après.

Et puis, ces Assises ont inscrit l'ESS dans l'enjeu national. Je voulais remercier vraiment Benoît Hamon d'être venu. Je voulais également remercier Martine Pinville, secrétaire d'Etat, et Francis Vercamer. J'ai apprécié ce matin la cohabitation politique qui vient conforter l'idée que l'on a besoin en politique de coopération sur des projets et qu'il ne faut pas s'emballer sur des distinctions ou des séparations qui nous mènent dans le mur. Je crois que cette cohabitation transpolitique, transpartisane a permis de faire adopter cette loi de l'ESS et l'on peut s'en réjouir avec Benoît Hamon. C'est vrai que ces Assises inscrivent aussi l'ESS dans l'économie générale. Encore une fois, j'y reviendrai. On a parlé d'économie classique, d'économie traditionnelle, d'économie tout ce que l'on veut, mais c'est l'économie générale, on l'a dit ce matin et on l'a confirmé toute la journée.

Je voudrais remercier les partenaires : l'Etat, qui est venu nous dire tout l'attachement qu'il apportait à cette dimension ; la Région, qui nous aide au quotidien, et le Département, qui a adopté récemment des mesures d'accompagnement de l'ESS et de la création d'entreprises par des personnes en difficulté. Je pense qu'il faut surveiller, dans la nouvelle majorité, la suite qui sera donnée à ces orientations. Et puis on a souligné les remerciements à la Caisse des Dépôts, les fondations qui nous accompagnent et tous ceux qui participent. Donc, merci aux partenaires. Un grand merci aux réseaux. On a vu l'APES, la CRESS, mais aussi l'URSCOP, Rhizomes, l'UDES, Catalyst, etc., autant de réseaux dont on sait bien que, sans eux, on n'arrive pas à accompagner le mouvement que l'ensemble des entrepreneurs permet. Merci aux intervenants de toute la journée et aux animateurs. Je ne peux pas les citer tous. Dans les sept ateliers, il y a eu des intervenants et des animateurs, je voudrais qu'ils se sentent tous personnellement remerciés. J'ai essayé de la faire par courrier mais cela ne suffira pas. Merci aussi aux acteurs, les acteurs qui étaient présents aujourd'hui et qui donnent sens à ces Assises. Je veux enfin remercier les services de La MEL, Christophe Bolot, qui a remplacé au pied lever notre Vice-président souffrant. Je remercie Malika Bohem Monnier et Clara Schmidt que je veux citer au milieu des autres membres de l'équipe. Je crois que l'on peut les applaudir. Elles ont fait un travail considérable. Merci pour elles.

Alors, il y a eu cet après-midi sept ateliers. Je ne vais pas essayer d'en faire la synthèse. Je vais quand même les citer à nouveau rapidement pour que l'on s'en souvienne. Un atelier territoire où il a été beaucoup question de délocalisation, pas de délocalisation au sens de l'emploi, mais de permettre que le Conseil métropolitain et toutes ses instances se déplacent sur le territoire, se déploient et s'appuient sur les territoires, que l'on puisse avoir des points relais et que l'on puisse former les agents des communes, à coopérer et à co-développer l'ESS en territoire. Un atelier sur la recherche et la Chaire de l'ESS et sur la recherche universitaire et l'innovation, une Chaire de l'ESS et une Chaire qui se profile du social business. Je peux vous dire qu'en tant qu' élu, je souhaite vraiment que ces deux Chaires interagissent. Cela ne veut pas dire qu'elles se confondent ou qu'elles disent la même chose mais qu'elles se parlent pour que la recherche universitaire et donc les enseignements qui en découlent soient interactifs dans notre métropole. Il a aussi été question de mutualisation entre les universités et la formation, de l'introduction aussi de l'ESS dans le premier cycle. Je parlais tout à l'heure des grandes écoles, l'atelier a souligné qu'on devait, dès l'après bac, et pourquoi pas dès l'avant bac, évoquer les questions de l'ESS dans la formation. Et puis c'était un souhait de transdisciplinarité, ne pas avoir une sorte de Chaire spécialisée dans l'ESS mais que toutes les universités et tous les enseignements soient irrigués par la question de l'ESS, que ce soit la géographie, la science etc.

Il a été question de la commande responsable, je n'y reviens pas car cela a été souligné par le Ministre et le Président ce matin et d'autres intervenants. Je pense que nous avons un beau chantier d'organisation de la commande responsable. Je me tourne vers Christiane puisque c'est ma collègue aujourd'hui dans l'exécutif métropolitain. Je sais que nous allons rencontrer Hélène Moeneclaey pour organiser cette commande responsable.



Il a été question des réseaux de l'ESS. Pourquoi coopérer ? Qu'est-ce que c'est que la mutualisation ? Comment change-t-on d'échelle ? Mais aussi la richesse des territoires et la question, dans le changement d'échelle, de la formation des employeurs - que ce soit les employeurs bénévoles que sont les administrateurs des associations ou les employeurs dirigeants que sont les directeurs d'association - pour lesquels la notion de changement d'échelle se heurte à des cloisonnements verticaux, à des difficultés et la coopération ne va pas de soi. Cela ne va pas de soi dans l'économie générale, cela ne va pas de soi dans les collectivités - on est entrain de s'y attacher à la question de la mutualisation - et cela ne va pas de soi non plus dans l'ESS. C'est un des points que l'on souhaiterait accompagner dans notre plan métropolitain.

Il a été question des outils financiers et solidaires, je n'y reviens pas, ils ont été abordés, il y avait beaucoup de monde dans cet atelier. Cela semble montrer qu'il y a quand même une préoccupation importante sur les capacités de financement de nos activités de l'ESS. Il a été abordé les nouveaux dispositifs, le crowdfunding. Il a été question de la Nef, du mécénat et de la coopération. La Ministre a soulevé la question de la BPI, je pense qu'il faut que l'on se mobilise pour que cette BPI potentielle devienne une BPI réelle. Dans notre territoire, il y a effectivement un projet qui a été soutenu. Je ne sais plus qui disait ce matin que la BPI, on avait parfois l'impression qu'elle ne comprenait pas bien ce qu'était l'ESS. Pourtant, elle a de la puissance de tir. Il faut donc la mobiliser.

Il a été question de la citoyenneté. Dans cet atelier, on a dit « la citoyenneté, c'est bien mais il y a des échéances bientôt, à quel pouvoir public va-t-on se confronter » ? C'est vrai que la Région va changer, ou pourrait changer, excusez-moi, non je ne crois pas d'ailleurs, le Département a changé de gouvernance et La MEL, dans cet univers un peu instable, a changé mais fait la preuve de ce relais continu dans l'appui à l'ESS. Donc, on devient un peu un point de repère, on ne peut pas se substituer à la Région ou au Département mais je pense que l'on peut être une force métropolitaine - la MEL signe maintenant le Contrat

de plan - avec le poids d'une collectivité de type Région ou Département ou Etat et, donc, nous allons nous employer à convaincre nos partenaires.

Et puis il a été question de monnaie locale. Je me réjouis que notre Président en ait lancé les fonts baptismaux. Je me réjouis de l'atelier de cet après-midi. Ce que j'ai retenu, c'est qu'il fallait beaucoup, beaucoup de temps consacré par des acteurs que sont les citoyens, les acteurs, les élus, les chercheurs et les réseaux - notamment l'APES puisque l'on va la solliciter sur ce point - beaucoup de temps consacré à la mise au point de ce projet de monnaie locale mais qui sera un sujet d'innovation partagé qui peut donner sens et réalité à toute une partie de l'économie qui n'a pas de PIB, comme dit notre ami Gérard Dechy. On a d'une part à valoriser les échanges à caractère local mais on a aussi à donner de la valeur monétaire à des échanges qui, aujourd'hui, n'en ont peut-être pas. Un beau chantier en perspective.

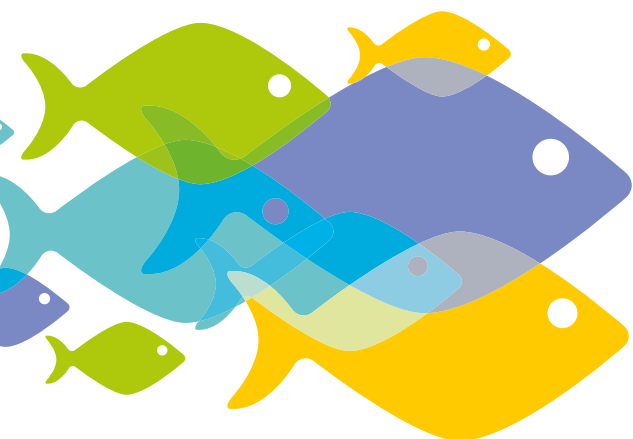
Dans les conclusions que je voulais vous suggérer mais ce n'est pas une conclusion synthétique, c'est plutôt une ouverture. D'abord, pourquoi ce lieu ? J'ai entendu aujourd'hui à la fois beaucoup d'enthousiasme et parfois un peu de rejet sur le choix de ce lieu, ce qui marque qu'il y a encore dans notre monde de l'ESS des préventions, des résistances ou des adhésions. Ce lieu a été choisi parce qu'il est un des lieux de l'économie générale en métropole et il a été choisi à dessein. Ce n'est pas le seul, donc on ira, pour de prochaines Assises, dans d'autres lieux témoins de l'économie générale. Pourquoi pas la Bourse du travail si, d'ici là, elle est renforcée ? Pourquoi pas au Centre de l'innovation sociale qui va s'ouvrir à Lille comme Maison de l'ESS ? Je pense que nous aurons des lieux et que nos amis de l'économie générale viendront nous y rejoindre.

Je voulais faire une deuxième mise au point. On a parlé tout à l'heure de la baleine et on l'a appelé le requin... Non. L'objet de cette représentation en banc de poissons n'est pas de former un requin mais de former une baleine, la puissance de la baleine doit se substituer à l'agressivité du requin. Je sais bien que l'on parlait du plan Tafta et qu'on le situait comme un des enjeux. Je veux souligner que ce banc de poissons illustre la façon dont on arrivera à s'organiser dans la métropole, en banc de poissons puissants et je trouve que ces Assises en sont une première image. Le logo était bien choisi. Merci à ceux qui l'ont initialisé.

Dans la conclusion également, on sent bien une économie très spécifique, hybride en ressources. Je crois qu'il faut revendiquer l'idée d'avoir une véritable économie qui, pour autant, a des ressources qui ne sont pas que le marché et qui sont aussi les fonds publics, le bénévolat, les richesses qui ne rentrent pas dans le PIB. Et donc il faut continuer à promouvoir cette affaire tout en considérant qu'il s'agit d'une économie de construction autant que de réparation. Ne laissons pas l'ESS, et c'était le sens de la table ronde de ce soir, se situer comme une sorte de réparation quand l'économie générale a tout cassé. C'est parfois un peu vrai. Il y a des modèles de mobilisation dans l'économie sociale qui permet de remettre dans le circuit économique des personnes qui ont été un tant soi peu cassées par l'économie classique. Mais ne nous identifions pas comme cela. Faisons la promotion de modèles qui permettent de construire une alternative, une composante de l'économie générale pour que ces personnes en plus grande difficulté ou moins grande qualification trouvent leur place et leur devenir.

Sur ce plan de la coopération économique entre l'ESS et l'économie "classique", je pense qu'il faut rechercher les capillarités. Mais attention à ne pas confondre. Ce n'est pas dans la confusion que l'on trouvera la dynamique. C'est plutôt dans l'interaction, l'interpellation réciproque et les modèles, on l'a vu, restent différents. On a parlé de lucrativité limitée, de ressources hybrides, de gouvernance démocratique, d'utilité sociale environnementale, d'une nouvelle forme de croissance, d'un ancrage dans les territoires, d'une approche collective, je ne suis pas sûr quand même que l'économie générale pose tous ces fondements sur ces principes. Et donc l'ESS doit garder cette identité, cette exigence et interpellier l'économie générale dans ses principes généraux. L'artisanat, vous l'avez dit, en reprend une partie, pas tous d'ailleurs. On peut faire de l'artisanat de façon plus ou moins collégiale, plus ou moins individuelle, plus ou moins durable aussi puisque chacun peut entreprendre différemment. Ces capillarités-là, il faut les soigner.

Sur le rôle de la collectivité, on l'a dit ce matin et on l'a vérifié aujourd'hui, il s'agit de créer un cadre dans lequel les acteurs peuvent agir. Un cadre favorable. J'allais dire le positionnement politique de La MEL, de son Président, de ses Vice-présidents, de ses Conseillers délégués sur le thème « l'ESS est un pan important de l'économie générale et nous le soutiendrons, le développerons », est une première façon de faire. Et puis le politique, dans cette affaire, n'a pas à tout définir. Il n'est pas sur le rôle de la prescription. On n'est pas dans une logique où l'on dit « voilà notre politique, vous allez faire ce que l'on vous dit ». On est dans la situation contraire où l' élu, où la collectivité sont animateurs, fédérateurs, entraîneurs d'une mobilisation de tout ce que sont les acteurs du territoire. Cette conception de l'action publique, elle n'est pas toujours fréquente. Il y a beaucoup d'actions publiques où l'on dit « voilà mon dispositif, vous allez le mettre en œuvre, l'appliquer et vous aurez mes critères de financement ». Non, là on est dans une logique de co-construction avec les acteurs des conditions de l'action publique. Je pense que c'est une position que je défends, que je ne suis pas le seul à défendre et qu'il faut nous aider à défendre.



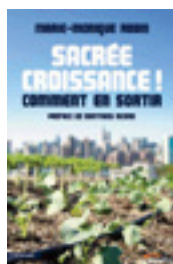
Sur le sens de l'action, je pense que l'on cherche à développer du sens, du sociétal et de la valorisation ce qui n'est pas compris dans le PIB, voire d'une inflexion de ce qui est compris dans le PIB et dans la vraie valeur que l'on peut lui donner. « Statut n'est pas vertu », « le lien est plus important que le bien », ce sont des expressions qui me semblent là aussi nous éclairer sur l'analyse que l'on doit faire de la situation des acteurs et des actions. « Statut n'est pas vertu », cela veut dire qu'il ne suffit pas d'être une association pour être une entreprise de l'ESS. « Le lien est plus important que le bien », cela veut dire qu'effectivement on peut avoir des façons de travailler qui sont aussi importantes que ce que l'on produit.

Je pense qu'il faut conclure sur quelques perspectives qui ont été évoquées. Elles sont vraiment très nombreuses. J'en cite quelques-unes. Le Contrat de plan : enfin l'Etat nous a incités à utiliser le Contrat de plan et les fonds européens et je pense qu'il faut répondre à cette invitation. Nos moyens financiers propres à La MEL devraient rester stables et ne diminueront pas j'espère. On ne peut pas avoir la prétention qu'ils augmentent beaucoup mais on peut être mobilisateur de fonds.

Dans les perspectives... Le service d'intérêt général, souligné par Benoît Hamon, qui peut prendre la forme des Scic que l'on a décidé d'accompagner ; la commande publique responsable, on a beaucoup à faire ; la monnaie locale complémentaire, j'en ai parlé, voilà un chantier qui s'ouvre ; et aussi l'articulation avec les territoires et les citoyens, chère à Gérard Dechy, chère à Christiane Bouchart. Il est clair que notre politique ne sera pas une politique déterminée de La MEL qu'appliqueront ses territoires mais une politique de mobilisation des territoires et des citoyens pour définir ses orientations et les mettre en œuvre.

Alors, je crois que l'on est souvent dans notre monde sur un climat un peu écrasé par les difficultés, les diminutions des financements... Benoît Hamon soulignait l'extraordinaire créativité sociale et d'innovation qui existait dans les réseaux de l'Économie sociale et solidaire et dans les formes nouvelles de l'économie générale. Cette force extraordinaire de vitalité et d'innovation sociale, je pense qu'il nous appartient de la valoriser. Aujourd'hui, on lui a donné un peu de visibilité.

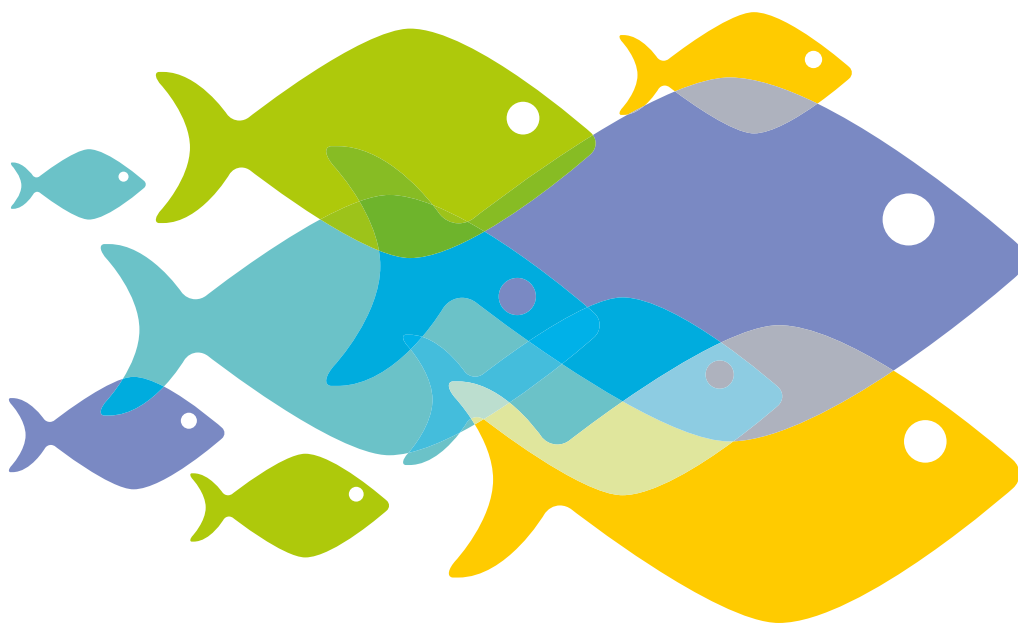
Je voudrais conclure simplement en considérant avec vous que l'ESS, c'est comme l'union en politique, c'est un combat. Cela n'est pas un résultat, cela n'est pas une décision. C'est une mobilisation et cela ne peut pas être une décision unilatérale. Alors, cette économie sociale, solidaire, citoyenne, c'est notre combat partagé, je vous invite également à le poursuivre, avec un rendez-vous au plus tard dans trois ans aux prochaines Assises de l'Économie sociale et solidaire. Mais, d'ici là, on a tellement d'occasions de se rencontrer dans les ateliers, dans les territoires, avec les citoyens, que nous aurons, je l'espère, de multiples raisons de bâtir ensemble. Ma première, si vous voulez, ce soir même.



Vous pouvez rejoindre la Maison Folie Beaulieu, à Lomme. Nous y traiterons de la croissance avec la projection du film « Sacrée croissance » et un débat avec sa réalisatrice, Marie-Monique ROBIN. Donc, si vous avez encore un peu de courage, je vous invite à la projection et au débat autour de ce film.

En attendant, je veux vous remercier tous, vous féliciter d'avoir eu autant de courage pour rester jusqu'à 18h ce soir et vous inviter à nos prochaines rencontres. Félicitations et bravo à vous.





Manifestation réalisée avec le soutien financier de :

Région
Hauts-de-France
Nord Pas de Calais - Picardie

LES ÉDITIONS DE LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE

1, rue du Ballon / CS 50749 59034 LILLE CEDEX

Pilotage et rédaction : MEL - Direction Stratégies, recherches, innovation et enseignement supérieur

Coordination : MEL - Direction de la Communication

Photographies : MEL - © Vincent Lecigne

Direction artistique et conception graphique : résonance.coop

Mise en page : résonance.coop

Impression : MEL - Services et ressources

Achevé d'imprimer en Juin 2016

Cette publication est imprimée sur du papier recyclé